

REDACTION ET ADMINISTRATION 430 EST, NOTRE-DAME MONTREAL

TOUS LES SERVICES TELEPHONE: BELAIR 3361

SOIRS, DIMANCHES ET FETES Administration: BELAIR 3366 Rédaction: BELAIR 2984 Gérant: BELAIR 2239

LE DEVOIR

FAIS CE QUE DOIS

Rédacteur en chef: Omer HEROUX

TROIS SOUS LE NUMERO ABONNEMENTS PAR LA POSTE

EDITION QUOTIDIENNE CANADA \$ 6.00 (Sauf Montréal et la banlieue) E.-Unis et Empire britannique 8.00 UNION POSTALE 10.00

M. Ewart et la question du drapeau

Une situation absurde et qui ne saurait indéfiniment durer

M. T.-S. Ewart parlait hier soir, à la radio. M. Ewart est, on le sait, le fils de M. John-S. Ewart, le grand avocat récemment décédé.

M. T.-S. Ewart parlait donc, au National Forum de Radio-Canada, de la question du drapeau. En deux phrases, il écartait d'abord les solennelles prétentions qui trouvaient, il n'y a pas très longtemps encore, dans un journal anglo-canadien une grandiloquente expression: l'Union Jack, qui a flotté depuis mille ans sur les champs de bataille et dans les tempêtes, l'Union Jack, etc.

Sur le fond du débat, la thèse de M. Ewart est d'une extrême simplicité.

L'Union Jack, soutient-il (nous résumons de mémoire et sans note ses déclarations d'hier soir), l'Union Jack est le symbole de l'autorité politique du Parlement de Londres. Nous n'avons pas le droit de nous en servir.

Nous n'aurions le droit de l'utiliser que si nous relevions du Parlement de Londres, que si nous étions une dépendance de l'Angleterre. L'emploi de l'Union Jack au Canada implique la reconnaissance d'un état de subordination qui n'existe plus, et dont aucun Canadien fier de son pays ne voudrait admettre la survivance.

Le Canada doit donc avoir un drapeau à lui, et qui symbolise l'autorité de son propre Parlement.

En quoi il ne ferait que suivre l'exemple de l'Australie, de l'Afrique-Sud et de l'ancien Etat libre d'Irlande; en quoi aussi il ne ferait que pousser un peu plus loin dans la voie ouverte par sir John-A. Macdonald et sur laquelle on a vu tort de revenir.

Mais il y a plus. M. Ewart n'est pas de ceux que le sentiment arrête à mi-chemin.

Dans le futur drapeau canadien, il n'entend point que l'Union Jack tienne, comme certains le voudraient par affectation traditionnelle ou par désir de conciliation, la place d'honneur.

Ce serait, dit-il, créer une équivoque, laisser entendre que l'autorité du Parlement britannique, que symbolise l'Union Jack, pourrait l'emporter sur celle du Parlement canadien, qu'évoquerait le reste du drapeau.

Puis, un détail d'ordre immédiatement pratique vient ici rejoindre la déclaration de principe, — puis, quand le drapeau flotte dans la brise, est tourmenté par le vent, c'est cette partie supérieure du drapeau, près de la hampe, où l'on voudrait poser l'Union Jack, qui reste la plus visible. Ce serait alors une cause de confusion, qui pourrait

être singulièrement désagréable pour l'Angleterre elle-même.

Derrière cette querelle du drapeau, il y a évidemment, avec un conflit de sentiments, d'abord et surtout une opposition de doctrine.

M. Ewart n'a pas manqué de répéter, en s'appuyant sur le texte même des fameuses déclarations de lord Tweedsmuir, que le Canada est une nation souveraine, qui doit régler elle-même sa politique intérieure et extérieure, ne se laisser imposer d'attitude par aucune puissance du dehors; il a rappelé, toujours avec lord Tweedsmuir, que la première loyauté du citoyen du Canada n'est pas envers le Commonwealth des nations britanniques, mais envers le Canada lui-même.

Conclusion évidente, impérieuse: un pays souverain, qui doit avoir sa politique à lui, doit pareillement posséder un drapeau qui symbolise et cette souveraineté et le caractère personnel de cette politique.

Autre point de vue, qu'il ne faut jamais négliger. Ce drapeau proprement canadien sera un symbole d'unité. Il fera le ralliement autour de l'intérêt canadien des éléments divers, aux traditions variées, qui constituent notre peuple. L'Union Jack, symbole essentiel, indiscutable, d'une autorité politique extérieure, ne saurait faire cette unité; il peut être un principe d'erreur et de confusion.

Chose curieuse, M. McWilliam, un avocat de Winnipeg, qui soutenait au National Forum, en opposition à M. Ewart, la thèse du maintien de l'Union Jack, chose curieuse, disons-nous, M. McWilliam devait quelques minutes plus tard raconter un incident dont il tirait argument pour lui-même, mais qui vient bien plutôt appuyer la thèse Ewart.

M. McWilliam, pour marquer le prestige de l'Union Jack, racontait donc que, dans une manifestation assez récente, l'un des groupes slaves de l'Ouest avait affiché une déclaration de sympathie, d'allégeance faudrait-il peut-être dire plutôt, non pas envers le Canada, non pas envers le Roi, mais envers... l'Empire.

Un tel fait ne démontre-t-il pas qu'il est plus que temps de dresser devant ces nouveaux Canadiens un drapeau qui symbolise, non pas une entité politique plus ou moins vague, extérieure en tout cas à notre pays, mais ce pays même, celui qui les abrite maintenant, qui abritera leurs fils et auquel, suivant la formule de lord Tweedsmuir, ils doivent tous leur première loyauté (their first loyalty)?

La question du drapeau est donc posée. Le plus tôt elle sera résolue, et dans le sens nettement canadien, le mieux ce sera.

Notre situation actuelle est franchement absurde. Nous sommes le seul pays au monde qui prétende à la souveraineté et qui ne possède pas son emblème distinctif, son propre drapeau.

Cela ne saurait indéfiniment durer... Omer HEROUX

Rejouissances à travers toute l'Espagne nationale

Après Tarragone, Cervera

Vers Barcelone — Messe à Tarragone — Manifestations en l'honneur de Franco, à Burgos

Les troupes franquistes ont conquis 2,789 milles carrés de territoire en Catalogne

BOMBARDEMENT DE LA CAPITALE ROUGE

82 VILLAGES

HENDAYE, France, 16 (A.P.) — Le haut-commandement nationaliste annonce la prise de Cervera, important centre de communication au centre du front de Catalogne. Les troupes qui ont pris d'assaut ce matin les défenses de Cervera dont elles avaient commencé le siège hier poursuivirent leur marche en direction d'Igualada, autre noyau de communications, et de Barcelone. La ville de Cervera, riche centre agricole de 4,000 âmes, qui renferme plusieurs églises et édifices historiques, est située à 50 milles environ à l'ouest de Barcelone en droite ligne. Les armées nationalistes qui opèrent en basse Catalogne, qui ont occupé hier le grand port de Tarragone et Bellprat, auraient convergé vers le nord en direction d'Igualada pour opérer leur jonction avec les armées du centre et marcher directement sur Barcelone.

L'annonce par radio des victoires de ces jours derniers en Catalogne, et plus particulièrement de la prise de Reus et de Tarragone, a provoqué des jouissances à travers toute l'Espagne nationale.

A BURGOS ET A TARRAGONE

Partout les foules ont paradé en déployant les couleurs rouges et or de l'Espagne nationale, pendant que les cloches sonnaient à toute volée. A Burgos, la capitale, la foule s'est massée devant la résidence du généralissimo Franco en criant son nom et en chantant des hymnes patriotiques. On dit que c'est par milliers que les habitants de Tarragone se sont rendus hier sur la grande place pour assister à la messe qui était célébrée pour la première fois depuis deux ans.

On affirme qu'il existe une ligne rouge fortifiée secrète entre Tarragone et Barcelone: les commandants nationalistes en connaissent l'existence sans cependant être fixés sur sa position précise. Les observateurs militaires sont d'avis qu'elle a été aménagée en terrain montagneux, entre Vendrell et Igualada.

L'entrée des troupes nationalistes dans Tarragone, qui s'est effectuée pratiquement sans coup férir, est venue couronner hier l'avance rapide des trois derniers jours. Le principal corps d'attaque composé de Navarrais s'est ouvert un chemin contre l'arrière-garde rouge jusqu'aux abords de la ville, mais il a ensuite fait un détour de plusieurs milles pour venir prendre la ville de revers. Les Navarrais se sont étonnés de ne rencontrer aucune résistance lorsqu'ils ont voulu pénétrer dans la ville: leur principale tâche a été de faire refluer vers Tarragone la cohue des réfugiés qui cherchaient à fuir la zone des opérations militaires.

Le haut-commandement nationaliste vient de publier des chiffres sur les résultats de l'offensive de Catalogne qui a débuté il y a trois semaines. Les troupes nationalistes ont conquis à date 2,789 milles carrés de territoire. L'avance sur Barcelone aurait valu à Franco la conquête de 82 villages dans la seule journée d'hier. Les troupes nationalistes ont franchi sur un point, à Bellprat, la frontière de la province de Barcelone dont elles ne sont plus éloignées que de 37 milles.

EVACUATION

On croit que le haut-commandement rouge a fait évacuer Tarragone parce qu'il songe à établir un nouveau front qui suivrait pratiquement la frontière de la province de Barcelone dans les montagnes. Le gouvernement rouge a ordonné à la population civile d'évacuer complètement la ville de Seo de Urgel dans les Pyrénées dans un délai de 24 heures. Les rouges se préparent à défendre énergiquement Seo de Urgel, clé de la vallée de Puigcerda où passe un chemin de fer qui servirait à assurer les communications de Barcelone avec la France dont il attend encore de l'assistance.

Le problème des réfugiés devient de plus en plus aigu à Barcelone. On estime que 70,000 réfugiés, femmes, enfants, vieillards, ont fui la région de Tarragone et se dirigent vers Barcelone, encombrant les routes dont l'armée aurait besoin.

DES BOMBES SUR BARCELONE

BARCELONE, 16 (A.P.) — Les aviateurs nationalistes ont bombardé la capitale rouge et ses environs aujourd'hui et mitraillé les routes encombrées de réfugiés. Un hôpital aurait été atteint à 12 milles au sud de Barcelone.

La population de Barcelone est pleinement consciente du danger. Le gouvernement n'a pas cherché à cacher la chute de Tarragone ni le fait que des troupes nationalistes ne sont plus guère qu'à quelque trente milles de la capitale. Les rues sont remplies de réfugiés qui arrivent des régions conquises et de recrues qui partent pour le front. Des femmes ont paradé en déployant des bannières où l'on pouvait lire: "Défendons la Catalogne!" Les autorités ont fait placer à l'un des principaux carrefours de la ville un avion allemand du type Heinkel qui a été abattu par les aviateurs rouges.

L'actualité

Opposition officielle

S'il faut en croire les dépêches parvenues aux journaux depuis quelque temps concernant les doctrines de Lénine, le communisme serait en voie de perdre brusquement et rapidement du terrain dans l'estime publique.

Déjà, les récits de voyageurs dignes de foi et comptant parmi les moins suspects de parti pris ont contribué à refroidir l'enthousiasme de plusieurs au sujet des douceurs du paradis soviétique. D'autre part, les nouvelles parvenues à la presse mondiale quant à la façon dont Staline jette ses amis ou ses "camarades" d'hier aux oubliettes, après leur avoir fait subir ce que pour le moins on peut sans crainte d'exagérer, appeler un procès sommaire, n'étaient pas non plus de nature à rassurer les sympathisants étrangers du régime établi en Russie en 1917. D'autres nouvelles encore ayant trait au domaine de la religion, de l'économie, de l'industrie, n'ont pas peu contribué à perdre la Russie rouge dans l'opinion étrangère. Ces nouvelles échappées à une censure que l'on sent vigilante scandent les excursions fatidiques dont les journaux nous donnaient de si terrifiants rapports. Beaucoup de ces nouvelles étaient lourdes de sens caché et laissaient beaucoup plus deviner qu'elles n'en disaient.

Bref, malgré les précautions extraordinaires dont a dû s'entourer le gouvernement soviétique depuis la révolution de 1917, pour empêcher que les pays capitalistes ou fascistes pussent au juste se rendre compte de ce qui se passait dans l'ancienne terre des tsars, la propagande à rebours a opéré contre lui.

En fait, les plus ignorants des choses soviétiques ce ne sont pas ceux auxquels Staline et ses adeptes auraient voulu cacher les terreurs de leur régime et la désastreuse application de leurs lois inhumaines édictées au Kémlin. Les plus ignorants de ces choses, ce sont peut-être les millions de personnes groupées sous les drapeaux de l'Union des républiques socialistes soviétiques.

Si le silence ostenté sur certains drames de nature odieuse dont on ne pouvait en vérité se vanter n'a pas été observé au dehors, il l'aurait certes été plus fidèlement au dedans. Au dehors, en dépit de

la surveillance la plus intense, le monde d'aujourd'hui ne pouvait demeurer bien longtemps dans l'ignorance totale de ce qui se passe sur un aussi grand territoire que celui de la Russie surtout en un siècle de communications si faciles, si abondantes et si rapides.

Il voilà maintenant que dans nombre de pays on semble être suffisamment édifié sur les répercussions sociales de l'application des doctrines communistes et l'on s'aperçoit un peu partout à bout de bras par des moyens légaux leurs tristes propagateurs.

En France, au début de janvier, 430 journaux demandaient simultanément la dissolution du parti communiste.

Avant-hier, une nouvelle nous apprenait que la Hongrie va se joindre à l'Italie, à l'Allemagne et au Japon dans leur lutte active contre le communisme. Aux Etats-Unis une enquête a été instituée sur les menées antidémocratiques et ceux qui ont accompli le travail ont soumis dans leur récent rapport que des mesures radicales s'imposent pour restreindre entre autres mouvements plus ou moins orthodoxes le mouvement communiste.

En Angleterre aussi on semble moins disposé à permettre la liberté entière et l'exercice du "free speech", aux émissaires de Moscou. Des sentiments hostiles, nés de la propagande trop obvie accomplie un peu partout par ces émissaires, ont bien avant aujourd'hui éclaté au milieu de groupements et d'associations diverses. Mais ce qui est à remarquer, c'est qu'à l'heure présente, les gouvernements et les corps publics semblent mieux s'organiser pour lutter officiellement contre cette plaie sociale qu'est le communisme et ainsi épauler d'autant la lutte que menaient certaines personnes ou certaines associations, depuis les débuts de l'expérience marxiste.

Cet évènement mondial au danger "rouge" confirme le bien-fondé de la politique de notre gouvernement provincial en ce sens.

Nul doute que cette lutte civile, appuyée depuis toujours par les autorités religieuses sera des plus efficaces.

Ne chantons pas trop vite victoire cependant, car le combat entre les deux mystiques qui tendent à séparer le monde moderne en deux camps gigantesques sera peut-être long et cruel.

Maurice HUOT

Voir en page deux

La chronique d'Ottawa de Léopold Richer sur le discours de M. Manion aux Communes cet après-midi.

Bloc-notes

Contradiction

Le Canada croit voir une contradiction entre l'attitude du Devoir et celle de l'un de ses collaborateurs au sujet de la politique d'armement. En fait, il n'y a pas contradiction. Notre collaborateur estime que notre politique étrangère est indéfinie et imprévoyante et que ni l'armée, ni l'aviation, ni la marine canadiennes ne sont aujourd'hui en mesure de former un corps expéditionnaire utile, encore moins capables d'assumer avec efficacité le fardeau de notre défense nationale. Le Devoir n'a jamais dit autre chose. Quand il a parlé de "politique nette, hardie, précise" du gouvernement, "pour ce qui est des armements", il parlait de la politique de défense du passé et du présent pour des armements dont le but, la fin, l'utilité, le caractère pratique restent vagues et indéfinis. On y va rondement pour dépenser l'argent, certes, à l'appui d'une politique militaire et étrangère dont le gouvernement n'est pas pressé de faire connaître la juste orientation. Cet argent, le dépense-t-il pour des fins strictement canadiennes et dans la seule intention de pourvoir à la défense du pays? Ne s'en sert-il pas pour préparer un corps expéditionnaire? Qu'on lise là-dessus l'article de notre collaborateur, ce soir même, et l'on verra que penser de cette politique dont notre collaborateur a déjà dit samedi, le répétant aujourd'hui, qu'elle n'a rien donné de bon, du point de vue pratique, quel que soit le but du gouvernement. Pour ce qui est de la façon dont le régime, en pays totalitaires, encadre et forme physiquement la jeunesse, on a ici même fait le partage du bon et du mauvais, du dangereux et de l'utile, au moins une trentaine de fois; et dès l'enquête que fit, en 1937, le signataire de ces lignes, en Italie et en Allemagne, il y marquait nettement les buts condamnables de certaines initiatives des régimes totalitaires à l'endroit de la jeunesse italienne ou allemande. On y revenait encore samedi dernier en reproduisant un article de la Nation Belge (18 décembre) sur l'accaparement de la jeunesse par le parti nazi. Le Canada ne lirait-il et ne comprendrait-il que ce qu'il veut ou ce qui fait son affaire?

G. P.

Le carnet du grincheux

Le solotram doit disparaître à cause de sa valeur symbolique. C'est le commandement d'un seul et il est comme tel antidémocratique.

M. Houde a peut-être raison de dire qu'il n'y a pas de démocratie possible sans patronage, mais on peut ajouter qu'il n'y a guère de patronage possible sans anarchie.

On dit que Mlle Gaby Morlay a été assaillie dans sa loge par de petites demoiselles qui voulaient un autographe, d'elle, mais qui ne voulaient voir la pièce qu'elle jouait qu'au cinéma. Cette attitude peut n'être pas délicate, mais elle est logique. L'autographe ne coûte rien, le cinéma ne coûte presque rien et les places de théâtre coûtent cher.

On dit que Hitler mettra au musée (sans doute de Nuremberg, ville des jouets) la couronne antique que les Allemands de l'étranger veulent lui offrir. La couronne n'est, en effet, autre chose qu'une coiffure très peu confortable quand on la regarde avec les yeux d'un dictionnaire, à lui seul, à plus de poids, que toutes les têtes couronnées d'Europe.

Le Grincheux

Politique étrangère et politique militaire

Le projet d'armement défensif — Le deuxième article de M. Maurice d'Auteuil, suite de son étude de vendredi

Défense territoriale et corps expéditionnaire

La politique d'un pays doit avoir pour premier objet d'en assurer l'intégrité territoriale contre toute agression. Il est vain de vouloir poursuivre une ligne de conduite qui ne tient pas compte avant tout de cette obligation. Et ce n'est que lorsque la sécurité et l'intégrité territoriale d'un pays se trouvent complètement garanties — du moins dans la mesure du possible humaine — qu'il est permis à l'homme d'Etat d'étendre le champ de ses préoccupations extérieures.

Accepter la règle qu'il faut avant toute autre chose prévoir les nécessités de notre défense domestique, c'est nettement simplifier le problème de notre réorganisation militaire. Il ne s'agit pas alors de déterminer la direction du péril possible, et la meilleure et la plus pratique façon de le prévenir, de l'endiguer, et si les circonstances, avant même qu'il se dessine, une ligne d'arrêt défensive qui l'annule d'avance.

Nous le disions au cours de notre article précédent, on a négligé cette règle essentielle dans l'organisation de notre politique étrangère. Pour plusieurs raisons dont quelques-unes d'ordre électoral et quelques autres particulières

à notre statut dans le Commonwealth. Jusqu'ici, notre position géographique, notre voisinage avec les Etats-Unis, avaient suffi à nous protéger contre toute menace extérieure directe. Il ne s'agissait donc — et la thèse avait quel que justification avant l'expérience concluante de la Grande guerre — que de décider si oui ou non nous aiderions l'Empire britannique dans ses entreprises extérieures. Par deux fois, lors de la guerre du Sud-Afrique, et sur une échelle incomparablement plus grande en 1914-1918, nous avons résolu la question par l'affirmative.

Mais les circonstances ont changé. Le lien politique qui attachait le Canada à l'Angleterre s'est relâché, sinon beaucoup en droit, du moins en fait. Et puis, de nouveaux éléments latents, qui, selon nous, modifient entièrement le problème de notre politique étrangère. D'abord, il est maintenant possible de prévoir un jeu d'alliances entre pays totalitaires qui aurait pour résultat d'affecter la sécurité territoriale du continent américain dont nous sommes partie intégrante (le programme de réarmement américain nous éclaire là-dessus); la politique anglo-française a subi, dans le domaine diplomatique, une série de défaites caractéristiques qui ont transformé, au désavantage de l'Empire, la politique anglaise. Enfin, le repli visible de la Grande-Bretagne sur elle-même, l'énorme augmentation de ses responsabilités navales dans la Méditerranée, leur vitale extension en Extrême-Orient, nous conduisent naturellement à chercher ailleurs que dans la marine royale l'organe défensif principal qui assurerait, en cas de conflit généralisé, notre défense navale.

Bref, parvenus à l'âge adulte, il nous faut en assumer les responsabilités, si désagréables soient-elles. Et, entre toutes, s'impose celle de notre sécurité.

C'est une conséquence normale

de notre nouvelle indépendance en même temps qu'un effet d'une politique européenne qui tend de plus en plus à "désuniversaliser" le point de vue britannique et à le concentrer sur le problème primordial de la défense domestique de l'Angleterre. Nier cette déviation de l'aiguille politique; nier l'affaiblissement sur elle du magnétisme britannique; nier surtout les conséquences stratégiques qui découlent pour nous de cet affaiblissement, c'est nier l'évidence même.

Une politique canadienne, saine, même conçue, ne peut devant des faits aussi éloquentes que les constatés, organiser son action extérieure, ses mesures de défense, qu'en tenant compte de leurs exigences. Sans aucun parti pris, nous ne pouvons concevoir l'existence d'un Canada qui ne semble partager durant la récente crise notre gouvernement entre une politique de collaboration impériale et une politique de sécurité nationale avant tout. Si des mesures antérieures avaient pleinement assuré les besoins de celle-ci, l'usage admis de la hésitation; mais l'essentiel — et nous avons constaté que c'était là le mot exact — mais l'essentiel n'est pas tant point fait, comment se précipiter sans contradiction de l'accèssoire? Et je maintiens que l'essentiel consiste à prévoir notre défense avant tout et que l'accèssoire se définit: ce qui se passe hors de notre continent et ne nous regarde pas ou encore ne nous regarde qu'indirectement.

Nous avons vu que notre stratégie reproduisait, par l'indéfini et l'imprévoyance, l'indéfini et l'imprévoyance de notre politique et qu'en conséquence ni l'armée, ni l'aviation, ni la marine canadiennes n'étaient aujourd'hui en mesure de former un Corps expéditionnaire utile, encore moins capables d'assumer avec efficacité le fardeau de notre défense nationale.

Nous possédons heureusement, dans le personnel volontaire de la Milice active non permanente, des éléments essentiels dont nous devons tirer les cadres et les hommes de notre nouvelle armée auxiliaire. Ce qui importe avant tout, dans ce domaine, c'est de déterminer en premier lieu quels sont les adversaires possibles, ensuite, les points vulnérables de notre territoire, enfin les moyens à prendre pour garantir et défendre ces points vulnérables.

(suite à la dixième page)

M. Manion prend officiellement position cet après-midi

Son premier grand discours en tant que chef de l'opposition aux Communes

Le général Laflèche et l'enquête sur la mitrailleuse "Bren"

Ottawa, 16. — Aujourd'hui commence le débat sur l'adresse en réponse au discours du trône. Et tout de suite on demande: "Se prolongera-t-il longtemps?" Pourquoi pose-t-on cette question? Parce que d'habitude il n'apporte pas grand'chose à l'étude sérieuse des problèmes politiques. Les discours, pas toujours originaux ni intéressants, se succèdent les uns aux autres pour l'unique raison que les députés ont le droit de parole. Après peu de jours d'éloquence, on a l'impression que c'est une perte de temps, un verbiage inutile. Pourtant il ne devrait pas être ainsi. Les questions d'actualité sont nombreuses, variées, importantes. Les députés peuvent se livrer au jeu des revues générales ou à celui des analyses. Ils ont le choix des sujets à traiter. Ils ont la permission de passer de la politique internationale à la culture de la pomme de terre, s'ils le veulent. Toute la politique du gouvernement leur est livrée en vrac dans le discours du trône, sans aucune restriction.

Il arrive, et on le déplore chaque année, qu'après les discours des deux parrains de l'adresse, en réponse au discours du trône, après ceux du chef de l'opposition officielle, du premier ministre et des chefs de groupes, le débat s'anémie pour des raisons inexplicables. C'est peut-être que l'on se contente trop de généralités. Si l'on se donnait la peine d'aller au coeur du sujet ou de délimiter avec soin le champ de ses commentaires, on réussirait à donner grande allure au débat et à soutenir l'intérêt jusqu'à la fin. Ce qui arrive la plupart du temps, c'est que l'on écoute ou prolonge ce premier grand débat de la session, sans égard aux mérites intrinsèques des questions à traiter, pour des raisons de tactique de parti ou de tactique parlementaire. Si l'un des partis estime qu'un bref débat le sert davantage, il donne l'ordre à ses députés de garder le silence. Si, pour une raison ou pour une autre, on croit qu'il est plus avantageux de prolonger le débat, on fait appel à leur éloquence. Voilà pourquoi il n'est pas bon de faire des pronostics sur la longueur du débat qui commence au jour d'hui.

Victoire ministérielle

Les premiers jours de la session ont été marqués par ce qu'on peut appeler une victoire ministérielle. Les conservateurs fédéraux et ontariens croyaient prendre le gouvernement en flagrant délit de mauvaise administration et de faiblesse politique, quand M. George Drew, maintenant chef provincial du parti à Toronto, soulevait l'affaire de la mitrailleuse Bren et demandait une enquête royale. Le rapport du juge Davis, déposé vendredi, les a déçus. Le rapport contient une recommandation, dont le gouvernement s'est tôt emparé et qu'il a incorporé dans le discours du trône, à savoir la création d'un "Conseil des achats de la Défense", relevant directement du premier ministre ou du ministre des Finances. Voilà qui est destiné à faire disparaître tout soupçon quant à la parfaite honnêteté des contrats d'armement que le gouvernement pourra accorder dans l'avenir.

Au sujet du contrat donné par le ministre de la Défense nationale à la John Inglis pour la fabrication de 7,000 mitrailleuses légères du type Bren, le commissaire enquêteur ne se prononce pas. "Il semble du moins raisonnable d'affirmer, dit-il, que la question de déterminer si, dans un tel cas, on devrait demander des soumissions, est d'ordre administratif, sur laquelle les experts ne s'entendent pas, ou peuvent très bien ne pas s'entendre et que, par conséquent, il appartient particulièrement au gouvernement et au Parlement d'en décider." Il parle un peu plus loin de la lourde responsabilité qui incombe à ceux qui doivent désigner le fabricant quand

Avis de décès

PRUD'HOMME. — A Montréal, le 16 janvier 1939, décédée à 74 ans, Azilda Lemieux, épouse de feu Elisée Prud'homme, autrefois de St-Isidore. Funérailles le mercredi 18 janvier. Le convoi funéraire partira du No 3980, rue St-Hubert, à 8 h. 45 du matin, pour se rendre à l'église St-Louis-de-France où le service sera célébré à 9 heures. Et de là à la cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

NECROLOGIE

COUSINEAU — A Montréal, le 12, à 72 ans, Mme Océara Cousineau, née Eugénie Lemay.
 ETHIER — A Terrebonne, le 12, à 82 ans, Kusebe Ethier, autrefois de Ste-Rose, époux en ses noces de Victoire Oummette; en ses de Françoise Gagnon.
 HEBERT — A Montréal, le 12, à 36 ans, Warren Hébert, époux de Béatrice Noël.
 LA BONTÉ — A Montréal, le 12, à 85 ans, Napoléon La Bonté, époux d'Élène Madelin.
 LAURIN — A Ste-Dorothée, le 12, à 78 ans, Camil Laurin, époux d'Anna Plouffe.
 MALOUIN — A Verchères, le 12, J. Gouge Malouin, époux de Flora-Emma Clauthier.
 MIRON — A Montréal, le 12, à 70 ans, Mme veuve Arthur Miron, née Mary D'Almeida.
 PLOUFFE — A Montréal, le 12, à 44 ans, Edouard Plouffe, de Marieville, époux de Berthe Chauré.
 PÉTITVALENT DIT LECLERC — A Montréal, le 12, à 66 ans, Alfred Petitvalent dit Leclerc, époux de feu Mary Laforest.
 TAILLON — A Montréal, le 12, à 65 ans, Wilfrid Taillon.
 FOUFART — A Montréal, le 12, à 49 ans, Armand Foufart, époux d'Adélaïde Girard.
 TRUCKS — A Montréal, le 29, à 64 ans, Richard Trucks, époux de Corinne Frouin.
 VIAU — A Montréal, le 12, à 19 ans, Madeleine, fille de Joseph-Gilbert Viau et de Victoria Major.

Quelle date?

Voyez ici:

1939 JANVIER 1939						
Dim.	Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Ven.	Sam.
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

leurs premières promesses et d'autres, par contre, se révéler tout à coup, prendre de l'influence, devenir des forces avec lesquelles ministériels et oppositionnistes ont dû compter dans la suite.
 Voilà tout un aspect des jeux parlementaires qui ne sera pas le moins intéressant.

Leopold RICHER

Faits divers

Médecin trouvé mort

Le Dr Philippe Richer, 56 ans, qui habitait au numéro 1613 rue St-Denis, a été trouvé mort dans son lit samedi matin. D'après les officiers de la police judiciaire, qui ont conduit une enquête dans cette affaire, un confrère aurait exprimé l'opinion que le Dr Richer se serait enlevé la vie en absorbant un poison. Son cadavre a été transporté à la morgue, où une autopsie suivie d'une enquête du coroner auront lieu.

Le Dr Richer est mort dans les circonstances qui rappellent celles du Dr Philippe Dumont, lequel se donna la mort en s'empoisonnant. L'inspecteur Armand Brodeur, directeur de la Sûreté municipale, a trouvé la note suivante sur le théâtre de la lugubre découverte; en voici le texte: "Je suis entièrement responsable de ce qui arrive et je me détruis afin de ne pas devenir une charge publique. Tout ce que je veux, c'est une boîte, une gerbe de fleurs et un trou."

Naissance dans un train

La première naissance de l'année nouvelle dans un train en marche s'est survenue dans la nuit de vendredi à samedi sur la ligne Cochrane-Québec du Canadien National. L'événement heureux est survenu à 1 h. 10 du matin, samedi, alors que le train du Canadien National approchait de Taschevrou dans la région minière du nord-ouest de Québec. La jeune mère qui voyageait en voiture de première put, grâce à l'obligeance de certains

voyageurs, être hospitalisée dans un salon du wagon-lit. Un docteur qui se rendait à Québec assista à la naissance.

Partiellement asphyxiés

M. Napoléon Dubuc, et son fils Bernard, âgé de 7 ans, qui demeurent à 2621, rue Dandurand, ont été trouvés, hier midi, partiellement asphyxiés par l'oxyde de carbone qui se dégageait d'un poêle à charbon. Le premier a été ranimé par la brigade de secours, commandée par le lieutenant Verdon, du service des incendies, et l'enfant, par l'escouade de secours de la Montreal Light, Heat and Power. Père et enfant furent alors laissés sous les soins du Dr J.-E. Paquin, 5421, 6e avenue, Rosemont. Le sergent Chaput, du poste de police de Rosemont, s'est aussi rendu sur les lieux, de même que les agents LaJoie et Jetté, de l'escouade de la radio-police.

Victime d'un chauffard

Yvan Charbonneau, un garçon de 12 ans, dont les parents demeurent 8392, rue Lajeunesse, a été blessé en marchant sur la chaussée, près du trottoir, vers 5 h. 30, hier après-midi. Il a été renversé par un auto, dont le conducteur n'a pas arrêté après l'accident. L'accident survint rue St-Hubert, à un endroit situé à quelque 500 pieds au sud de l'avenue Sauvé. L'enfant a été transporté à l'hôpital Ste-Justine, où les médecins ont constaté qu'il souffrait d'un traumatisme crânien. Le sergent Maillé, du poste de police de Villery, fit les premières constatations d'usage, avec les agents Desaulniers et Charland, puis l'affaire fut confiée à l'escouade préposée aux homicides de la Sûreté municipale, pour enquête judiciaire.

Morte à l'hôpital

Mme Philorome Garand, âgée de 56 ans, qui demeurait à 2756, rue Hochelaga, est décédée subitement vers 4 h. 30, hier après-midi, à l'hôpital Notre-Dame, où elle s'était rendue pour visiter des parents. Son cadavre a été transporté à la morgue pour enquête.

Autre mort subite

Mme J. Farrow, âgée de 81 ans, qui habitait sur la 63e avenue, Ville-LaSalle, est décédée subitement, samedi après-midi, en son domicile. Son cadavre a été transporté à la morgue pour enquête.

Raids de la police

Les agents de la Sûreté provinciale ont opéré 43 arrestations en fin de semaine. La première descente a été faite dans une presbiterie "barbotte", 381 ouest, rue Laurier, où trente-deux personnes ont été arrêtées. Les trois autres logis "visités" étaient situés à 4543, rue Saint-Denis, 486 ouest, rue Sainte-Catherine et 4420, rue Cartier. Sept personnes ont été arrêtées dans ces trois descentes. Quatre femmes ont aussi été appréhendées dans des maisons de prostitution, hier matin.

Entrepôt incendié

L'entrepôt de la maison Bessner, 966 ouest, rue Notre-Dame, et 454, rue des Inspecteurs, a été considérablement endommagé, samedi soir, par un incendie qui s'était déclaré, un peu avant 8 h. et dont la cause est inconnue. Les pompiers, commandés par le directeur adjoint James Messett, et le chef de district Hector Horion, ont travaillé pendant plusieurs heures et ont utilisé trois lances. Le sergent Vaillancourt, du poste de police de la rue Montfort, et le sergent O'Neil, de la circulation municipale, s'occupaient du service d'ordre, avec l'aide d'une dizaine d'agents de police.

Citoyen de Sherbrooke inculpé de sorcellerie

Sherbrooke, 16. — M. J. Anatole Desfosse, de Sherbrooke, inculpé de magie, de sorcellerie, et d'enchantement, a été arrêté, samedi, à 1 h. 30 de l'après-midi, par M. L. A. Gaudreau, huissier de la Cour supérieure. Il a comparu peu après devant M. Hertel O'Brady,

Évitez et soignez RHUMES, TOUX, BRONCHITE, avec les véritables PASTILLES VALDA en boîtes VALDA

VICHY SUPREME PURGATIVE Laxatif au goût de citron, effervescent, agréable à prendre. Les enfants l'acceptent sans se faire prier. Exiger partout ce laxatif doux, énergique et sans équivalent importé de Vichy, France. J.-ALFRED OUMMET DISTRIBUTEUR - MONTREAL

Active la DIGESTION Charbon de Belloc Contre les MAUX de l'ESTOMAC

Campagne de publicité pour l'antracite américain L'agence Watch Advertising Co. Ltd., de Toronto, a la direction de l'annonce de Anthracite Industries, Inc., pour le Dominion. M. R.-E. Stewart Green est l'agent de liaison. On projette une grande campagne dans l'Ontario et le Québec au cours de la présente saison.

Pur et savoureux **THÉ "SALADA"** 'Frais des plantations'

Suprême en saveur **THÉ "SALADA"**

Quelle saveur! Quel arôme! **THÉ "SALADA"** MÉLANGE ORANGE PEKOE pour une occasion spéciale

Saveur délicieuse **THÉ "SALADA"**

Qualité insurpassable **THÉ "SALADA"**

Riche et agréable en saveur **THÉ "SALADA"** 'Frais des plantations'

Qualité remarquable **THÉ "SALADA"**

Qualité indéniable **THÉ "SALADA"**

46 années

D'ANNONCES CONTINUELLES DANS LES JOURNAUX QUOTIDIENS DU CANADA

Depuis sa fondation en 1892, notre maison de commerce s'est continuellement servie d'annonces quotidiennes dans les journaux canadiens. Ceci vous fait voir combien nous apprécions la valeur fondamentale de cet excellent moyen de publicité.

Salada Tea Company of Canada Limited

Ma cliente, la Salada Tea Company of Canada Limited, dans sa référence très concise concernant les journaux quotidiens et leur valeur fondamentale comme moyen de publicité, en établit le fait d'une façon complète. J'élabore, cependant, en vous faisant remarquer que les journaux quotidiens sont d'une flexibilité surprenante pour les annonces commerciales, particulièrement, lorsque l'on désire des résultats rapides et immédiats.

Thornton Purkis, Aviseur en Publicité

L'expérience faite par la Salada Tea Company of Canada Limited représente d'une manière typique celle de beaucoup d'autres vieux établissements d'affaires du Canada qui, par l'emploi persévérant de l'annonce dans les journaux quotidiens, ont donné à leurs produits une réputation évidente dans tous les foyers.

Canadian Daily Newspapers Association

LE DEVOIR

Le DEVOIR est membre de la "Canadian Press", de l'"A.B.C." et de la "C.D.N.A."

FROID ET NEIGE
MAXIMUM ET MINIMUM
Aujourd'hui maximum 16.

CALENDRIER
Demain: MARDI, 17 janvier 1939
Saint Antoine, abbé
Lever du soleil, 7 h. 29.

Un régime corporatif et la restauration de la monarchie

LONDRES, 16. (A.P.) — Le duc d'Albe, représentant de l'Espagne nationale en Grande-Bretagne, a laissé entendre aujourd'hui dans une entrevue accordée à "Evening News" que la victoire du général Franco conduira éventuellement à l'établissement du régime corporatif et à la restauration de la monarchie.

Le congrès des éducateurs

Un comité permanent — Hommage à M. Ernest Lapointe — Une exposition d'entomologie

Québec, 16. (D.N.C.) — Comme nous l'avons annoncé, le congrès des éducateurs, organisé par les instituteurs et institutrices de Québec, et tenu au Palais-Montcalm, du 5 au 8 novembre dernier, les organisateurs de ces assises viennent de décider la création d'un comité permanent du congrès des éducateurs. L'exécutif du congrès devient l'exécutif du congrès permanent, avec Mlle Cécile Rouleau et M. Eugène Picard, présidents conjoints; Mlle Marguerite Laroche et M. Elou Perron, vice-présidents conjoints; Mlle Gabrielle Brassard et Roland Nadeau, secrétaires conjoints. Les consultants du comité permanent sont le R. P. Albert, O.M.I., le R. P. Georges-Henri Lévesque, O.P., et M. l'abbé Camille Faucher.

Le congrès des éducateurs ne formule qu'un vœu: "L'union de tous pour fournir au Canada la plus belle espèce d'hommes au monde". De ce vœu, appelé à donner au pays "des croyants fidèles et d'indéfectibles serviteurs", découle la nécessité d'une meilleure orientation: 1. religieuse, 2. sociale, 3. nationale, 4. professionnelle, 5. pédagogique.

En conséquence, le congrès propose aux éducateurs, comme moyen immédiat de réalisation: 1. De s'efforcer de reproduire en eux le prototype du catéchisme, N. S. Jésus-Christ; 2. De profiter de tout pour enseigner la doctrine sociale de l'Eglise; 3. De créer dans leur milieu une atmosphère nationale; 4. D'être des personnalités pour faire naître des personnalités; 5. De susciter de plus en plus, avec la collaboration des parents, l'action personnelle de l'enfant dans la formation.

Québec, 16. (D.N.C.) — Le déjeuner-causette de l'Association libérale de Québec-Est, à l'hôtel Saint-Roch, a été comme le préliminaire de la démonstration dont M. Ernest Lapointe sera l'objet au Château Frontenac, le 18 février prochain, alors que l'on célébrera les trente-cinq années de vie politique du ministre de la Justice. La conférence que M. Hector Laferté, membre du conseil législatif, a donnée et les allocutions qui ont été prononcées ont porté en effet, sur M. Lapointe.

M. J. Arsène Belleville président cette réunion organisée par l'Association libérale de Québec-Est. M. Laferté a été présenté par M. Charles Gamache, avocat, et remercié par M. Delphis Castonguay, directeur de l'Association de la jeunesse libérale. Sur les instances des convives, M. Adélar Godbout a dû faire une allocution. Comme M. Laferté, il a donné M. Lapointe en exemple à ceux qui s'intéressent à la chose publique ou qui projettent de s'adonner à la politique.

Quatre ans de pénitencier

Omer Laroche alias Ladouceur alias Dupuis, récidiviste sans adresse connue, a été condamné à quatre ans de pénitencier par M. le juge Tétréau et, dans l'autre, à 2 ans par M. le juge Langlois. Ces sentences seront peut-être purgées concurremment.

Le pacte anticommuniste

Hsinking, Mandchoukouo, 16. (C.P.-Havas) — Le gouvernement du Mandchoukouo a annoncé aujourd'hui qu'il avait décidé de donner son adhésion au pacte anticommuniste qui unit déjà l'Allemagne, le Japon, l'Italie et la Hongrie.

M. Bélanger et le marché de l'Est

M. Eugène Bélanger, échevin du quartier Ste-Marie, annonce qu'il présentera une motion, lors de la séance du conseil de Montréal, au sujet du marché de l'Est. Ce marché comprend une superficie de 362,000 pieds. M. Bélanger veut exproprier une superficie complémentaire de 451,000 pieds, mais sans inclure les réservoirs à gaz.

M. Gouin a refusé d'être premier ministre

Le pacte Duplessis-Gouin — La cause de M. Jean Martineau à la radio

M. Jean Martineau, chef organisateur du groupe politique de l'Action Libérale Nationale, a prononcé une causerie à la radio, hier soir, poste CBF. Il déclare que, lorsque la position politique du premier ministre Taschereau est devenue intenable, un ministre du gouvernement Taschereau, qui fut subseqüemment partie du gouvernement Godbout, envoya un émissaire pour offrir le poste de premier ministre à M. Paul Gouin, chef de l'Action Libérale nationale.

La ville de la Baie-Comeau

L'"Ontario Paper" porteur désormais le nom de "Quebec North Shore Paper" — Amendement à la charte de la Baie-Comeau

Québec, 16. — Voici les avis des derniers bills annoncés par la Gazette Officielle de Québec: Hôpital général de Montréal

La communauté des Soeurs de la Charité de l'Hôpital Général de Montréal, veut que l'île Saint-Bernard, dans le lac Saint-Louis, soit rattachée et gouvernée par le conseil de comté de Châteauguay. Mes Laflleur, Fortier et Latulippe, procureurs.

Ville de Baie-Comeau

Avis est, par les présentes, donné que la Ville de Baie-Comeau, corporation de ville ainsi constituée en vertu de la Loi 1 Georges VI, chapitre 120, des Statuts de Québec, s'adressera à la Législature de la province de Québec, à sa prochaine session, pour demander l'adoption d'une loi amendement à sa charte. (1. Geo. VI, chapitre 120) et notamment:

1. Pour amender la section 49 de sa charte en remplaçant les mots "Ontario Paper Company Limited et ses subsidiaires" par les mots "Quebec North Shore Paper Company, ses subsidiaires, successeurs et ayants-droit" partout où ils se rencontrent en ladite section et en permettant à la ville de Baie-Comeau, lors de l'imposition des taxes foncières, d'avoir un lien sur les immeubles de la Compagnie pour le montant entier de la taxe imposée; 2. Pour fixer la période de temps minimum pendant laquelle s'appliquera le système d'éducation prévu par la section 51 de la loi 1. Geo. VI, chapitre 120, à l'encontre de tout autre système;

3. Pour ratifier, confirmer et déclarer légal et valide, à toutes fins que de droit, le règlement d'emprunt numéro 11 adopté par le conseil de la ville de Baie-Comeau le 28 décembre 1938, pourvoyant à un emprunt sur obligations de \$625,000.00 pour permettre l'acquisition par la ville de Baie-Comeau d'un système de distribution d'électricité, d'un système d'aqueduc, d'un système d'égout, d'un système de protection contre l'incendie et des améliorations faites aux rues et trottoirs, et pour permettre également à la ville de construire une école catholique et une école protestante et d'effectuer d'autres travaux d'amélioration à ses rues, trottoirs, parcs et terrains de jeux.

Québec, le 12 janvier 1939. Le procureur de la ville de Baie-Comeau. Yves PREVOST

La tournée Morlay

"Le Messenger"

Devant des salles qui eussent dû être mieux remplies, la grande artiste française Gaby Morlay et sa troupe ont donné, en fin de semaine, Le Messenger, d'Henry Bernstein, avec un vif succès.

Dans cette pièce, très solide et étrange comme à peu près toute l'oeuvre de Bernstein, Mme Morlay nous a montré un autre des cent aspects de son inimitable talent. Cette artiste, qu'on ne se lasse pas d'entendre et de voir évoluer sur la scène, fait passer, de nouveau, à ses auditeurs, des heures inoubliables. Elle connaît, à un degré pensé très loin, l'art de transmettre à l'auditoire toutes les émotions que peut connaître une âme aux prises avec la vie. Même si le personnage de la Marie du Messenger peut nous paraître assez bizarre, pour ne pas dire anormal, Gaby Morlay trouve le secret de le rendre plausible.

Plusieurs membres de la troupe Morlay n'étaient pas en voix, et certains semblaient même enrhumés. Rien d'étonnant à cela, quand on sait quelle température il faisait dans la salle du His Majesty's, samedi après-midi, par exemple. L'interprétation générale a souffert de cette circonstance toute physique. Tout de même, M. Jacques Erwin a su tirer un excellent parti d'un rôle plutôt effacé, alors que M. Alain Dhurlal a donné une fort bonne composition et que M. Jacques Catelein, visiblement indisposé, a quand même tiré le meilleur parti possible d'une rôle ingrat entre tous.

Mme Morlay va bientôt nous quitter, et, hélas! jusqu'ici elle n'a certainement pas reçu l'accueil qui lui mériterait si bien son incomparable talent et sa réputation mondiale. On a encore la chance de se reprendre en assistant, aujourd'hui, au Messenger, ou au Secret, à même auteur, qui sera à l'affiche à partir de demain, jusqu'à jeudi soir.

Deux projets de lois de M. Wilfrid Lacroix

Pour empêcher la diffusion de la littérature communiste par la poste — Pour que les employés de chemins de fer parlent le français dans la province de Québec

Ottawa, 16. (D.N.C.) — M. Wilfrid Lacroix, député libéral de Québec-Montmorency, a inscrit au feuillet de la Chambre, deux projets de loi qui auront autant de retentissement, pour le moins, que celui qu'il proposait l'an dernier relativement aux qualifications linguistiques des fonctionnaires fédéraux. Ce sont les projets de loi que M. Wilfrid Lacroix aurait présentés dès l'an dernier, n'ont été la longue bataille à laquelle son bill, au sujet des fonctionnaires, a donné lieu.

M. Wilfrid Lacroix proposera d'abord un projet de loi tendant à modifier la loi des postes canadiens. A l'heure actuelle, cette loi donne au ministre des postes le pouvoir de prohiber l'envoi par la poste, des publications obscènes et immorales. M. Lacroix désire que le ministre des Postes ait également le pouvoir de prohiber et d'empêcher la distribution, par la poste, de la propagande communiste, juvénile et revues communistes. Il n'y a pas de doute qu'un pareil amendement à la loi actuelle serait d'un grand secours pour la lutte contre le communisme.

M. Wilfrid Lacroix proposera, en second lieu, un projet de loi tendant à modifier la loi des chemins de fer. Cet amendement donnerait aux membres de la Commission des chemins de fer le pouvoir d'exiger, dans la province de Québec, que les employés des compagnies de chemins de fer qui tombent sous sa juridiction, aient une suffisante connaissance de français pour donner à la population de cette province un service satisfaisant.

Si le projet de loi de M. Lacroix est accepté par le gouvernement, il mettra fin à un grief qui dure depuis longtemps déjà. M. Wilfrid Lacroix nous a déclaré ce matin qu'il ne négligerait aucune démarche pour assurer à ses deux projets de loi un accueil sympathique de la part de ses collègues de la Chambre des Communes et du Sénat. Il n'y a pas de doute que de semblables lois corrigeraient une double situation qui donne lieu à de continuelles et injustifiables réclamations dans la province de Québec. Ceux qui voyagent en savent quelque chose, ainsi que les personnes qui, résidant à Montréal ou à Québec, reçoivent par la poste, en dépit de la loi anticommuniste de la Chambre québécoise, de la littérature communiste.

Message de Roosevelt

L'extension de la loi de sécurité sociale

Washington, 16. (A.P.) — Le président Roosevelt a recommandé aujourd'hui dans un nouveau message au Congrès des Etats-Unis l'extension de la loi de sécurité sociale tout en mettant les législateurs en garde contre les panacées dangereuses. Le président recommande notamment que l'on abaisse à limite d'âge dans le cas des pensions de vieillesse, que l'on généralise le plus tôt possible les mesures de protection contre le chômage et la vieillesse, que l'on verse des pensions plus considérables pendant les premières années et que l'on se soucie des enfants qui sont à la charge des pensionnés.

Nominations provinciales

Québec, 15. — La Gazette officielle de Québec publie les nominations suivantes: Québec, le 25 novembre 1938. M. Alfred Paul, directeur général du Service des achats de la province de Québec.

Québec, le 19 décembre 1938. M. J.-E. Dumas, médecin, de Saint-Romuald; coroner conjoint pour le district de Québec, avec juridiction seulement sur le district électoral de Lévis.

M. Olivier Demers, médecin, de Farnham; coroner du district de Farnham.

Csaky à Berlin

Berlin, 16. (A.P.) — Le ministre des affaires étrangères hongrois, le comte Stefan Csaky, est arrivé aujourd'hui à Berlin pour discuter avec les chefs d'Etat de l'Allemagne et le rôle que doit jouer la Hongrie parmi les nations du front anti-communiste auquel elle vient de se rallier.

Allemagne et Turquie

Berlin, 16. (A.P.) — L'Allemagne et la Turquie ont signé aujourd'hui l'accord négocié en octobre dernier par le ministre allemand de l'économie, M. Walther Funk, qui accorde à la Turquie un crédit de 150,000,000 de marks qui servira à l'achat de produits manufacturés en Allemagne. La délégation turque se trouve actuellement à Berlin.

Commission du service municipal

M. A. Edmison, échevin du quartier St-Georges, proposera lors de l'étude du bill de Montréal, une résolution pour instituer une commission municipale du service civil. Cette commission sera nommée par le conseil municipal et les fonctionnaires municipaux seront nommés après avoir subi des examens devant cette commission.

La "Corporation de garantie de titres et de fiducie"

La Cour d'appel entend la requête pour permission d'appeler — La nomination du liquidateur et des inspecteurs — Les droits futurs — Ce que la requête allègue et ce qui est dans le dossier de la Cour de première instance

La Cour d'appel a commencé ce matin l'audition de la requête qui lui a été soumise dans l'affaire de la Corporation de garantie de titres et de fiducie du Canada. On sait qu'un groupe de créanciers de cette compagnie a demandé à la Cour d'appel la permission d'appeler du jugement par lequel M. le juge Boyer a nommé M. Gordon Scott comme liquidateur; ils s'objectent aussi à la nomination de quatre des six inspecteurs choisis.

Lors de la présentation de cette requête devant M. le juge Létourneau, de la Cour d'appel, nous avons donné ici un résumé substantiel de la requête et des plaidoyers; il n'y a pas lieu d'y revenir longuement. Ce matin, seul Me Gustave Monette a été entendu. Me A. Proudhomme, procureur des intimés, sera vraisemblablement entendu cet après-midi.

Outre un résumé des faits, Me Monette s'est surtout appliqué à démontrer ce matin qu'il y a dans la situation qui fait l'objet de la requête des droits futurs, je eu. Sir Mathias Tellier, juge en chef de la Cour d'appel, qui présidait le tribunal, lui a objecté que le droit d'appel étant limité dans cette affaire à l'existence de droits futurs, il faudrait que la Cour trouve ces droits futurs dans le dossier. Or dans ces affaires le dossier ne contient pas grand chose. Tout se fait verbalement.

Me Monette a dit qu'une fois la requête accordée, il invitera la Cour à entendre une preuve sur les raisons invoquées contre les nominations faites, ou à renvoyer le dossier devant le premier juge pour faire une preuve ou tenir une autre assemblée des créanciers. Mais le juge lui a dit que la Cour d'appel ne peut pas se prononcer sur autre chose que le dossier pour accorder la permission d'appeler. Même si la requête allègue des droits futurs, ce n'était pas dans le dossier devant le juge de première instance, et on ne peut pas faire un nouveau dossier pour la Cour d'appel; cette Cour doit se prononcer sur le dossier tel qu'il est.

Me Monette a soumis que quant au droit d'appel les mots droits futurs doivent être interprétés d'une façon large; et que pour ce qui est de l'enquête, la Cour d'appel doit considérer que cette loi vient du droit anglais, ou dans des cas qu'on peut dire analogues la Cour d'appel accepte une preuve même hors du dossier proprement dit. Le juge de première instance a exercé sa discrétion après que les présents requérants eurent fait objection au choix du liquidateur, ce sont là les faits; mais rien de cela n'apparaît au dossier, ni ne doit y apparaître. M. le juge Saint-Jacques a fait remarquer que la Cour n'a pas à voir qui sont les liquidateur et inspecteurs nommés, n'a pas à considérer leur caractère ni leur qualité car rien de cela n'apparaît au dossier. La loi dit qu'il n'y a d'appel que dans trois cas; on prétend tomber sous l'un de ces cas, la question des droits futurs, il n'y a qu'à voir si cela ressort du dossier tel qu'il est.

Le procès Godon

Ce matin, aux Assises, s'ouvrait le procès d'Antonio Godon, 28 ans, accusé du meurtre de Simone Caron, fille de sept ans, trouvée assassinée dans la cave de l'Académie Roussin en septembre 1930. On se rappelle que le Frère Dostihé (Albert Nogaret) avait subi dans le temps deux procès avant d'être acquitté de la même accusation.

Un nouvel avocat s'est inscrit en défense ce matin, il s'agit de Me Valmore Bienvenue, de Québec, qui a pris place aux côtés de Mes Antonio Laplante et Raymond Julien. La poursuite est assurée par Mes Lucien Gendron, Oscar Gagnon et Antoine Rivard.

La majeure partie de la matinée fut employée à appeler les membres du jury. La défense opta pour un jury mixte. La défense tenta de faire ajourner le procès en février parce que l'ordre du juge Monet qui agissait à l'examen volontaire avait condamné l'accusé à subir son procès au prochain terme de la Cour du banc du Roi et que nous n'en sommes encore qu'au terme de novembre. Comme il se fait tard, la Cour, à la demande de la défense, s'ajourne à deux heures cet après-midi. C'est alors qu'on formera le jury, et que d'autres demandes de la part de la défense seront soumises au tribunal.

En Espagne

L'évacuation des volontaires étrangers

Genève, 16. (A.P.) — Le ministre français des Affaires étrangères, M. Georges Bonnet, a déclaré aujourd'hui au conseil de la Société des Nations que l'évacuation complète des volontaires étrangers en Espagne rouge doit être suivie de l'évacuation complète des volontaires étrangers en Espagne nationale. M. Bonnet a prononcé son discours après que le comité de la S. D. N. envoyé en Espagne rouge eût présenté son rapport à l'effet qu'il est "moralement convaincu" que tous les volontaires étrangers avaient été retirés du front par le commandement rouge, et que nombre de ces volontaires se trouvent encore dans des camps de concentration en arrière des lignes.

Verdict de destruction volontaire

Un verdict de destruction volontaire en un moment d'aliénation mentale a été rendu ce matin en cour du coroner dans le cas du Dr Philippe Richer, 56 ans, 1613 rue St-Denis, trouvé mort dans son appartement, samedi matin.

Note de Londres à Tokyo

Un alliance étroite de la Grande-Bretagne, des Etats-Unis et de la France pour résister au Japon, qui veut changer par la force et à son profit l'équilibre en Extrême-Orient

Londres, 16. (A.P.) — On croit savoir que la Grande-Bretagne, les Etats-Unis et la France ont conclu une alliance étroite pour résister au Japon, qui veut changer par la force et à son profit l'équilibre en Extrême-Orient. Au moment même où le premier ministre Chamberlain revenait de Rome, le ministère anglais des Affaires étrangères publiait le texte de la note la plus vigoureuse que la Grande-Bretagne ait fait tenir au Japon depuis le début du conflit sino-japonais. La substance et le ton de cette note sont pratiquement les mêmes que ceux de la note des Etats-Unis, qui demandaient le 6 octobre au Japon de respecter les assurances déjà données au sujet du maintien de la porte ouverte et des droits des citoyens des Etats-Unis. On croit que la France, qui est également partie au traité des neuf puissances, fera entendre elle aussi sa protestation.

La note anglaise, qui a été remise au gouvernement de Tokyo samedi par l'ambassadeur de Grande-Bretagne, sir Robert Craigie, se lit en partie comme suit: "Le gouvernement de Sa Majesté ne parvient pas à comprendre comment un peut concilier les assurances de l'ancien premier ministre prince Konoze à l'effet que le Japon ne cherche pas des gains territoriaux et respecte la souveraineté de la Chine avec l'intention déclarée du gouvernement japonais de forcer le peuple chinois par les armes à accepter des conditions qui comportent le contrôle par le Japon de la vie politique, économique et culturelle de la Chine, le maintien en Chine de garnisons japonaises considérables et la cession à toutes fins pratiques du territoire chinois de la Mongolie intérieure.

"Pour sa part, le gouvernement de Sa Majesté désire faire savoir de façon claire et juste qu'il n'est pas disposé à accepter ou à reconnaître des changements de cette nature, qui auraient été opérés par la force. Il entend s'en tenir aux principes du traité des neuf puissances et ne peut consentir à une modification unilatérale de ses stipulations."

Tokyo, 16. (A.P.) — Un ministre japonais, qui a déclaré qu'il n'exprimait que son opinion personnelle, a exprimé l'avis que la note anglaise n'était pas "réaliste" et qu'elle ne tenait pas compte des conditions nouvelles en Extrême-Orient. Une dépêche à l'agence Havas annonce que le ministre des Affaires étrangères, Hachiro Arita répondra bientôt à la note de la Grande-Bretagne ainsi qu'à celle des Etats-Unis dans un discours au Parlement japonais, où il affirme que le Japon entend poursuivre sa campagne en Chine en dépit de l'opposition étrangère.

A Saint-Sauveur

Bénédiction des skieurs et des médailles de saint Bernard

"C'est un réel plaisir pour moi de vous dire quelques mots en cette occasion et de vous féliciter d'être venus en si grand nombre", a dit M. l'abbé J. Lorrain, vicaire à St-Sauveur des Monts, lors de son sermon prononcé hier matin, à la messe qui précéda la bénédiction des skieurs. "Comme saint Christophe protège les automobilistes et les voyageurs", ajoute M. l'abbé Lorrain, saint Bernard est le protecteur des sportifs et des skieurs en particulier.

Après la messe, dite à l'intention des skieurs venus en très grand nombre de Montréal et des différents endroits des Etats-Unis par les trains du Canadien National, M. l'abbé Eugène Gohier, curé de la paroisse de St-Sauveur des Monts, a béni les skieurs. M. l'abbé Bernard Desjardins, professeur au séminaire de Sainte-Thérèse, a dit la messe. M. l'abbé Lorrain a dit quelques mots en anglais. Après la bénédiction, M. l'abbé Gohier se rendit à la demande des nombreux skieurs qui assistaient à la cérémonie, et béni des médailles de saint Bernard que s'étaient procurées les skieurs.

"Je suis heureux de voir autant de skieurs agouillés au pied de l'autel, dit en terminant M. l'abbé Gohier, et je prie Dieu qu'il entende vos prières et vous protège contre les accidents durant toute la saison".

Après la victoire de Franco

L'Italie ne traitera avec la France qu'après la fin de la guerre civile espagnole

Rome, 16. (A.P.) — L'Italie ne traitera avec la France qu'après la victoire des nationalistes en Espagne; c'est ce que vient de révéler un article de l'"Informazione Diplomatica" qui relate les déclarations que M. Mussolini a faites à M. Chamberlain au cours de leurs entretiens de la semaine dernière. Les diplomates considèrent que l'attitude italienne devient de plus en plus intransigeante en raison des succès remportés par le général Franco en Catalogne; ils se demandent si la guerre civile espagnole ne dégénérera pas en un conflit européen.

M. Mussolini aurait dit à M. Chamberlain que le différend franco-italien ne saurait se régler avant la fin de la guerre civile espagnole parce que la question de l'Espagne aurait profondément divisé les deux pays. L'Italie serait prête à envoyer de nouvelles troupes en Espagne si la France ou d'autres démocraties s'aventuraient à aider le gouvernement de Barcelone sur une vaste échelle.

L'Italie ne serait disposée à retirer ses troupes de l'Espagne que si l'on reconnaît les droits de belligérance au gouvernement de Franco et si l'on retire les étrangers qui combattent chez les rouges à la satisfaction de l'Italie. M. Mussolini aurait dit à M. Chamberlain que dans l'intervalle il ne saurait être question d'arbitrage, de médiation ou de conférences à quatre ou à trois puissances.

Le communiqué conclut en disant que le pessimisme ou l'optimisme exagéré seraient l'un et l'autre prématurés après la rencontre de MM. Chamberlain et Mussolini, que les deux hommes d'Etat ont exprimé tous deux leur ardent désir de sauvegarder la paix.

Dans les milieux diplomatiques, on se demande si Mussolini ne manoeuvrera pas de façon à empêcher avant tout la France de se porter à la onzième heure au secours des rouges d'Espagne.

Pour les rouges d'Espagne

Paris, 16. (A.P.) — La Fédération des Anciens combattants a demandé aujourd'hui au gouvernement français d'accorder au gouvernement de l'Espagne rouge les approvisionnements dont il a grand besoin. Le comité national de la fédération, qui grouperait 1,500,000 membres, a réclamé instantanément que l'on envoie en grandes quantités des vivres, du linge et des remèdes à Barcelone.

Le ski

En Chine

Prêt à écraser la flotte américaine

Menace du Japon aux Etats-Unis — Les Japonais bombardent la capitale provisoire de la Chine — Pas de régime totalitaire au Japon

Tokyo, 16. (A.P.) — Le journal "Kokumin" publie aujourd'hui un article où il déclare que le peuple japonais est déterminé à écraser la flotte des Etats-Unis si le gouvernement de Washington compte prendre pied en Chine en fortifiant les îles de Guam et de Wake. L'article a créé toute une sensation à Tokyo. Le journal déclare que si les Etats-Unis ne visent qu'à accroître leur commerce en Chine, le Japon est prêt à collaborer mais que si la grande république de l'Amérique du Nord entend entraver l'action politique du Japon en Chine, en recourant à l'usage de ses armes, le peuple japonais doit être prêt à écraser la flotte des Etats-Unis.

Changhai, 16. (A.P.) — Le major-général Kikumichi Harada, a été nommé aujourd'hui principal conseiller de l'administration chinoise constituée par les Japonais dans la région de Nanking. Le général Harada demeure chef du service spécial de l'armée japonaise qui voit à la propagande et à l'administration du territoire occupé.

Changhai, 16. (A.P.) — Les journaux chinois annoncent que les avions japonais ont bombardé hier Tcheouking, la capitale provisoire de la Chine, faisant quelque 300 victimes, ainsi que plusieurs autres villes de l'intérieur de la Chine. Les Chinois auraient repris toute la région de Lishih, dans le Chanhsi, et tué environ 200 Japonais à Houaiyang dans la province de Honan.

Le mariage de la princesse Marie d'Italie

Rome, 16. (A.P.) — Le mariage de la princesse Marie d'Italie au prince Louis de Bourbon-Parm., qui avait été remis hier en raison de la maladie de la princesse Malfada, a été fixé aujourd'hui au 22 janvier.

La nomination du juge Frankfurter

Washington, 16. (A.P.) — Le comité judiciaire du Sénat vient d'approuver la nomination de M. Felix Frankfurter à la Cour suprême et celle de M. Frank Murphy comme procureur général dans le cabinet Roosevelt. M. Frank Murphy est l'ancien gouverneur démocrate du Michigan, qui a été défait à l'élection générale de novembre; il succède à M. Homer Cummings, démissionnaire. M. Frankfurter, professeur de droit à l'Université Harvard, succède à feu M. le juge Benjamin Cardozo.

Le réarmement des E.-U.S.

Washington, 16. (A.P.) — Les comités de la défense de la Chambre et du Sénat s'approprient à commencer dès cette semaine l'étude du projet de réarmement de \$525,000,000 du président Roosevelt. Certains membres du Congrès songeraient à profiter de l'occasion pour demander la création d'un département unique de la Défense nationale qui réunirait l'armée et la marine. D'autres parlent de construire des autostrades qui pourraient servir à la fois à la défense et au développement économique du pays.



RADIO-GAZETTE
Lundi, 16 janvier
Radio-Canada
"La France d'outre-mer"

Causeries sous les auspices de la
Chambre de Commerce française
Radio-Canada diffusera les lundis, 16 et
17 janvier, 6 et 20 mars, 6 et 20 mai, 6 et
7 avril, 7 et 13 du soir, une série de causeries
données sous les auspices de la
Chambre de Commerce française au Canada.
Le but de ces émissions est de faire
connaître la France d'outre-mer, d'attirer
des colons ou les pays vivants sous
son protectorat. Les conférenciers feront
connaître la situation dans ce qu'elle a
de plus captivant.

Le cauchemar d'un mauvais farceur

Les farceurs sont parfois amusants, mais
sous leurs blagues ne sont pas drôles et
quelques-uns sont souvent de fort mau-
vais goût. Il en est qui retournent contre
leurs auteurs et l'on en a vu finir tragique-
ment. Deux jeunes gens passent quel-
ques jours dans un hôtel, au bord de la
mer. Ils ont comme chambre de chambre à
chambre du Casino. Versé que celle-ci, la
veille au soir, ils repassent leurs homma-
ges au journal. Ils se disent que ces hom-
mes ne veulent lui jouer, ce qu'ils appren-
nent un bon jour. Il est parvenu heures
qu'un de ces mauvais farceurs ait fait le
rêve que Paul Gury racontera le lundi, 16
à 9 h. du soir, à Radio-Canada.

Mardi, 17 janvier
Radio-Canada
La Symphonie de Toronto

Sir Ernest MacMillan, chef de l'Orchestre
symphonique de Toronto, a inscrit au
programme du concert du mardi, 17, à 9
heures, 30 du soir, à Radio-Canada, l'opéra
d'après un poème de M. de Maupassant,
"Le Fils de la femme de chambre".
Le concert qui est donné au Massey Music
Hall, à Toronto, est relayé par le réseau
national Halifax-Vancouver de Radio-
Canada.

Sommaire

(Les lettres NBC, à la suite des émis-
sions, signifient: National Broadcasting
Company (réseau américain); CBS (ou WABC)
signifient: Columbia Broadcasting System (réseau américain).

LUNDI, 16 JANVIER, 1939

CBF - 327,7 mètres - 910 kilocycles
4.00 Les chefs-d'œuvre de la musique.
5.00 Intermède musical et la chronique
parlée sur les programmes de la soirée.

5.15 Les chansons de...
5.30 Récital de chant.
5.45 La bourse de Montréal.
6.00 Les plus beaux disques.
6.30 Heures - Radio-Journal et la chroni-
que parlée sur les programmes.
6.40 Aujourd'hui dans le domaine des
sports. Causerie de M. R. Chouette.
6.45 Le quart d'heure de...
7.00 La Pension Veider. Sketch radiophonique de M. R. Chouette.
7.15 La Chambre de Commerce française.
7.30 Heures - Trio vocal. Dave Davis,
7.45 Rions ensemble.
8.00 C'est Paris. Orch. sous la dir. de Du-
reux.
8.30 Geoffrey Waddington et son orch.
9.00 Heures - Voyage au pays des rêves.
9.00 Orch. symphonique du poste WOR.
10.00 Contented Hour, avec Opre Craven,
chanteuse, un quatuor de voix
d'hommes et l'orch. de Mark Weber.
10.30 Causerie sur les divers services ad-
ministratifs du gouvernement fédé-
ral.
10.45 Les belles histoires des pays d'en-
haut.
11.00 Heures - Radio-Journal et chronique
sportive.
11.15 Le quatuor à cordes Tudor, sous la
dir. de Isaac Mamott.
11.30 Orch. Mart Kenney.

CBM - 286 mètres - 1050 kilocycles

4.00 Les chefs-d'œuvre de la musique.
4.45 English Cathedrals. Causerie de Mlle
E. Williams.
5.00 La chronique parlée sur les program-
mes de la soirée et intermède musi-
cal.
5.15 Les chansons de...
5.30 Le voyage magique. Pour les enfants.
5.45 La bourse de Montréal.
6.00 Version anglaise de Fémina, sous la
dir. de M. R. Chouette.
6.15 Barnacle Bill et le Sailor.
6.30 Heures - Radio-Journal en anglais.
6.40 Causerie en anglais sur les sports, par
M. Reg. Grant.
6.45 Music from the Maritimes. Concert
sous la dir. de Marjorie Payne.
7.00 Amies au Andy.
7.15 Hollywood Casting Office.
7.30 Heures - Swing-Sing. Trio vocal;
Dave Davis soliste au piano.
7.45 My Job Interviu.
8.00 C'est Paris. Orch. sous la dir. de Du-
reux.
8.30 The Voice of Firestone Margaret
Speaks, soprano, et un orch. sym-
phonique de l'Union de Westchester.
9.00 Heures - Yale Dramatic Series.
9.30 Orch. symphonique du poste WOR.
10.00 Contented Hour, avec Opre Craven et
l'orch. de Mark Weber.
10.30 The Government of Canada. Causerie
sur les divers services adminis-
tratifs du gouvernement fédéral.
10.45 Rhythm Roundup.
11.00 Heures - Radio-Journal en anglais.
11.15 Le quatuor à cordes Tudor, sous la
dir. de Mamott.
11.30 Orch. Kenney.

CRAC - 411 mètres - 730 kilocycles

4.45 CKAC ce soir.
5.00 L'heure du théâtre.
5.15 Au nu de hall.
5.30 Mélodies rythmées.
5.45 Madeline et Pierre.
6.00 Nouvelles.
6.15 Rhythm roundup.
6.30 Le don Juan de la chanson.
6.30 Chansonnettes.
6.45 Les nouvelles de chez nous.
7.00 Nazaire et Barnabe.
7.15 Light up and listen.
7.30 Les nouvelles riches.
7.45 Rions ensemble.
8.00 Dans le vif.
8.30 Le théâtre de chez nous.
9.00 Radio-théâtre.
10.00 Les chansons de Paulette Mauve.
10.45 Nouvelles.
11.00 Jean Forget au piano.
11.00 Allo, allo, les sports!
11.10 Piano.
11.30 Orchestre.

CFCE - 500 mètres - 600 kilocycles

1.00 Concert Hall. Dir. Rosario Bourdon.
2.30 Aventures dans la lecture NBC.
2.30 Soliste de NBC.
2.45 Mélodies du Manhattan, NBC.
2.50 L'orch. municipal de Rochester, NBC.
3.45 Les heures de l'actualité, NBC.
4.00 Matinée Club, NBC.
4.30 Musical Cugat.
4.45 Commentaire sur les nouvelles.
5.00 La bourse commentée.
6.15 Musique.
6.45 Nouvelles-clairs.
7.00 L'actualité.
7.15 Imperial Tobacco Co.
7.45 Revue du sport.
8.00 Variétés des National Breweries.
8.15 Revue du théâtre.
8.45 Sport.
8.50 Westminster College Choir, NBC.
11.60 Dérivatives nouvelles Molson.

MARDI, 17 JANVIER

CBF - 327,7 mètres - 910 kilocycles

8.00 Chansonnettes françaises.
9.05 The Breakfast Club, avec Don Mc-
Neill, NBC.
10.50 Vie de famille. Sketch.
10.15 Auditions du Théâtre Lyrique.
11.00 L'heure symphonique.
11.30 L'heure Variety.
12.15 Bailey Axtan, ténor.
12.30 Causerie sous les auspices du Bule-
tin des Agriculteurs.
12.45 Radio-Journal et Intermède musical.
1.00 Le Bœuf rural. Causerie.
1.15 Réunion au St. Lawrence Kiwanis Club.
1.45 The Hitmakers.
1.50 La chanson française.
2.30 L'heure Variety.
3.00 Récital de piano.
3.45 Concert de la United States Army

Les Concerts Symphoniques

Importante "première" des chefs-d'œuvre de Franz Liszt

La "Faust-Symphonie" de Franz Liszt, une des œuvres les plus impor-
tantes du maître, sera présentée pour la première fois à Montréal,
vendredi prochain, à l'Auditorium du Plateau par la Société des Con-
certs Symphoniques.

Tous les amateurs de musique symphonique se retrouveront à la salle du Plateau car cette soirée constituera un des événements artistiques les plus importants de la série des concerts du vendredi soir. L'œuvre monumentale de Liszt, son chef-d'œuvre, sa neuvième, fut jouée à Weimar pour la première fois le 15 septembre 1857. C'était pendant les fêtes du centenaire de Charles-Auguste, grand-duc de Saxe-Weimar-Eisenach, protecteur éclairé des arts. L'orchestre était dirigé par Liszt et le succès fut complet. On comprit immédiatement l'immense portée de l'œuvre. En effet elle sera le prologue aux grandes symphés musicales, elle indiquera la prochaine évolution de la musique instrumentale. Le tryptique musical que formera ce grand poème symphonique est un dessin magistral du célèbre dram de Goethe. Les couleurs y abondent tantôt fraîches, limpides, sereines, tantôt troubles, sombres, tragiques, puis échevtrées, disloquées, blasphématoires pour réapparait lumineuse, solennelle, tranfigurée dans un rayon éblouissant de calme prophétique.

Liszt y dépeint les trois caractères de Goethe en gardant à chacun sa parfaite individualité. "Je suis celui qui cherche, dit l'homme; je suis celui qui aime, dit la femme; je suis celui qui nie, dit le diable. Arbitre de ce conflit, Liszt le conclut en proclamant "La vertu redemptrice de l'éternel féminin". Les voix du ténor solo et du choeur apportent l'apaisement, la mystique conclusion. Le poème symphonique se termine par le choeur luttant par l'effort et les agitations humaines. "Est l'obstination credo de ce fidèle croyant". Cette œuvre monumentale a été préparée avec un soin infini par M. Paul Stassevich, chef d'orchestre. M. B. E. Chalwick, directeur du Montréal Elgar Choir et M. Richard Manning, ténor, qui sera le soliste.

Que les amateurs de musique symphonique retiennent leurs places des maintes fois chez Edmond Archambault, 500 St. Catherine, tél. MA. 6201, ou Hôtel Windsor, bureau 219, LA. 6037.

Le Cinéma

Au Cinéma St-Denis

"Lumières de Paris"

Tino Rossi est devenu un nom prestigieux à Montréal. Les disques de cet agréable chanteur, ses films antérieurs, son apparition personnelle sur les scènes de la métropole l'an dernier ont solidement contribué à cimenter dans l'opinion publique une réputation locale. Pour tout dire, Rossi est aimé de nos foules. On en pouvait facilement juger par les nombreux auditoires qui se pressaient aux premières projections de Lumières de Paris, samedi et dimanche.

Si vous cherchez les intrigues savantes, les atmosphères lourdes et orageuses dans un film, éloignez-vous du cinéma Saint-Denis cette semaine. Mais si vous aimez les histoires claires, le chant pur, simple, usant de paroles sans pose, ni recherche, Lumières de Paris sera pour vous un enchantement.

Tino Rossi n'a vraiment jamais été aussi à l'aise dans un production. La réclame qui lançait cette assertion ne semble pas exagérée. Le petit chanteur corse joue son rôle - pas trop complexe - avec charme, humour et une simplicité identique à celle de son chant, ce qui ne manque pas d'agrément. Le film contient d'agréables extérieurs et des scènes de music-hall d'une réelle splendeur.

Rossi est soutenu dans son rôle par Michèle Alfa, une jeune artiste qui promet; l'inimitable Raymond Cordy, qui aurait le don de faire rire un cimetière, Odette, Marie Zizet et autres. Ensemble ils assurent au public, pendant plus d'une heure un divertissement agréable et sain.

Nous ne voulons pas passer sous silence le merveilleux documentaire de la Cie Atlantic-Film sur la radio, passé au même programme.

En plus d'obtenir des détails techniques assez précis sur le fonctionnement d'un poste émetteur moderne de radio, ainsi que sur les diverses étapes de la fabrication des postes récepteurs, on a le plaisir de voir et d'entendre quelques-uns des artistes qui rendent fameux les émissions françaises. Bref, cette semaine encore, on ne peut s'ennuyer au cinéma Saint-Denis.

M. H.

Emissions françaises de la Louisiane

Paris (Par courrier). - L'Université d'Etat de la Louisiane à Baton-Rouge, qui a donné tant de témoignages de son attachement à la culture française, notamment par la création, en 1937, de sa "Mission française", s'est proposé d'organiser, pour l'année scolaire 1938-39, une série d'émissions radiophoniques françaises qui visent à assurer "la conservation et le développement de la tradition et de la culture française en Louisiane".

La nouvelle vient d'en être annoncée par le directeur des relations extérieures de l'Université, M. P.-H. Griffith. Le Dr Smith, professeur d'éducation au lycée de l'Université, est chargé de la direction de ces émissions, qui seront irradiées par le poste de Baton-Rouge. L'élaboration des programmes a été confiée à Mlle Louise Olivier, diplômée de l'Université, qui a déjà commencé son travail en menant une enquête à travers les paroisses françaises de la Louisiane. Elle a dressé une sorte d'inventaire des richesses de la folklore français de la région ainsi que des appareils récepteurs qui s'y trouvent. Elle a commencé à organiser des comités locaux qui verront à la préparation des programmes français, au recrutement des artistes qui y participeront. Ces mêmes comités seront chargés de stimuler l'intérêt et de recruter des auditeurs pour ces programmes français.

Le département d'éducation d'Etat collabore à l'organisation de ces programmes et le surintendant des écoles primaires, M. Walter J. Brouillette, participera lui-même à plusieurs de ces émissions.

Le premier congrès de la J. I. C.

L'avenir de notre bourgeoisie canadienne, tel en sera le sujet

Le premier congrès de la Jeunesse indépendante Catholique se tiendra à Montréal du 25 au 28 février prochain, sous le haut patronage de S. E. Mgr Gauthier. "L'avenir de notre bourgeoisie", ce sujet convient à un congrès dont les jeunes ont pris l'initiative et dont un des buts principaux sera de proposer des solutions au problème toujours actuel et urgent de l'établissement des jeunes de cette classe.

Le 25 février, M. Esdras Minville traitera le sujet suivant: La bourgeoisie canadienne et l'économie; le 26, M. Victor Barbeau parlera d'éducation et culture dans notre bourgeoisie; le 27, La bourgeoisie et le national, par M. l'abbé Lionel Groulx.

Les séances publiques auront lieu à l'Auditorium du Plateau. Les réunions particulières de la J. I. C. se tiendront à la Palestre Nationale. On peut se procurer dès maintenant des cartes d'admission, au secrétaire général de la J. I. C., 840, rue Cherrier, Montréal (CR. 2158). L'entrée à chaque conférence est de cinquante sous; la carte donnant droit d'assister à toutes les séances se vend un dollar.

L'abbé Groulx est-il séparatiste?

C'est l'une des questions que se pose son biographe, M. André Lauréneau, dans une biographie très vivante qu'il vient de publier aux éditions de P.A.G.F. L'œuvre de l'Historien et de l'homme d'action y est analysée aussi bien que son existence.

Cette biographie est la première d'une série que lance P.A.G.F. sous le titre de Nos maîtres de l'heure. Elle est ornée d'une très belle photo de l'abbé Groulx.

Le livre est en vente à la librairie du Devoir, au prix de 25c l'exemplaire.

L'horaire des spectacles

ST-DENIS - "Lumières de Paris", 10 h. 15. 11 h. 15. 3 h. 50. 6 h. 30. 9 h. 30. "Radio-Vedettes", 11 h. 50. 3 h. 50. 6 h. 30. 9 h. 15. "Prisons de femmes", 12 h. 05. 2 h. 30. 4 h. 35. 1 h. 15. 9 h. 40.

Ciné-Guide

Quelques indications sur les films à l'affiche aujourd'hui

Premières

"Cinéma de Paris"

PRISONS DE FEMMES. - Drame social. Auteur: Francis Carco. Réalisateur: Roger Richet. Interprètes: René St-Cyr, Françoise Carco, Jean Worms, Georges Flandrin, Vivienne Romance. Production: Richéché 1938. Durée: 1 h. 20. Pour adultes.

SCENARIO - La femme du riche... Juliette, à l'été amenée à l'hôpital blessée de deux balles de revolver. Son mari, voulant savoir de quel drame elle a été victime, apprend de son ami Carlo le passé secret de Juliette. Orpheline et confiée à d'indignes tuteurs, elle a voulu s'enfuir en emportant l'argent qu'elle avait gagné en travaillant dans une maison de meurtre, elle a été condamnée à 3 ans de prison. Sa peine purgée, Juliette a tenté de rejoindre son mari et de lui rendre ses biens moraux qu'elle rencontrait, elle a fini par faire un beau mariage; mais elle n'a pas osé avouer à son mari son aventure. Un jour, un individu riche, renfermé par sa femme, une ancienne compagne de prison de Juliette, a profité de cette situation pour l'entraîner dans un hôtel où s'est terminée par le drame. Le mari pardonnait et la vie souriait de nouveau pour Juliette.

"Saint-Denis"

LUMIERES DE PARIS - Comédie musicale. Auteur: René Paul. Réalisateur: Roger Richet. Interprètes: Tino Rossi, Sonia Monnerot, Michèle Alfa, Raymond Cordy, Michèle Alfa, Marie Bizet, Doune, Pasquail. Production: Paris-Film. Durée: 1 h. 20. Pour adultes.

SCENARIO - Carlo Ferrari, exécuté par les préparatifs de sa revue et par la vanité extravagante de la vedette féminine Pélopie, une danseuse de cabaret, se retrouve dans une maison de prostitution où il fait connaissance de deux ouvrières couturières. Il s'agit de René, la plus jeune, et de son ami Toto courtisé jeune. Mais Carlo est reconnu par les jeunes filles, qui ne comprennent pas la raison de son incompromis. Un immensurable tente de brouiller les amoureux mais le sol de la première au music-hall. Carlo se rappelle "au pied levé" la danseuse défilante par la mimonne René, qui sera pour toujours sa partenaire.

RADIO-VEDETTES - Documentaire. Auteur: Maurice Cloche. Interprètes: Larouey, Mady Berry, Hélène Bello, Les Petites Chanteuses à la Croix de Bois, Marguerite Monnot, Claude Dauphin, Fréhel, Damia Martelli, Marie Dubas, Orchestre Luciani, les Cuban Boys, Orch. de la Société du Conservatoire. Production: Atlantic-Film. Durée: 20 minutes. Pour tous.

SCENARIO - Fromage partie: un reportage technique sur la radio. Après un bref historique de la radio, depuis ses origines, aux nouvelles sont attachés le nom d'Ampré, de Maxwell, de Hertz, de Branly et de Marconi jusqu'à nos jours, le film présente successivement toutes les phases d'une émission radiophonique au poste de Marseille-Provence, et de la construction d'un poste récepteur.

"Chère récréation": Une journée radiophonique depuis la leçon de culture physique jusqu'à la retraite, l'élève opérant en passant par la présentation du Saint-Père, du Tour de France, du Jazz, des Petites Chanteuses à la Croix de Bois.

DAWN PATROL - Drame. Interprètes: Basil Rathbone, David Niven, Donald Crisp, Neville Cooper, Carl Emond. Pour adultes.

"Palace" - Comédie musicale de Victor Herbert. Vedettes: Jeanette MacDonald, Nelson Eddy, Frank Morgan, Gaudine Rice, Misha Auer.

DUKE OF WESTPOINT - Comédie. Vedettes: Joan Fontaine, Louis Hayward. Pour adultes.

"Princesse" - THE BEACHCOMBER - Drame. Interprètes: Charles Laughton, Elsa Lanchester. Pour adultes.

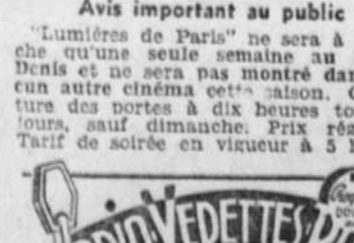
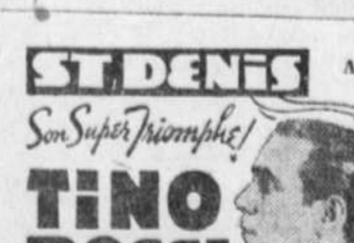
Reprises "Arcade" - HERCULE - Comédie satirique. Auteur: Carlo Rim. Réalisateur: Eway. Interprètes: Fernandel, Gaby Morlay, J. Berry, P. Brasseur, Gaston Modot, Jeanne Genon. Production: Pathé-Consortium 1938. Durée: 1 h. 45. Pour adultes.

LA DANSEUSE ROUGE - Drame. Interprètes: Vera Korène, Jean Galland, J. Worms, Ludwig Plooff, H. Bose, Ferny, Maurice Escande. Pour adultes.

LES NUITS BLANCHES DE ST. PETERS-BURG - Drame. Auteur: Lérand d'Arville. Réalisateur: Dreville. Interprètes: Gaby Morlay, Yonnel, Renoit, production: Cinéatlantia 1937. Pour adultes.

MADAME MIRE - Comédie-terroir. Auteur: Louis Verneuil. Interprètes: Danielle Darrieux, Ferny, Brasseur, Larouey, Almerie. Production 1937. Pour adultes.

"Cartier" - LE MARIAGE DE FERENA - Drame. Auteur: Revot. Réalisateur: Jeanne Derly. Interprètes: Larouey, Jacques Botel, France Ellys, René Deix, L. Gonnot, Mady



Lord Nelson

NAPLES AU BAISER DE FEU - Comédie musicale. Vedette: Tino Rossi. A décorateur.

"INNOCENT" - Comédie. Auteur: Charpentier. Réalisateur: Maurice Chanonne. Interprètes: Noël-Noël, Génin, Mady Berry, Jacques Varennes, Madeleine Robinson. Pour tous.

"Rex"

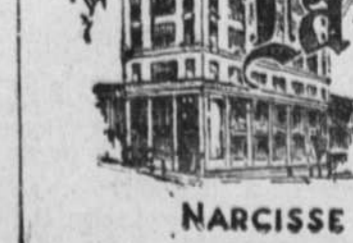
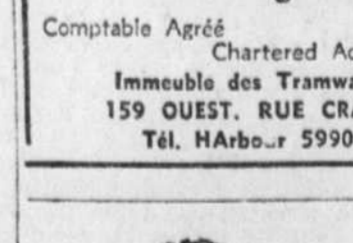
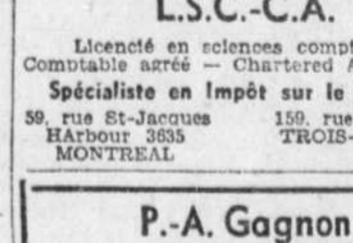
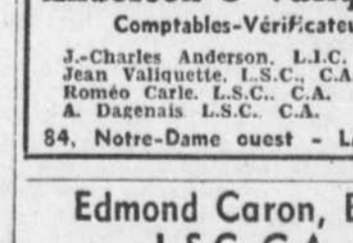
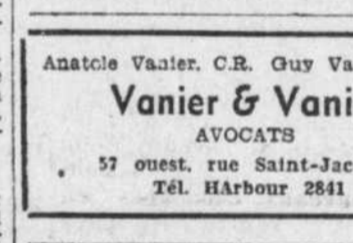
REGAIN - Drame social, tiré du roman de Glom. Réalisateur: Parnot. Interprètes: Grane Demazis, Fernand, Marcourte Moreno, Gabriel Gabai, Henri Fournon, Mily Mathis. Durée: 2 h. 10. Pour adultes.

"OBSESSION" - Drame. Auteur: Lorde et Pine. Réalisateur: Maurice Chanonne. Interprètes: Charles Vanel, Paul Amiot, Georges Paulais, Bonvallet, Jean Bara, Louise Lacrange, Louise Marquet et Yonnel. Pour adultes.

"Stella"

LE JARDIN D'ALLAH - Drame. Vedettes: Charles Boyer, Marlene Dietrich. Pour adultes.

LA GLU - Mélodrame. Interprètes: Marie Bell, Gilbert Gil, Marcelle Géniat, Odette Leclair, Jacques Baumer. Pour adultes.

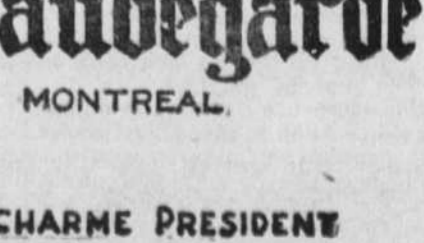
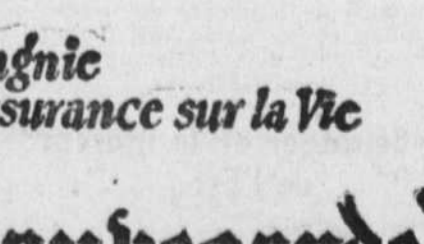
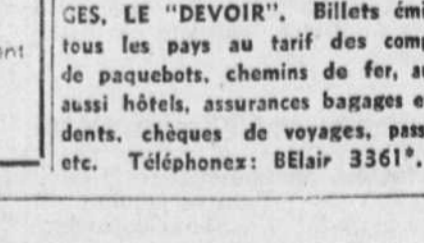
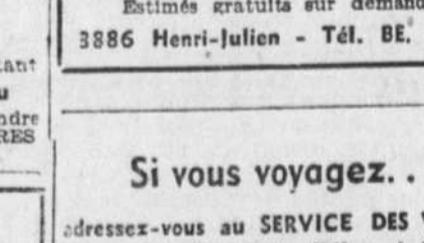
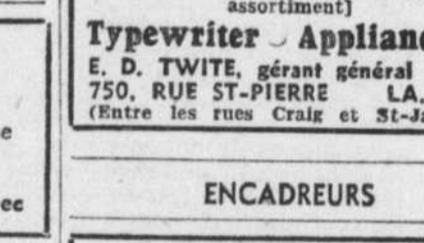
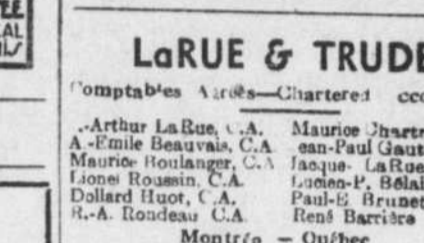
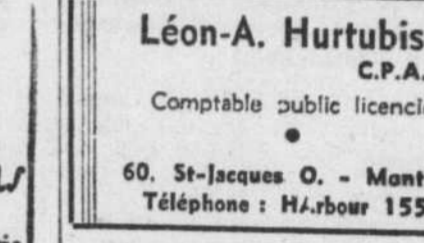


Fuermann et Suzette Forgues

Mlle Suzette Forgues, l'excellente jeune violoncelliste qu'on entend souvent à la Radio et qui, il y a deux ans, avait présenté le Concerto en la de Saint-Saëns aux Concerts Symphoniques, avec un succès remarquable, vient d'être l'objet d'une distinction que mérite sa valeur. Emil Feuermann, l'un des plus grands violoncellistes de notre temps, est allé l'entendre chez elle un jour de cette semaine et lui a prédit un brillant avenir. Mais comme les actes comptent plus que les paroles, et quoiqu'il soit encore de son temps, il lui a offert cinq mois de leçons, sous forme d'une bourse, de mai à octobre.

Fuermann s'est dit étonné de voir quels progrès Mlle Suzette Forgues avait su faire en travaillant toute seule depuis une couple d'années.

Le témoignage du grand violoncelliste est précieux pour la jeune artiste.





LA PAGE FEMMININE

"Vivre en aimant"

Directrice: Germaine BERNIER

Pour servir votre santé

Non!

(Collaboration spéciale au Devoir) par le Dr Adrien PLOUFFE

Non, madame, avec toute la bonne volonté du monde et toute la courtoisie que commande la bonne éducation, je ne saurais vous donner raison. L'infirmière-visiteuse qui se présente gentiment à vous, au nom du Service de santé, est une personne qui a droit à un accueil poli.

En l'occurrence, elle avait une mission ingrate à accomplir. Vous cachez un cas de maladie contagieuse chez vous et vos enfants allaient quand même à l'école. Vous ne pouvez pas ignorer que vous commettiez une faute contre la charité et une faute contre la loi de l'hygiène publique.

Depuis quand, je vous le demande, avez-vous le droit de semer des germes de maladie contagieuse dans les classes et chez vos voisins? Est-ce charitable?

Depuis quand la loi qui sauvegarde la santé publique est-elle faite pour les autres — et non pour vous? Serait-il juste qu'il en fût ainsi?

Vous vous êtes fâchée tout rouge! Vous n'étiez plus maîtresse de vous-même! Vous avez donné libre cours à votre colère! Et dans votre mauvaise humeur, vous avez prononcé des paroles dont le moins qu'on puisse dire est qu'elles sont regrettables. Vous ne regretterez peut-être pas de les avoir dites, mais je regrette pour vous que vous ayez eu la malencontreuse idée de les lancer à la figure d'un personnage officiel qui a droit au respect de tous, parce que l'infirmière est chargée d'une mission qui commande à tout le moins quelques égards!

Vous ne devez donc pas vous attendre que je vous donne raison, non, madame.

Personne n'est au-dessus de la loi surtout quand la santé des autres est en jeu.

Mais puisque vous avez manqué à votre devoir, puisque vous avez sciemment permis à vos enfants de fréquenter l'école quand vous deviez les consigner tous et toutes à la maison, souffrez que je vous rappelle gentiment, mais fermement, qu'à cette première faute vous ne devez pas ajouter celle de chercher noise et de chanter poëuille à une pauvre fille dont l'uniforme méritait quelque déférence.

D'autant plus que vous avez semé la contagion à l'école et chez vos voisins! Est-ce raisonnable? Comment pouvez-vous défendre votre façon d'agir?

Vous voudrez bien me permettre de mettre carrément le doigt entre l'arbre et l'écorce et de vous dire que le Service de Santé qui travaille à diminuer la contagion, à Montréal, ne peut vraiment pas approuver les petites maîtresses qui travaillent à la répandre! Non, mesdames.

Que cette leçon vous aide à réfléchir et vous incite désormais à ne plus recommencer. Si tout le monde agissait ainsi la contagion augmenterait dans des proportions indéterminables.

C'est pour éviter semblables calamités que le Service de Santé monte la garde avec ses médecins et ses infirmières et qu'il compte sur la bonne volonté de tous — et de toutes.

Adrien PLOUFFE

La bonne cuisine

Les couleurs gaies aiguisent l'appétit

CE FLETAN AUX CERISES ACRES EST INSURPASSABLE

Les meilleures cuisinières vous demanderont la recette, si vous servez cette attrayante combinaison de rouge, de blanc et de vert. La texture et la saveur des divers éléments qui constituent ce mets se marient admirablement ensemble, et le plat est facile et très peu coûteux à préparer.

Voici de quoi vous faire une réputation:

FLETAN CANADIEN AUX CERISES ACRES

1 tasse de fletan cuit
1 tasse cerises, grosses, non sucrées
le sucre — mayonnaise.

Brisez le fletan et combinez-le à la mayonnaise. (On peut employer tout autre poisson cuit, ou des filets d'aiglefin en conserves). Servez le poisson préparé sur tranches de laitue avec garniture de cerises aigres. On peut mariner légèrement les cerises dans une vinaigrette un peu sucrée. Accompagnez d'une salade de pommes de terre préparée sans oignon, mais garnie d'oeufs durs; ou d'une salade au macaroni, d'un macaroni chaud — qui forme alors le seul mets chaud du repas.

Si vous choisissez la salade de pommes de terre comme accompagnement du plat principal, commencez le repas par une bonne soupe et terminez avec un gâteau spongieux ou un pudding simple à la sauce citron.

Lorsqu'elles sont parfaitement cuites, les huîtres retroussent leurs bords. Gardez cela en mémoire, et vos huîtres seront toujours à point.

On mange des huîtres n'importe où, en toute saison fraîche. Celles conservées au froid retiennent parfaitement leur saveur délicate, même loin de la mer. Ne négligez pas l'excellent potage aux huîtres, toujours si apprécié.

Lorsqu'elles sont parfaitement cuites, les huîtres retroussent leurs bords. Gardez cela en mémoire, et vos huîtres seront toujours à point.

On mange des huîtres n'importe où, en toute saison fraîche. Celles conservées au froid retiennent parfaitement leur saveur délicate, même loin de la mer. Ne négligez pas l'excellent potage aux huîtres, toujours si apprécié.

LA MODE

Les nouveaux coloris

Paris, janvier (P. C. Havas). — Les couleurs qui sont à la mode en 1939 sont toutes inspirées ou dérivées des coloris qui étaient en vogue en 1900. Ce sont des nuances pâles, parfois adoucies encore par un chinage imperceptible du tissu, et souvent de tons intermédiaires que les peintres et les coloristes appellent "tons faus".

Rien ne peut mieux donner une idée de la gamme des coloris nouveaux que les séries d'échantillons composées par Jacques Lesur pour présenter son célèbre "tortaz". Comme chaque année ce grand tissier français, qui est aussi un maître coloriste, imagine un mode de groupement à la fois poétique et pratique qui constitue, à la veille des collections de la couture, un précieux indice sur la mode de l'avenir. Cette année il créa plus de 200 coloris absolument nouveaux, catalogues en cinq liasses qui recourent des noms caractéristiques.

"Bois des îles", la première et la plus importante de ces séries, réunit toutes les nuances sous lesquelles on imagine volontiers les essences exotiques rares et qui s'échelonnent du jaune le plus clair aux roses très violacées en passant par les beiges plus ou moins soutenus, des roses-buvar de valeurs diverses, des mauves tirant sur l'héliotrope. On y trouve des jaunes tilleuls très 1900, des beiges rouges chauds comme l'acajou poli, des bois de rose adoucis comme s'ils avaient subi la patine du temps, des lilas clairs et des lilas foncés évoquant les variations du bois-de-violette. C'est dans cette liasse que l'on rencontre précisément les tons caractéristiques à 1909 et il semble que jusqu'ici les préférences des couturiers se soient plus spécialement portées vers les séries jaune tilleul et rose buvard.

"Cardinalice" est le nom de la liasse groupant tous les tons dans lesquels les ordres monastiques ont coutume d'élaborer leurs costumes; de beiges, des bruns, des rouges, des violets, des blancs. La gamme des rouges et celle des violets en particulier, toutes les deux conçues dans l'esprit 1900, sont d'une richesse et d'une variété vraiment innuables.

"Bleu" est une variation en 65 nuances sur tous les bleus imaginables, depuis les blancs et les gris à peine teintés d'un relief bleuâtre jusqu'au marine presque noir. Si l'on songe aux bleus innombrables du ciel et de la mer, aux coloris créés par les artistes — et voici par exemple, le bleu natter qui fait une rentrée très remarquée — au bleu roi, aux bleus des bleuets, et au bleu drapage etc., on se représentera aisément les ressources multiples que peut offrir cette série.

Lendemain de fêtes

Vous souvenez-vous, il y a un mois? Dans les magasins, des étalages rivalisaient d'attraction par de nombreux cadeaux perdus dans la douceur des salins, dans les chatouillements des cellophanes sur lesquels les feux d'ampoules multicolores allumaient des reluisances de fête. Dans les salons des arbres féeriques ont poussé. Pour répondre à la "vie" de toutes ces choses une joie nouvelle s'empara des coeurs, se refléta dans les yeux, se concrétisa dans le sourire. Les fêtes de Noël et du premier de l'an ont fondé de vieilles rançunes, suscité des amitiés nouvelles, scellé des amours... On a échangé de nombreux cadeaux, les uns riches par eux-mêmes, les autres empruntant leur valeur au donateur.

Aujourd'hui c'est fini, c'est déjà fini. Les exigences de la vie ont assourdi le fric-fric des cellophanes, séparé les amis, éloigné les tendresses. Finies les musiques entraînantes, la grisaille des montagnes, la douceur des réunions. Chacun dans sa sphère, il faut reprendre la vie régulière. Toutefois il est un trésor précieux que vous avez dérobé joliment aux lendemains de fêtes. Ce trésor c'est votre sourire. Oh! le magnifique cadeau que vous pouvez donner chaque jour sans que jamais on se lasse de le recevoir! Les obstacles de la vie affrontés avec un sourire aux lèvres sont moins pénibles à vaincre. Allons! ça y est, vous souriez. Brasseriez-vous des millions, si vous ne pouvez faire l'aumône d'un franc sourire qui illumine votre entourage, vous êtes le plus pauvre des humains. Souriez à tous, même à ceux qui ne vous le rendent pas car "nul n'a plus besoin d'un sourire que celui qui ne peut en donner".

MERELLA DU PUY

Partie de cartes

La campagne annuelle de l'Oeuvre de la Soupe sera inaugurée par une grande partie de cartes de 200 tables, qui aura lieu à l'arsenal du 65ème, avenue des Pins, sous le haut patronage du lieutenant-colonel et de Mme Paul Grenier, et des officiers du 65ème, le mercredi, 1er février, à 2 heures 30.

Plusieurs invités d'honneur, à l'heure du thé, marqueront de leur sympathie cet événement charitable.

Les dévouées organisatrices sont: Mmes Albert Desrochers, Roméo Bourbonnais, Art. Labrecque, J. Fournelle, Horace Gagné, J. M. Guindon, Lucien Gendron, J. Corbell, Rod. Laberge, W. Goyau, Miles B. Dionne et Mme Ch. Renaud, Miles A. Beaudet, M. Pagnuelo et L. Bover.

De magnifiques articles seront mis en tirage à cette occasion. Le Comité des Jeunes Amis de l'Oeuvre de la Soupe fera sa part active dans l'organisation.

Les billets sont en vente dès maintenant à l'Asile de la Providence, 551, Ste-Catherine est, au bureau de l'Oeuvre de la Soupe. Tél. Ha. 5076 ou Ha. 6369.

Ecole ménagère provinciale

Mardi, le 17 janvier, à 2 h., démonstration culinaire d'un menu de réception.

Hors-d'oeuvre variés — Consommé auoré — Canards lac Bromé — Farcis ou marrons — Purée de pommes de terre — Carottes gâteaux aux petits pois — Laitues à la française — Gâteau "Le Rolla" — Merisings — Crème au beurre — Mouseline au chocolat.

Mardi soir, à 8 h., cours de psychologie par M. Ls Chatel. Dames et messieurs sont invités. L'entrée est libre.

Les cours de tricot, de fantaisies à l'aiguille, d'arts décoratifs, de comptabilité, de modes commencent toute cette semaine. Il y aura des cours le jour et le soir. On doit s'inscrire sans plus tarder au bureau de l'école, 461 est, rue Sherbrooke, tél. HA. 4980.

Il se trahissait partout, le houbon frère, de toutes parts il faisait effort pour percer sa prison. Déjà, ça et là, il y réussissait.

"Que c'est joli!" répétait la jeune femme en montant, sans battements de coeur cette fois, le large perron devant la porte au fronton héraldique.

Elle pénétra dans le grand vestibule, le Versailles en miniature, où des tableaux, presque tous de valeur, mélaient les gloires de la race à celles de la patrie.

"Tous ceux que possédait Raoul composent maintenant une belle galerie à Boisvilliers. Vous l'avez vue, Manon?"

— Oui, madame! —

Nanon ouvrait la porte du salon. Mais Wilhelmine demeurait attentive à ce qui la frappait tout à coup. Une promenade de seigneurs sous Louis XV et une foire avec ses bateleurs faisaient face maintenant à la porte d'entrée, là où, l'année précédente, la jeune femme avait entrevu deux superbes Wouwerman. Ces toiles qui leur succédaient rivalisaient de médiocrité.

"Que c'est étrange! pensait la jeune comtesse. Comment Mme de Vauffers, si fervente envers les arts, a-t-elle pu commettre une telle barbarie?"

Elle entra dans le salon, et le traversant, alla s'asseoir dans le même fauteuil que la marquise lui avait présenté. Il lui semblait la revoir, là, clouant sur elle des regards curieux, et habile à la meurtrir d'une main gantée. L'évocation n'avait rien d'encourageant.

Pourtant la jeune femme ne s'y refusait pas pendant que Nanon faisait glisser un coussin sous ses pieds. Ensuite, respectueusement, la vieille servante voulut se retirer.

"Restez, dit Wilhelmine. Je le préfère. Vous allez me donner des nouvelles du pays?"

Elle l'examinait. Elle la trouvait changée. Cependant quatre mois tout au plus s'étaient écoulés depuis qu'elle ne l'avait vue. Ce n'était pas son air fatigué ou son léger amaigrissement qui la frappait le plus. Mais elle avait laissé à Saint-Jean une Nanon dont le clair regard et la ronde humeur

La robe de tous les jours



Chapelle de Marie-Réparatrice

Nous invitons instamment les membres de l'Association de l'Heure-Sainte et tous leurs amis à prendre part à la cérémonie du chemin de croix qui se fera mardi, le 17 janvier, à 8 h., dans la chapelle des religieuses de Marie-Réparatrice, 1025, Mont-Royal-ouest, Outremont.

Société St-Jean-Baptiste de Montréal

SEMAINE SYNDICALE PATRONALE — REUNIONS DE LA SEMAINE

L'École Sociale Populaire organise une Semaine Syndicale Patronale qui aura lieu du 22 au 29 janvier 1939.

La Société St-Jean-Baptiste de Montréal est heureuse de collaborer avec les organisateurs de ce mouvement afin d'en assurer le succès et mériter ainsi aux patrons tous les avantages qu'ils pourraient retirer d'un syndicalisme patronal bien constitué et animé d'un esprit chrétien.

La Société invite tous ses membres à prendre part à cette Semaine Syndicale Patronale en écoutant les émissions radio-phoniques qui porteront sur ce sujet tous les jours, du 22 au 29 janvier, et en assistant aux conférences qui seront annoncées dans les journaux. De plus, les sections qui aimeraient entendre des conférenciers pour approfondir davantage cette étude, pourront en faire la demande au secrétariat de la société ou à l'École Sociale Populaire.

Cette Semaine Syndicale Patronale est organisée avec l'approbation de l'épiscopat et pour le plus grand bien du peuple. C'est pourquoi la Société demande à tous ses membres et à toutes ses sections de mettre cette question à l'ordre du jour, cette semaine et la semaine prochaine.

Le Conseil général demande aux sections de mettre à l'ordre du jour des assemblées de janvier l'étude des questions suivantes:

1. Le rapport du président général au congrès de novembre dernier;
2. L'organisation de la cassetlette des livres, revues et disques pour l'Oeuvre du Livre et du Disque français, au mois d'avril;
3. L'Inimicus;
4. Le Statut de Westminster et la non-participation aux guerres extra-territoriales.

LE LUNDI, 5 JANVIER

PAUL-EMILE-LAMARCHE (St-Trémois): soirée familiale mensuelle, à 8 h., à l'école St-Trémois, 3420 rue Albert, sous la présidence d'honneur de M. le curé Horace Boileau. M. Edras Minville, directeur de l'École des Hautes Etudes commerciales, parlera de La Gaspésie. A cette soirée, la section aura le plaisir de présenter au public son nouvel ensemble vocal de 20 voix mixtes qui fera son début sous la direction de M. Jean Charbonneau, maître de chapelle à St-Henri. On chantera à cette occasion Les Histoires de la Vie, Histoires de France et Chansons populaires du Canada. L'accompagnateur sera Mlle Marie Sylvain, organisée à St-Henri. Les autres artistes au programme sont: Mlle Lauriane Morissette, Jeannine Dubreuil, Bertha Geoffroy et René Landreville. Les chemins de fer nationaux nous présenteront, à titre gracieux, des voix amies de La Gaspésie. L'orchestre Paul-Emile-Lamarche de 15 musiciens sous la direction de M. Bordeuas nous fera entendre de la belle musique variée. Au piano d'accompagnement: Mme C. Collin. Nous comptons donc que le public répondra nombreux à notre invitation. Prix de présence. Entrée libre.

Funérailles de M. Albert Lefebvre

Mardi matin, le 16 janvier, ont eu lieu, en l'église Ste-Canode, les funérailles de M. Albert Lefebvre, décédé accidentellement à l'âge de 73 ans. Lui survivent: ses fils: Rodolphe, Gustave, Louis; ses belles-filles: Mme Rodolphe Lefebvre (Raymonde Aude), Mme Gustave Lefebvre (Marie-Rose Chouinard), Mme Louis Lefebvre (Jeanne Gagné); ses petites-filles: Françoise, Jacques, Albert, Raymond, Odette; ses belles-soeurs: Mme Frank Lefebvre de New-York, Mme Joseph Beauvais, de Montréal, Mme Gérald Tremblay, d'Érville, Mme Napoléon Gauthier, de Montréal.

M. l'abbé Charles Pitou, curé, fit la levée du corps et chanta le service assisté de l'abbé Emile St-Maurice, commandeur de l'Ordre de St-Maurice, comme sous-diacre. M. l'abbé Georges Jodoin et M. l'abbé Paul L'Archevêque célébrèrent la messe aux côtés de M. l'abbé Ernest Rivest et les RR. PP. franciscains Ferdinand supérieur, Daniel, et Joseph.

La chorale paroissiale, assistée de MM. Germain Lefebvre, Gaston Nolin, François Brunet, Georges Dufrene, C. Brodeur, J. Audet, Armand Gauthier, J. Vézina, Gérard Desmarais rendit la messe de Perce, sous la direction du notaire W. Deschênes.

Le deuil était conduit par ses fils: MM. Rodolphe, Gustave, Louis; ses petites-filles, Jacques, Albert, Raymond; ses neveux: MM. Armand, Ernest, Arthur, Frank Lefebvre, Harris et Albert Laberge, Adrien Sévigny, Raoul, Hubert, Adrien Tremblay, Oscar Dubé, O. Janelle, Armand Durocher, Emile Beauvais, Irène Ledoux, A. Cataford, M. Lacoste.

Dans le cortège, on remarquait: MM. René Labbé, J. J. Deschênes, J. J. Deschênes, Z. Gauthier, avocat, Eugène Simard, avocat, Hector Lalonde, avocat, Chas-Aug. Gagnon, Ernest Gosselin, René Robitaille, Armand Brodeur, Ovide Brunet, Origène Brunet, Emile Labbé, S. J. Chouinard, Louis et Paul Decelles, W. Johnson, E. Nol-

Le cancer

Une personne, sur dix mortes au Canada l'an dernier, a été la victime du cancer; cette maladie occupe maintenant le deuxième rang des causes de mort dans le pays.

La moitié des décès dus au cancer pourrait être évitée si les gens allaient chez leur médecin faire diagnostiquer leurs plus petits symptômes, subir un examen précoce, et demander le traitement de leurs affections dès le début.

Le cancer de la levre se rencontre presque exclusivement chez les fumeurs, surtout ceux qui fument la pipe. Si un habitué de la pipe porte à la levre un bozo, une induration, un fendillement, un ulcère qui résiste au traitement, qu'il aille tout de suite consulter un médecin.

Le cancer de la bouche se montre chez les personnes qui n'entretiennent pas la propreté de leur bouche ou qui souffrent d'une irritation due à des dents brisées.

Les bosses, gonflements, masses, qui apparaissent sur un endroit quelconque du corps doivent être regardés avec méfiance. Ils peuvent ne pas être d'abord de nature cancéreuse, mais le temps peut les transformer en cancer. Les verrues, les grains de beauté, les marques de naissance, sont sans danger, à moins qu'ils ne se mettent à croître.

Chez les gens de plus de quarante ans qui ont eu jusqu'alors un estomac solide, une indigestion soudaine et sans cause apparente peut être le symptôme d'un cancer de l'estomac qui débute.

(Du "Bulletin sanitaire")

seux, Roch et Pierre Normandin, J. A. Brouillet, Alfred Guilbault, E. Z. Leblanc, Paul Emile Gagnon, Léopold Doyon, Edouard Desrochers, W. E. Laurin, Alfred Chénier, Léon Dubreuil, J. H. Lalonde, Armand, R. Paradis, Roméo Patenaude, Armand et Roméo Viau, Georges Wypse, P. E. Gravel, Paul Simard, Adrien Guérin, A. V. Clément, J. A. Lacroix, Albert, Jacques, H. E. R. Lionel Bourgeois, Aurèle et Gaëtan Robitaille, Moïse Lacoste, Liguori et Lucien Desjardins, Eugène Bourgeois, E. Morin, M. Meunier, Z. Laforeux, J. A. Leroux, Emile Labbé, Louis Normand, Gaston Lépine, O. Lépine, L. Bertrand, S. Lavison, J. B. et L. P. Thibault, J. A. Lapierre, H. Vanier, H. Vézina, H. Viotti, S. Mongeau, R. Mongeau, A. Diotte, H. A. Girard, A. Grenier, H. Gasse, A. Godcharon, A. Houle, André Climon, M. Cayer, A. Gladu, H. P. Corveau, J. Charlebois, E. Charlebois, O. Côté, Oscar Bourcier, W. Bertrand, E. et B. Bernier, H. Bélanger, W. Coustineau, Wilfrid Leroux, Jos. Labelle, O. J.-B. Z. Lesault, A. McKerchie, R. McLeod, T. Normand, A. Pailment, J. E. Piquard, Georges et Richard Perotte, J. Quenneville, P. A. Rousseau, G. Sasseville, A. St-Hilaire, A. Sansoucy, Louis St-Denis, D. Asselin, T. Bannon, A. Leclerc, F. B. D. Armand, M. Beaudet, J. Beaudet, J. Bourdon, E. Biron, H. Brodeur, M. Brisebois, O. Courville, M. Vidal, J. B. Descares, C. S. Desvarrennes, A. Villeneuve, J. Lavoie, J. B. Leroux, A. Legris, J. Desparrois, D. Dorais, A. Dubé, J. Daoust, L. Desrochers, J. Borduas, A. Bélar, C. Chevallier, A. Cadieux, J. B. Corbett, O. Gagné, A. Gratton, D. Giroux, L. Lanthier, J. Larouche, O. Martin, A. Meloche, F. Trudeau, A. Savard, A. Perron, J. H. Provost, A. Poirer, E. Lacasse, B. Lévesque, A. H. J. C. Fortin, P. E. Crépeau, P. Courville, A. Morin, G. Lauzon, W. Lapalmie, J. R. Lacasse, R. Lacroix, E. Poirier, A. Trépanier, J. Thibodeau, Jos. Croteau, G. Hébert, B. Gregoire, H. Fortier, E. Lavoie, J. Pelletier, L. Martel, R. Lacroix, O. Labrèche, J. C. Fontaine, L. Gauthier, O. Cartier, J. A. Champagne, H. Groulx, Albert Labbé, L. Laramee, L. C. Masson, R. Petit, A. Savaria, A. Théoret, A. Tourangeau, M. Gagnon, W. Labrèche, A. Funicelli, O. Gagnon, J. C. Geoffroy, A. Ravary, A. Banger, E. Normandin, P. E. Maroux, J. Normandin, M. Marsolin, M. Lavoie, H. Latour, J. Wilsam, A. Latulippe, J. E. Lalonde, R. Lalonde, J. Labelle, W. Lalonde, B. Lépine, J. Léger, Joseph Gaudry et nombre d'autres.

EATON

DES CENTAINES DE PAIRES!

Souliers pour hommes

Spécial des Ventes de janvier, mardi, la paire

2.98

Chaussures au deuxième.

ECHANTILLONS EN POINTURES, 7 et 7 1/2, DE 5.00 et 6.00 LA PAIRE

Solde d'un fabricant renommé pour la qualité de ses chaussures.

Pour rendre le choix plus intéressant nous ajoutons un groupe de chaussures de notre stock de 3.98 en pointures 5 1/2 à 11. Oxfords modèles Blucher et Balmoral en veau noir et brun, légers et lourds. Semelles de cuir avec trépointe Goodyear.

T. EATON CO LIMITED DE MONTREAL

M. Edouard Montpetit à la Société d'étude

M. Edouard Montpetit sera le conférencier de la Société d'Etude et de Conférences demain après-midi, à 3 h. précises, au salon Prince de Galles de l'hôtel Windsor. M. Montpetit a intitulé sa causerie: *L'école et la civilisation*.

Synthèse universelle des êtres et des sciences

PAR LE R. P. GABRIEL, O. F. M. CAP.

C'est le titre d'un tableau. Et ce tableau est un essai de synthèse de nos connaissances, un groupement logique de la théologie, de la philosophie, des sciences, des lettres et des arts.

Unir les connaissances acquises: les faire voir toutes et d'un seul coup d'oeil, avec leurs liens d'attachement et leurs différences spécifiques: tel est le but.

Voici le plan général du tableau: — d'abord Dieu, puis ses créatures: — ensuite, l'Etre en soi: c'est l'abstrait.

L'ensemble est clair, simple, harmonieux et complet.

F. Gabriel, O. F. M. Cap.

Un carton de 18 par 11 pouces, avec feuillet explicatif; 15 sous: (par la poste envoyer 17 sous en timbres).

Service de Librairie du Devoir, 430, Notre-Dame est, Montréal.

Vient de paraître:

L'ACTION NATIONALE

LIVRAISON DE JANVIER

Sommaire

L'ACTION NATIONALE Programme '39

Benoit BROUILLETTE Le problème flamand

Notre enquête

LA DIRECTION Nouvelle enquête: "Le Canada dans le Commonwealth"

Benoit BROUILLETTE La structure géographique du Commonwealth Britannique des Nations

Chroniques

Dans la cité

Roger DUHAMEL Les jeux de la politique

Frs-Albert ANGERS Solutions crédites

Vie de l'esprit

L'ACTION NATIONALE Question aux Canadiens-tout-court

François HERTEL "L'abbé Lionel Groulx"

Les livres

En deux mots

Abonnement à la revue: \$2.00 par année.

Case postale 1524 Place d'Armes Tél. AMHERST 1977

L'Action nationale est en vente au numéro, chez les principaux libraires de Montréal et de Québec.

Feuilleton du "Devoir"

L'IRIS BLEU

par Marthe Lachèse

34. (Suite)

Elle continuait à suivre l'allée, lentement, libre aujourd'hui de promener à droite, à gauche, des yeux qui se complaisaient à s'instruire de tout ce modeste patrimoine où Raoul avait passé de longs jours et sur lequel il lui avait conté une foule d'anecdotes.

Elle se trouva bientôt devant le manoir. Alors, debout, immobile un moment, elle contempla à loisir l'originale demeure qui n'était plus d'ancien style à force de les posséder tous. Elle souriait à demi à toutes ces fantaisies bizarrement mêlées au grandiose dont, à sa pré-

mière heure, l'édifice avait été marqué.

Un des grands charmes du manoir se faisait absent, cependant. A l'exception des lierres à l'éternelle verdure, tout ce qui enveloppait le vieux logis d'un vêtement de fleurs ne présentait encore que des lianes échelonnées, dures, sèches, pareilles à des branches mortes, qui l'enlairaient comme de maigres et longs serpents.

Mais attends que l'hiver s'en aille, et tu vas voir

Comment un bourgeois frère Va, si tendre et si vert, sortir de ce bois noir.

déclatant une âme libre et volontiers joyeuse; celle qui, maintenant, se tenait devant elle gardait quelque chose de contraint et comme un fond de tristesse invaincue. Des paroles blessantes lui avaient-elles été adressées? Se trouvait-elle mêlée à des chagrins de famille? Pauvre Nanon! que lui était-il advenu?

"Je veux des nouvelles du pays. C'est dire que, d'abord, j'en demande de notre tante. Comment se porte-t-elle?"

— Pas mal, madame.

— Ainsi elle a bien passé l'hiver, qui s'est montré si rigoureux?"

— Oui, Mme la marquise s'est parfaitement remise.

— Elle avait donc été malade?"

La rougeur qui avait déjà couvert le front de la vieille fille y reparut brûlante. Que venait-elle de dire? La maladroite! Sa réponse fut vague:

"Madame la comtesse sait bien que, l'hiver... on a souvent... des rhumes... des douleurs..."

Elle n'osait pas lever les yeux, car elle rencontrait aussitôt le regard pénétrant de Wilhelmine.

"On a souvent une chose ou l'autre, reprit la jeune comtesse. Mais cela ne me dit pas de quoi Mme de Vauffers a été atteinte cet hiver."

— D'un accès de fièvre."

Ce fut bref, mais enfin net. Puisqu'il fallait y arriver, n'est-ce pas? Un accès de fièvre, quoi de plus simple? D'où venaient, dès lors, l'embarras de plus en plus marqué et les réticences de la vieille servante?

"Qu'était-ce que cette fièvre? reprit Wilhelmine de sa voix la plus douce, la plus insinuante. On dirait que vous avez quelque peine à vous en expliquer avec moi. Pourquoi cela, Nanon? Je vous en supplie, ne me cachez rien. Vous m'affligeriez tant! Vous savez que je vous aime beaucoup, ma bonne Nanon. Dites-moi la vérité!"

Du coup Nanon se mit à pleurer. Sa chère petite comtesse qui la priait, qui se disait chagrinée, tandis qu'elle, infortunée, lançait sur une pente désastreuse, se cramponnant à tout ce qu'elle pouvait saisir pour ne pas être entraînée jus-

qu'au fond, là où gisait le secret si terriblement imposé.

Elle joignit ses mains qui tremblaient.

"Ma chère dame, il ne faut pas m'en vouloir. Je vous l'ai dite, la vérité. Si je ne lui ajoute rien, si je vous résiste, quelle pitié! c'est que, en conscience, madame, je ne peux pas faire autrement!"

Mais le mystère si bien respecté, si vaillamment défendu ne perçait-il pas lui-même ses voiles? Wilhelmine, à son tour, les mains croisées sur ses genoux et l'angoisse sur le visage, regardait ici, là, de toutes parts, et murmurait:

"Pourvu que je me trompe! Mon Dieu! qu'est-ce que j'entrevois? Ne pleurez pas, Nanon. A quoi bon ces larmes? Je n'accuse pas votre cœur. Je m'éclaircirai près d'un autre qui sera, sans doute, plus libre et moins réservé que vous. Dès que je verrai M. Gervais..."

(A suivre)

Co journal est imprimé au no 430 rue Notre-Dame est, à Montréal, par l'Imprimerie Populaire (à responsabilité limitée), dirigée par M. Georges Pelletier, directeur-gérant.

L'AGORA DU DIMANCHE

La province de Québec doit-elle se séparer des autres provinces canadiennes?

Faut-il réclamer la révision de l'Acte de 1867 ou s'y opposer? — Refonte par des spécialistes, en cabinet particulier et non par une conférence interprovinciale

Texte du débat d'hier soir au "Cercle Universitaire", irradié par Radio-Canada — Le point de vue de Me Antonio Perrault

L'Agora du dimanche a inauguré hier soir la radiodiffusion de ses séances et discussions. Le poste CBF, de la Société Radio-Canada, a diffusé le débat suivant: La province de Québec doit-elle se séparer des autres provinces canadiennes? Dans le cas négatif, y a-t-il lieu de modifier l'Acte de l'Amérique britannique du Nord de 1867?

Me Antonio Perrault, c.à. d. développé ce sujet. A plusieurs reprises, ses collègues l'ont interrompu pour lui poser des objections, pour lui demander une explication, etc. Dans le salon du Cercle Universitaire, d'où l'émission s'est faite sous la direction de Me René Morin, gouverneur de Radio-Canada, et de M. Augustin Frigon, directeur-adjoint de la Société, on remarquait entre autres membres de l'Agora les personnages suivants: Me Emery Beaulieu, président; Me Léon-Mercier Gouin, Me B. Panet-Raymond, Mme Pierre-F. Casgrain, Me Georges Reid, secrétaire, M. Jean-Marie Gauvreau, M. Wilfrid Bovey, M. Alfred Charpentier, M. Bourdon. L'Agora compte également des membres dans d'autres villes de la province, notamment à Québec.

Les membres de l'Agora se réunissent dans un salon du Cercle, au deuxième étage. La discussion se fait librement. On comprend que, pour être irradié, le débat exige une certaine préparation. Cependant même si tout n'est pas laissé à l'improvisation, le débat garde un caractère très vivant. Jamais l'on n'a l'impression que le conférencier est solitairement là devant le micro, mais toujours on le sent alerte et surveillé par ses collègues qui l'écoutent pour semer des embûches sur son chemin à l'occasion. Ces débats sont également empreints de bonne humeur et d'esprit courtis.

Voici l'ensemble du débat d'hier soir, tel que diffusé de 8 h. à 8 h. 30 par CBF. Me Beaulieu ouvre la séance:

Le débat

M. Beaulieu

Messieurs: Nous reprenons nos séances et nos discussions. Cette année, elles porteront sur quelques problèmes d'actualité, intéressant la province de Québec.

Je me permets de vous rappeler les règles de l'association: Chaque membre a le droit de développer librement le sujet d'actualité qui lui convient.

Les interruptions sont permises. Chacun est seul responsable des opinions qu'il exprime.

Me Antonio Perrault traitera, ce soir, du sujet suivant: "La province de Québec doit-elle se séparer des autres provinces canadiennes? Dans le cas négatif, y a-t-il lieu de modifier l'Acte de l'Amérique britannique du Nord de 1867?"

M. Perrault, vous avez la parole.

M. Perrault: Nos réunions ont pour objet d'étudier quelques problèmes intéressant la province de Québec. Leur solution est subordonnée à son état politique.

La Canada doit-il se séparer du Commonwealth britannique, diriger ses affaires principalement comme pays d'Amérique et en collaboration avec les Etats-Unis? Le Canada, doit-il se maintenir tel que présentement constitué? Une réponse affirmative à cette question entraîne-t-elle la révision de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord de 1867?

Les problèmes relatifs au Québec — problèmes d'ordre juridique (développement de notre droit public et de notre droit privé), d'ordre social (relations de patrons et d'ouvriers), d'ordre économique (agriculture, industrie, crédit, monnaie) seront résolus différemment selon la réponse donnée aux trois questions que je viens de poser.

II Ecartons pour cette fois la première: les relations du Canada avec le Royaume-Uni et les autres Dominions formant le Commonwealth britannique. Ce problème se posera dans un avenir prochain, d'autant plus tôt que deviendra plus lourd aux Canadiens le maintien du lien qui depuis 1760 nous relie à l'Angleterre.

M. Panet-Raymond: "Admettez toutefois avec moi, M. Perrault, que ce lien n'est pas actuellement bien lourd."

M. Gouin: "Le lien qui nous relie à l'Angleterre n'est-il pas ce qu'on appelle le Statut de Westminster? De plus, ses avantages ne compensent-ils pas amplement les responsabilités que ce lien peut entraîner?"

M. Perrault: Je crois au contraire, Monsieur Panet-Raymond et Monsieur Gouin, que depuis 1931, depuis le Statut de Westminster, ce lien se fait de plus en plus lourd. La politique canadienne est plus que jamais dominée par la politique de Londres. Les méthodes d'agir, pour être plus enveloppées, plus secrètes, n'en sont que plus dangereuses. Proclamons notre indépendance, mais en réalité, selon le mot de l'Aiglon, nous sommes des pas-pri-sonniers-mais...

M. Perrault: Arrêtons-nous aux deux autres questions: le Québec doit-il demeurer partie de la Confédération? Dans le cas affirmatif, faut-il réclamer la révision de l'Acte de 1867 ou s'y opposer?

mer la révision de l'Acte de 1867 ou s'y opposer?

III Que des Canadiens français demandent le retrait du Québec de la Confédération, nous aurions tort d'en être surpris. Tant de raisons justifient pareille attitude. Depuis 1867 c'est une lutte continue. La constitution de 1867 devait être appliquée, comme toutes les constitutions, moins exclusivement d'après la lettre que d'après son esprit. Plus d'un siècle s'est écoulé entre 1760 et 1867, et la cession du Canada à l'Angleterre et cet acte constitutionnel que le parlement impérial accordait à sa colonie d'Amérique. Pendant ces cent années la lutte s'est poursuivie entre la race anglo-saxonne protestante et la race canadienne-française catholique. On crut que l'accord était enfin conclu; l'Acte de 1867 devait consacrer non pas seulement l'union de quatre provinces, mais aussi l'égalité de traitement entre deux croyances religieuses — la catholique et la protestante, deux races, l'anglo-saxonne et la française. Voulaient créer au nord de l'Amérique une nation — la nation canadienne — appelée à se transformer un jour en Etat souverain, il était normal que les uns et les autres reconnaissent des droits égaux à la nationalité pionnière de ce pays et l'autre ethnique ici plus tard par suite de la conquête anglaise. Réglant une fois pour toutes leurs querelles, les fils de ces deux races allaient travailler dans l'harmonie au progrès de leur pays.

Les soixante et onze dernières années apparaissent-elles comme la preuve d'un pareil accord? Certains Canadiens français, soutenant que l'Acte de 1867 fut pour eux un marché de dupes, que cette fédération devint de plus en plus un moyen pour la majorité anglo-saxonne de dominer dans les diverses provinces et principalement à Ottawa, ne voient de salut pour eux qu'en séparant leur province où ils forment la majorité du reste de la Confédération.

M. Perrault: Au reste, cette idée séparative n'est pas particulière à la province de Québec. Il y a quelques semaines un groupe important des Fermiers de l'ouest exprimait le désir que les provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta forment un Dominion distinct du reste de la Confédération canadienne.

M. Perrault: N'y a-t-il pas aussi un mouvement séparatiste dans au moins l'une des provinces maritimes?"

M. Perrault: Je le crois, M. Gouin, au Nouveau-Brunswick, si je ne me trompe. Je n'insiste pas sur la légitimité de cette attitude politique.

Mme Casgrain: Pourquoi dites-vous que cette attitude est légitime, M. Perrault?"

M. Perrault: Comment Québec peut-il se séparer du reste de la Confédération? J'écarte les moyens violents, les moyens révolutionnaires. Par quels moyens pacifiques la province de Québec pourrait-elle se détacher de la Confédération?

Une requête de la Législature de Québec au Parlement impérial lui demandant de modifier dans ce sens l'Acte de 1867? Le Parlement impérial refuserait, je crois, de considérer pareille demande. N'a-t-il pas adopté cette attitude il y a quelques années à l'égard de certaines provinces de l'Australie?

Le Parlement fédéral pourrait demander au Parlement impérial de modifier dans ce sens l'Acte de 1867. Comment amener le Parlement fédéral à prendre pareille décision? Des raisons d'ordre économique empêcheraient la majorité du Parlement fédéral de consentir au retrait de la province de Québec.

Pareil changement ne deviendrait possible que si, à la suite de quelque crise mondiale, l'Empire britannique se rompaît et si l'état politique du Canada était remis en question. Mais, en pareille occurrence, d'autres points d'interrogation se poseraient. Celui-ci, par exemple: la province de Québec devrait-elle demeurer isolée, ou essayer plutôt d'aider à la constitution d'un Etat canadien, formé du territoire compris entre le lac Supérieur et l'Océan Atlantique, l'Ontario, le Québec, les Provinces Maritimes?"

M. Gauvreau: M. Perrault voudrait-il nous dire pour quelle solution lui-même opterait en pareil cas?"

M. Perrault: M. Gauvreau, tout en me réservant le droit de modifier mes vues à raison des circonstances, je crois qu'un Etat canadien formé du territoire compris entre le lac Supérieur et l'Océan Atlantique, un Etat comprenant l'Ontario, le Québec et les Provinces Maritimes, se

rait plus homogène qu'il ne l'est présentement; il aurait l'avantage de posséder l'unité géographique, l'unité économique, et si sa constitution politique était bien rédigée, il aurait chance de connaître un développement normal.

— IV — Provisoirement, Québec doit continuer de faire partie de la Confédération.

M. Panet-Raymond: D'accord, mais ce mot provisoirement me paraît trop.

M. Perrault: Libre à vous, M. Panet-Raymond, de croire à l'éternité de construction politique comme celle qui existe au Canada.

Mais autre problème à résoudre. Faut-il conserver la Constitution canadienne telle qu'elle fut rédigée en 1867?

Maintes gens se plaignent de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord. Les quatre provinces fondatrices de la Fédération canadienne, aussi bien que les cinq autres qui y entrèrent après 1867, prétendent, notamment, que leurs revenus sont insuffisants pour acquitter leurs dépenses, et que la faute en est, en particulier, au pouvoir exagéré de taxation réservé par l'Acte de 1867 au Parlement fédéral.

Celui-ci, de son côté, crie plus fort que les autres.

Mme Casgrain: Quelles sont les raisons ou faits, M. Perrault, qui vous portent à penser ou à dire que le fédéral crie plus fort que les autres?"

M. Perrault: Entre autres, Mme Casgrain, l'attitude de certains parlementaires fédéraux voulant centraliser à Ottawa toutes les activités canadiennes, les plaintes de ces mêmes parlementaires fédéraux à la suite de récentes décisions judiciaires qui reconstruisent les droits des provinces sur des sujets accaparés par le Parlement fédéral.

Quelques parlementaires fédéraux, prenant raison de l'évolution politique suivie depuis quelques années par le Canada, le croyant au rang des Etats souverains, veulent accroître les pouvoirs de son Parlement central. Ils cherchent à faire de ce Parlement un organe puissant, capable de résoudre les problèmes de plus en plus nombreux et de plus en plus compliqués que soulèvent les relations impériales et les relations internationales.

M. Panet-Raymond: Qu'on envisage la révision de l'Acte de 1867 pour mieux répartir entre le fédéral et les provinces le droit d'imposer des taxes, passe; mais n'oserait-on pas prétendre que les provinces puissent aspirer à résoudre les problèmes que soulèvent les relations impériales et les relations internationales?"

M. Perrault: Permettez-moi de vous rappeler, monsieur Panet-Raymond, que le comité judiciaire du Conseil privé reconnut en 1937 les droits des provinces même lorsque le Canada veut traiter avec les autres pays. Pourquoi les provinces renonceraient-elles à ces droits?

Comme les pouvoirs du parlement fédéral ne sauraient être accrus, sans, par contre-coup, amoindrir les droits des provinces, celles-ci, de leur côté réclament le maintien de leur entière autonomie.

Au-dessus de cette mêlée dominent les décisions des tribunaux canadiens et celles du comité judiciaire du Conseil privé; elles font pencher la balance tantôt du côté du pouvoir central, tantôt du côté des provinces.

Et la voiture s'en va cahin-caha.

Que des modifications à l'Acte de 1867 apparaissent comme nécessaires on n'en saurait douter.

M. Gouin: "Vous avez parfaitement raison, M. Perrault!"

M. Perrault: Et voici pourquoi, Monsieur Gouin. En 1939 le Canada n'est plus ce qu'il était en 1867. Il n'est pas surprenant que sa constitution, rédigée il y a trois quarts de siècle, ne cadre plus avec les exigences du présent. Les tribunaux, chargés de l'interpréter, ne sauraient lui donner une flexibilité conforme au développement de notre pays.

Admettons, pour fins de discussion, que la constitution de 1867 doit être modifiée.

M. Panet-Raymond: Me permettez-vous, mon cher monsieur Perrault, d'être indiscret et de vous demander si vous êtes d'accord avec cette admission ou si vous ne la faites que pour les fins de discussion seulement?"

M. Perrault: Je ne dis ni oui ni non, monsieur Panet-Raymond, concernant ce projet de réviser l'Acte de 1867. J'en fais une question de fait. Soumettez-moi les amendements que vous voudrez faire à l'Acte de 1867 et je déciderai si je puis ou non les accepter. Permettez-moi d'ajouter que ma réponse sera inspirée par ma qualité de Canadien, mais aussi par ma qualité de Québécois français et catholique.

Ce qui importe d'arrêter dès maintenant c'est la méthode à suivre si l'on veut réviser ou modifier l'Acte de 1867.

Comme point de départ, quelques problèmes à résoudre. Abordons les principaux.

Première question: Devons-nous demander au parlement du Royaume-Uni qui adopta l'Acte de 1867 de le modifier selon les demandes que nous lui en ferons ou devons-nous lui demander simplement de se départir du droit qu'il possède relativement à notre Constitution et de l'abandonner au Canada? Dans ce dernier cas qui pourrait amener la constitution? Le parlement fédéral seul? Ou le parlement fédéral et les neuf législatures canadiennes?

Je crois préférable pour l'instants de laisser les choses à l'état où elles sont: les Canadiens devraient s'entendre sur quelques modifications à faire à l'Acte de 1867 et après cette entente le parlement fédéral devrait demander au parlement du Royaume-Uni de les inclure dans l'Acte de 1867.

L'une de ces modifications serait d'enlever, pour l'avenir, le droit au parlement du Royaume-Uni de modifier l'Acte de 1867 et de l'accorder non pas au seul parlement fédéral, mais à celui-ci et aux législatures.

M. Gouin: "A la demande de qui le parlement impérial pourrait-il actuellement modifier notre constitution?"

M. Perrault: Je crois, monsieur Gouin, que le parlement impérial a le droit de modifier notre constitution de sa propre initiative ou à la seule demande du parlement fédéral. Mais il aurait tort d'agir ainsi.

Avant de rédiger ces modifications, les esprits doivent s'entendre sur l'idée dominante de notre Constitution.

Quelle est, en résumé, la portée de l'Acte de 1867? A-t-elle le caractère d'un traité, d'une entente, d'un contrat entre les différentes provinces canadiennes et également entre les deux principales nationalités qui constituent la population du Canada de 1867, l'anglaise et la française, l'une attachée à la croyance protestante, l'autre à la croyance catholique?

Les faits qui précéderent l'adoption de l'Acte de 1867, notamment, les conférences tenues au Canada et à Londres, permettent de conclure qu'il y eut une entente entre les quatre provinces et également entre les éléments ethniques qui les composaient.

C'est ainsi que le Comité judiciaire du Conseil privé caractérisa l'Acte de 1867.

En 1932, lord Sankey, rendant la décision finale concernant l'Aviation au Canada (Law Reports, 1932, p. 70) le déclarait expressément: "Inasmuch as the Act embodies a compromise under which the original provinces agreed to federate..." Et plus loin il parlait même de "original contract upon which the federation was founded".

En 1937, lord Atkin exprimant la décision du Comité judiciaire du Conseil privé concernant la législation sociale adoptée par le parlement fédéral en 1935, rappela la distribution des pouvoirs entre le parlement fédéral et les législatures, aux termes de l'Acte de 1867.

Il déclara: "No one can doubt that this distribution is one of the most of the essential conditions, probably the most essential condition, in the interprovincial compact to which the B. N. A. Act gives effect".

Plus loin il parle également des "constitutional safeguards of Provincial constitutional autonomy".

Si c'est là le sens qu'il faut donner à l'Acte de 1867 — je crois cette théorie exacte — on ne saurait modifier l'Acte de 1867 sans le consentement et du parlement fédéral et des différentes provinces.

M. Panet-Raymond: "J'abonde dans votre sens, monsieur Perrault."

M. Gouin: "Exigeriez-vous l'unanimité d'Ottawa et de toutes les provinces? Cela n'est-il pas irréalisable?"

M. Perrault: Il s'est développé en ces dernières années, monsieur Gouin, ce que l'on a appelé "compact theory". Lord Atkin y fit allusion en 1937 en exprimant une décision du Comité judiciaire du Conseil privé. D'après cette théorie, l'Acte de 1867 serait un contrat; nul changement ne pourrait y être fait, sans le consentement de tous les intéressés, parlement fédéral et législatures.

M. Reid: "Vous avez bien raison, monsieur Perrault, d'approuver le Conseil privé: c'est bien une entente, une convention qu'a sanctionnée l'Acte de 1867. Mais s'ensuit-il que pour modifier cet Acte le consentement des parties au pacte de 1867 soit nécessaire en 1939?"

L'idéal évidemment serait un nouvel accord, mais cet accord est-il indispensable?

Il paraît y avoir accord général sur un point: La nécessité d'amender. Tout le monde constate qu'il y a un mal à guérir. Si l'on n'en tend pas sur le remède (la nature de l'amendement) ne serait-il pas raisonnable que l'auteur de la Constitution la modifie quand même?"

"En d'autres termes, faudrait-il laisser le mal persister et s'aggraver, alors qu'un traitement approprié peut l'enrayer; et cela pour la raison que l'on s'est entendu en 1867 pour créer la cause du mal et que l'on ne s'entend pas en 1939 sur le moyen d'y mettre fin?"

M. Perrault: Je reconnais la force de votre objection, monsieur Reid.

Vous me permettez cependant de vous dire que je ne veux pas oublier que je suis de la province de Québec, Canadien français et catholique. L'Acte de 1867, si incomplet qu'il soit, contient pour notre minorité certaines garanties. Si nous permettons que l'Acte de 1867 soit modifié sur des points secondaires au seul désir du parlement fédéral ou de quelques provinces canadiennes, ne soyons pas surpris si plus tard, la constitution est modifiée sur des points essentiels à la demande également du parlement fédéral ou de quelques provinces canadiennes.

Je crois que nulle modification

ne doit être faite à l'Acte de 1867, sans le consentement de tous les intéressés, parlement fédéral et législatures.

Comment obtenir cet accord entre parlement fédéral et provinciales?"

VI M. Reid: "Dans votre opinion, M. Perrault, devons-nous réviser en entier l'Acte de 1867 ou nous entendre sur quelques modifications, celles relatives aux difficultés dont la solution est la plus urgente?"

M. Perrault: M. Reid, je préfère cette seconde alternative.

L'heure n'est pas propice à la rédaction d'une nouvelle loi constitutionnelle destinée à remplacer celle de 1867. Il manque, à tout le moins aux Canadiens la plénitude d'esprit nécessaire à une pareille tâche. Qui rédigerait cette révision? On a suggéré la réunion d'une Constituante, une Chambre composée des députés fédéraux et provinciaux. Il y a présentement au Canada 882 députés. La perspective d'une constitution adoptée par une telle assemblée n'est pas brillante.

Dans quel sens se ferait cette révision? Vers l'omnipotence du parlement fédéral? Vers une reconnaissance non équivoque de l'autonomie des provinces?"

Aujourd'hui comme autrefois, se trouvent en présence les fédéralistes, souhaitant l'union législative, la disparition, sinon totale au moins partielle des législatures, la centralisation au parlement fédéral de tous les pouvoirs, et d'autre part, les provincialistes, auxquels l'Acte de 1867 apparaît comme l'union de provinces, d'Etats à demi souverains, autonomes dans les limites fixées par cette Constitution.

Sur cet antagonisme entre fédéralistes et provincialistes il s'en greffera d'autres.

Certains pouvoirs réclamés par le fédéral feraient courir de plus grands risques à certaines provinces qu'à d'autres. On ne saurait ignorer, par exemple, qu'aux points de vue religieux, linguistique, éducationnel, Québec a des revendications que d'autres provinces abandonneraient volontiers. Et vous aurez ce résultat: Québec d'accord avec les autres provinces dans l'opposition à l'accaparement du pouvoir central, mais en désaccord avec quelques autres provinces moins attachées que la nôtre à des sujets qui nous paraissent essentiels.

Une révision de l'Acte de 1867 se ferait, je le crains, comme il arrive toujours en pareil cas, à l'aide de concessions et de compromis. Qui en paierait les frais?

L'historien enseigne que les concessions et les compromis sont toujours exigés des minorités. Les majorités se conduisent, bien qu'elles ne veulent pas l'admettre, d'après cette maxime: "vieux comme le monde": "La raison du plus fort a paru, en définitive, la meilleure".

Reviser présentement l'Acte de 1867 compromettrait l'édifice si péniblement édifié il y a 71 ans et maintenu depuis avec difficultés.

La province de Québec a de particulières raisons de s'y opposer.

Elle ne peut pas espérer pouvoir remettre sur le métier l'Acte de 1867, y faire insérer ce que les Pères de la Confédération auraient dû clairement exprimer: la reconnaissance non équivoque des droits de la minorité catholique et française non pas seulement dans la province de Québec, mais aussi dans les autres provinces canadiennes. Québec serait exposé à voir cette révision s'accompagner de ses dépenses. Mieux vaut donc l'écartier.

VIII Accueillons pour l'instant le projet de modifier quelques-uns des articles de l'Acte de 1867.

M. Panet-Raymond: "Je présume, M. Perrault, que vous avez uniquement en vue la révision du système de taxation?"

M. Perrault: Non, M. Panet-Raymond. Si le conseil de juristes dont je parlerai dans un instant était formé, je voudrais qu'il étudie aussi d'autres sujets que celui du système de taxation et je crois qu'après étude il soumettrait plusieurs amendements.

Quelle procédure suivre pour atteindre à cette fin? Ces amendements ne devraient être préparés et suggérés au Parlement-Uni qu'après entente entre le parlement fédéral et les Législatures.

Qui va préparer ces amendements? On parle de tenir une conférence interprovinciale concernant la révision de l'Acte de 1867.

Est-ce le moyen le plus sûr d'atteindre à un résultat? Il est permis d'en douter.

Les représentants officiels de chaque province, ont, il est vrai, à leur disposition un ou deux conseillers qui leur soufflent à l'oreille. Mais ces réunions n'en sont pas moins trop souvent paroles sans lendemain.

M. Panet-Raymond: "Vous êtes sans pitié pour nos hommes d'Etat!"

M. Perrault: A ces réunions l'on parle beaucoup, mais l'on mange davantage.

M. Gouin: "Seriez-vous par hasard végétarien comme moi, M. Perrault?"

M. Perrault: Pas de personnalité, M. Gouin!"

M. Gouin: "C'est cependant, M. Perrault, par les conférences interprovinciales qu'a été conclu le pacte fédéral, qu'ont été rajustés les subsides, etc."

M. Perrault: Cela ne veut pas dire, M. Gouin, que ces conférences interprovinciales étaient le meilleur mode à suivre.

C'est peut-être pour cette raison qu'il y eut tant de plaintes concernant l'Acte de 1867.

M. Perrault: C'est une difficulté. M. Gouin. Elle se présente chaque fois que Québec essaie de collaborer avec Ottawa ou les autres provinces canadiennes. Comme il ne s'agit que d'un travail préliminaire et de quelques amendements à l'Acte de 1867 je crois que nous pourrions courir ce risque.

Ces dix hommes — de préférence des juristes.

M. Panet-Raymond: "Petits mangeurs, mais gros penseurs, M. Perrault!"

M. Perrault: Heureusement, M. Panet-Raymond, pour notre profession.

Ces dix hommes, — de préférence des juristes — rédigeraient les amendements à faire présentement à l'Acte de 1867. Etudiant chaque article de l'Acte de 1867 ils arrêteraient les modifications opportunes. Ces hommes, travaillant dans le calme, mettraient à profit, non seulement leurs connaissances, leur expérience, mais aussi les renseignements obtenus dans leurs milieux respectifs.

M. Panet-Raymond: "Si ces dix juristes représentant l'un le gouvernement fédéral et les autres chacun une province, n'auriez-vous pas infailliblement cette divergence de vues que vous redoutiez précédemment?"

M. Perrault: Oui, M. Panet-Raymond, c'est inévitable. N'étant que dix juristes, je crois, malgré les mauvaises langues, qu'ils finiront par s'entendre.

M. Reid: "Je crois que votre suggestion, M. Perrault, qu'une révision de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord soit faite est excellente, et je partage entièrement votre opinion quand vous mentionnez qu'elle devrait d'abord être l'objet d'une étude calme et sérieuse par des juristes et peut-être même par des économistes avant de tomber dans le domaine de la politique?"

M. Charpentier: "A cette commission de dix juristes que vous suggérez, M. Perrault, pourquoi ne pas ajouter quelques économistes, techniciens et quelques représentants du travail organisé? Ainsi composée, cette commission tiendrait plus sûrement compte des amendements que réclame la solution de certains problèmes industriels et ouvriers?"

M. Perrault: En faisant ma suggestion, M. Charpentier et M. Reid, je n'ai mis en doute ni la compétence des économistes, ni celle de certains représentants des syndicats ouvriers. Je me suis placé à une autre point de vue. Il s'agit de rédiger des amendements. Je persiste à croire que les légistes sont plus entraînés que les autres à rédiger les lois.

Mon plan serait complété de la façon suivante: Le représentant du Québec, par exemple, désigné qu'il serait nommé, devrait, à son tour, constituer un conseil de cinq ou dix personnes, composé, celui-ci d'économistes, de représentants des syndicats, de sociologues, etc. Il devrait également obtenir des renseignements de toutes les personnes pouvant le guider à ce sujet. Les économistes et les ouvriers dont vous parlez, M. Charpentier, et dont a parlé M. Reid, auraient l'occasion de lui exprimer leurs vues. Et c'est après délibération avec ces auxiliaires que ce représentant officiel soumettrait ces amendements.

M. Bovey: "Vous arrivez maintenant, M. Perrault, au point où je me trouve forcé de dire un mot. Du point de vue purement légal la province de Québec n'a jamais été dans ce contrat supposé de lord Sankey parce que la Province n'existait plus depuis 1841. C'est plutôt, pour moi, aux groupements linguistiques et politiques de cette époque qu'il faut penser. Or vous avez parlé de la lutte entre des Canadiens anglais et français qui n'est certainement pas l'affaire du Québec seul mais la commission que vous proposez n'aura qu'un Canadien français."

"Je serais tenté de suggérer une commission de dix-huit. Sur ces dix-huit il y aurait pour les provinces de Québec et d'Ontario 3 chacune, pour les autres 1 chacune, ce qui fait 13, sur lesquels 3 Canadiens français; pour le fédéral 5 sur lesquels 2 Canadiens français dont l'un serait en dehors du Québec. Ce qui vous donnera 5 Canadiens français sur les 18, ou presque la proportion exacte."

M. Perrault: Il est vrai, M. Bovey, qu'au point de vue constitutionnel, le Bas-Canada, comme province distincte, cessa d'exister par l'Acte d'Union de 1840. Mais, en fait, en a-t-il été ainsi? Je ne le crois pas. De 1840 à 1867 des lois furent adoptées par le parlement Uni, les unes s'appliquant au Haut-Canada et les autres au Bas-Canada; des exceptions étaient faites pour l'un ou l'autre de ces deux territoires. Il y avait deux procureurs généraux, l'un pour le Haut et l'autre pour le Bas-Canada. En réalité lors des conférences préparatoires à l'Acte de 1867 c'était bien, d'une part les représentants du Haut-Canada et ceux du Bas-Canada qui cherchaient à s'entendre. Et l'Acte de 1867 qui donna physionomie distincte à la province de l'Ontario et à la province de Québec ne fit que reconnaître, au point de vue juridique, ce qui avait toujours existé en réalité.

Je n'ai nulle objection en principe à ce que la Commission dont j'ai parlé soit composée de 18 membres au lieu de 10. J'ai voulu éviter le grand nombre. Je ne crois pas qu'il soit facile de faire oeuvre sérieuse à plusieurs. C'est probablement pour cette raison que la plupart des parlements travaillent si mal. Et quand, par hasard, ils édictent une mesure ou une loi conforme à l'intérêt public, nous ne découvrons, dans la plupart des cas, que c'est l'oeuvre d'un homme.

Les provinces autres que Québec et Ontario consentiraient-elles à n'avoir qu'un représentant? Les provinces consentiraient-elles à discuter avec cinq représentants du parlement fédéral? J'ai voulu éviter ce conseil de dix personnes. Une fois représentant le fédéral et les neuf autres représentant les provinces. Mais encore une fois, l'idée que j'ai voulu émettre c'est que cette question d'amendement ne doit pas être discutée dans une conférence interprovinciale à grand tiraillement, mais par des spécialistes, en cabinet particulier.

Leur rapport serait soumis, dans un délai déterminé d'avance, à l'étude du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux. La discussion entre ces gouvernements aurait lieu sur ces textes, soigneusement rédigés. Nos ministres, pour une fois, n'iraient pas à l'aventure, l'entente deviendrait possible au moins sur quelques points essentiels. L'accord fait entre eux, parlement fédéral et Législatures accablées par plus facilement leur acquiescement à ces modifications.

Si cette méthode réussissait, l'on pourrait rendre permanente cette Conférence de juristes. Ils étudieraient les désaccords que l'Acte de 1867 et son application continueraient de faire naître entre parlement fédéral et Législatures.

M. Panet-Raymond: "Vous ne semblez pas, monsieur Perrault, avoir une grande confiance dans la durée et l'efficacité des amendements ainsi si soigneusement préparés."

M. Perrault: Ce serait naïveté, monsieur Panet-Raymond, de croire que quelques amendements à l'Acte de 1867 suffiraient à créer au Canada l'harmonie parfaite entre les intérêts, les races, les caractères. Demain comme hier, les Canadiens continueront de partager des vues différentes sur plus d'un sujet.

C'est pour cette raison que je voudrais permanent ce conseil de juristes. Ceux-ci indiqueraient les solutions aux problèmes nouveaux. Ils contribueraient ainsi à maintenir entre pouvoir central et gouvernements provinciaux une nécessaire collaboration.

M. Gouin: "Bravo! cher confrère, vous seriez parfaitement qualifié pour faire partie de cette conférence de juristes."

Me Penverne suspendu

M. J.-J. Penverne, avocat de la ville, a été suspendu de ses fonctions par le maire Houde. On sait que M. Penverne était le principal appui de M. Adhémar Raynault, et dans les milieux politiques municipaux, on n'entretenait guère d'illusions sur ses chances de rester au service de la nouvelle administration.

Le maire a suspendu M. Pen

Les grands événements religieux de 1938

Les congrès eucharistiques — Le 550e anniversaire de la conversion de la Lituanie au christianisme — Le 5e centenaire du Conseil oecuménique de Florence — La cathédrale de Reims

Cité du Vatican (Par courrier) — Ce fut un grand réconfort pour le cœur paternel du Souverain Pontife, en un temps si dense de préoccupations, qu'il ait pu consacrer à l'activité des catholiques qui, dans toutes les parties du monde, rivalisent dans tous les domaines pour le triomphe de la cause religieuse. Ainsi par exemple, à la fin de janvier 1938, dans la lointaine Australie eurent lieu les solennelles cérémonies présidées par le Délégué apostolique, Mgr Giovanni Panico, pour le 150ème anniversaire de la découverte de ce continent et de la première messe célébrée dans la baie de Botany.

A la fin de mai 1938 se déroula à Budapest avec une pompe extraordinaire et une remarquable perfection d'organisation le 34ème Congrès eucharistique international, dont la solennité et l'ampleur furent encore rehaussées par la personne du Légat dont le Souverain Pontife avait fait choix, son propre secrétaire d'Etat, S. E. le cardinal Eugène Pacelli, qu'entouraient, outre 14 autres cardinaux et 300 archevêques et évêques, une multitude immense de fidèles venus du monde entier. Une des plus importantes caractéristiques du Congrès fut la participation active et effranchie de toutes les autorités du pays, à commencer par le Régent, Son Altesse Sérénissime l'archiduc Horthy, qui exprima le souhait que cet événement historique, si dignement présidé par l'illustre légat de Sa Sainteté, pût contribuer efficacement à développer les meilleurs rapports entre les nations dans la compréhension réciproque et dans le désir de la paix et de la justice. Au lendemain même de ce Congrès eucharistique s'ouvraient solennellement en Hongrie les fêtes du IXe centenaire de la mort de saint Etienne, le "Roi apostolique" qui reçut sa couronne des mains du Pape Sylvestre II.

En 1938 encore Sa Sainteté Pie XI n'a négligé aucune occasion de montrer sa sollicitude pastorale en ce qui touche l'action catholique, illustrant sous tous ses aspects, en mettant en lumière toujours davantage le caractère surnaturel, prenant la défense de ses activités, souvent dénaturées par certains pouvoirs politiques. Pour en rendre plus facile la connaissance et la diffusion, elle a voulu instituer, dans les premiers jours d'avril, un "Bureau central pour l'action catholique", ayant son siège au Palais des Congrès, à Saint-Galixte au Transévère, et elle a appelé pour le présider S. Em. le cardinal Joseph Bizzardo, lui confiant une tâche d'information, d'étude et d'assistance.

Certains tendances s'étant manifestées en Italie parmi les autorités du parti national fasciste touchant de prétendues incompatibilités dans l'appartenance simultanée à ce parti et à l'action catholique, des entretiens furent eus entre les autorités supérieures de l'une et de l'autre organisation, à la suite desquelles l'Observateur Romano du 25 août informait que "par les assurances données tout récemment, de source autorisée et en termes explicites, il a été déclaré qu'il ne subsiste ni limitations ni réserves d'aucune sorte à l'appartenance simultanée à l'action catholique et au parti national fasciste pour les dirigeants respectifs de l'une et de l'autre".

L'action catholique a obtenu aussi des résultats consolants à l'étranger où, par le moyen de publications opportunes, elle devient chaque jour mieux connue, pratiquée et appréciée. On pourrait rappeler ici par exemple les heureux fruits recueillis en Angleterre, spécialement par le mérite de la Catholic Social Guild; la grande assemblée tenue à Londres par 10,000 femmes environ, venues de toutes les parties de l'Empire britannique, qui discutèrent avec grande compétence sur les problèmes de la famille et de l'éducation dans ce même Empire; le congrès tenu à Milwaukee — le plus grand de ce genre, jusqu'ici, en Amérique — avec plusieurs milliers de délégués, quatre archevêques, quinze évêques, et toute la Cour suprême du Wisconsin, où furent étudiés et réaffirmés les enseignements sociaux des Souverains Pontifes.

Dans les terres missionnaires aussi, l'action catholique se joint et s'intègre chaque jour davantage à l'apostolat missionnaire traditionnel, et se révèle particulièrement efficace dans la lutte contre le communisme envahisseur.

A la fin de ce même mois de juin 1938, la XXXe Semaine sociale, tenue à Rouen sur le thème "La Liberté dans la vie sociale", fut l'occasion d'une importante lettre-programme de l'Eminentissime secrétaire

d'Etat, tandis que le 50e anniversaire de l'Université catholique de Washington était honoré, lui aussi, quelque temps après, d'une magistrale lettre pontificale en faveur des études sociales basées sur des immuables principes philosophiques et religieux.

Non moins remarquable fut le Congrès marial français, inauguré le 20 juin à Boulogne-sur-mer, pour le troisième centenaire du vœu de Louis XIII, qui consacrait la France à la Vierge Marie, congrès présidé, lui aussi, par un légat pontifical en la personne de S. Eminence le cardinal-Achille Liénart, évêque de Lille.

C'est avec une particulière complaisance que Sa Sainteté a suivi également le VIIIe Congrès eucharistique national des Etats-Unis, qui se déroula avec succès à la Nouvelle-Orléans, du 18 au 23 octobre, présidé par l'Eminentissime cardinal Mundelein, archevêque de Chicago, assisté d'une Mission pontificale que guidait le maître de chambre de Sa Sainteté, S. E. Mgr Arborio Mella di Sant'Elia.

Une satisfaction non moindre vint enfin au Souverain Pontife du IIIe Congrès national eucharistique de l'Uruguay, célébré du 2 au 6 novembre 1938, à Montevideo, sous la présidence de l'Eminentissime cardinal Jacques-Louis Copello, archevêque de Buenos-Ayres, légat pontifical.

La Compagnie des tramways cède

Elle promet qu'aucun nouveau solotram ne sera mis en service d'ici au 14 avril — Le maire veut, dans l'intervalle, demander la révision du contrat de tramway — Le déficit de l'Association de bienfaisance — Un accord permanent entre les deux groupes d'employés — M. Savignac

La grève qui menaçait de paralyser le service des tramways a été évitée, au moins pour le moment. La Compagnie des tramways a promis qu'aucun nouveau solotram ne sera mis en circulation d'ici au 14 avril. Cette entente a été conclue samedi matin entre la compagnie et ses employés au cours d'une réunion tenue sous les auspices de la Commission des tramways.

Samedi soir, il y a eu assemblée générale des employés, à la salle de l'Assistance publique; près de 1,500 employés y assistaient. Les représentants des deux associations ouvrières, M. Philippe Girard, pour le syndicat catholique des employés de tramways, et M. Raoul Trépanier, pour l'union internationale, ont pris la parole; tous deux ont dit que la victoire ouvrière remportée samedi matin est due pour une bonne part à l'accord intervenu entre les deux organisations, et au maire de Montréal, qui a réussi à réunir les deux groupes. Ils ont affirmé que cet accord sera désormais permanent et que les deux associations suivront la même ligne de conduite pour régler leurs difficultés avec la compagnie.

On a prétendu, a dit M. Girard, que nous voulions priver le nord de la ville d'un meilleur service de tramways. C'est faux. Tout ce que nous réclamons de la compagnie c'est qu'il n'y ait pas de nouveau solotram sur la rue Saint-Laurent. Nous ne serions pas opposés à la mise en circulation de voitures ordinaires à deux employés. Il s'agit d'une question de principe à laquelle nous donnons une grande importance.

Cette question résolue pour le moment les employés devront prochainement en aborder une autre. L'Association de bienfaisance de la Compagnie des tramways, qui administre le fonds de pension, réclame cette année aux employés la somme de \$200,000 pour combler son déficit. A la demande du syndicat, le gouvernement provincial a institué une enquête; les employés prétendent que le rapport des enquêteurs est prêt depuis plusieurs mois et qu'on n'enlend parler de rien.

Au cours de l'assemblée de samedi soir, on a rapporté qu'à l'entrevue du matin les représentants de la compagnie ont dit qu'ils ne craignaient pas la mise en pratique du règlement qui oblige la compagnie à ne laisser monter que 48 personnes par tram; ils auraient ajouté que le public se chargera de dissuader le maire de ce projet.

M. Houde

Mais dans le discours qu'il a prononcé à l'assemblée de samedi soir, M. Houde a déclaré de nouveau que ce règlement sera observé. Le maire voudrait forcer la compagnie à mettre un plus grand nombre de tramways en service. M. Houde a dit que la commission des tramways devra disparaître si elle ne doit représenter le peuple qu'en servant les intérêts de la compagnie.

La compagnie, a ajouté le maire, désire probablement que la grève fût déclarée et que la population se révoltât, mais elle a manqué son coup. La lutte n'est pas finie. Nous l'avons promise et nous tiendrons notre promesse.

M. Houde a répondu à M. Barrière, délégué du quartier Ahuntsic, qui, dans une déclaration, a dit que le maire voulait priver la population du nord de la ville d'un meilleur service de tram parce qu'elle avait voté contre lui: La lutte dépasse de beaucoup une vengeance politique, a dit le maire. Il s'agit ici d'une lutte entre le capital-argent et le capital humain et d'obtenir justice pour les employés de tramways. Nous n'en voulons pas au capital honnête, mais plutôt à ceux qui en demandent trop au peuple. Nous voulons une lutte paisible et c'est pourquoi, aujourd'hui, je veux prévenir la révolte en demandant à la compagnie d'être plus humaine et de vouloir réviser le contrat de la compagnie. Espérons que personne ne s'y opposera.

Le maire a rappelé que ce n'était pas la première fois qu'il demandait la révision de ce contrat. Avant mon départ de l'hôtel de ville, en 1936, dit-il, j'avais fait insérer dans le bill de Montréal, qui est, d'ailleurs, mort entre les deux Chambres législatives de Québec, une clause à cette fin. Pour faciliter ce projet, nous demanderons cette année, à Québec, de faire réviser le contrat par la Commission d'électricité.

M. Savignac

Le président du comité exécutif a pris aussi la parole. Il a dit que la promesse de M. Houde de faire disparaître le solotram des rues de Montréal ne sera pas un vain mot. Il a rappelé que le 10 janvier, le maire et lui-même avaient reçu l'assurance qu'un loyal essai serait fait, d'ici le mois de mai, des tram à deux employés sur le circuit Ahuntsic, Kelly, Jean-Talon et St-Laurent. Mais quelques jours plus tard, le maire reçut une lettre informant que la compagnie avait résolu de mettre des "one man cars" en service. Je considère, dit-il, ce changement d'opinion comme un défi à l'honnête population de Montréal, une criante injustice à l'égard du peuple qui, depuis 1918, est privé de ses droits. La franchise, adoptée cette année-là, comporte des pouvoirs abusifs et exorbitants. La compagnie a bénéficié de grands privilèges par cette franchise qui, d'abord, établit son avoir à \$36,286,295, alors qu'en réalité il était d'environ \$20 millions. C'est ainsi que les contribuables ont payé sur cette somme un intérêt de 6%. Je considère qu'il y eut, à cette

Les Juifs Pour l'admission des réfugiés au Canada

Plan soumis au gouvernement fédéral

Voici un communiqué envoyé par le "Comité national canadien sur les réfugiés et les victimes de la persécution" (Canadian National Committee on refugees and victims of political persecution) 124, rue Wellington, Ottawa. Ce résumé est basé sur le plan qui doit être soumis au gouvernement fédéral:

Ottawa, 16 janvier. — Un comité présidé par le sénateur Cairine Wilson, en présentant une nouvelle étude de problèmes économiques, y compris le chômage, a soumis un plan pour l'avancement national, plan basé sur un précédent historique.

Tout en tenant compte du côté humanitaire du problème des réfugiés et du sentiment général canadien en faveur d'une action, le plan soumis aujourd'hui, a été formulé plutôt au point de vue de l'intérêt du Dominion. Essentiellement, il propose que le Canada attire des rangs de ceux qui quittent les pays européens pour raisons politiques les exilés qui possèdent du capital et des connaissances ou de l'habileté technique, qui pourraient lancer des industries qui ne sont pas exploitées au Canada à l'heure actuelle.

Les autres avantages de ce plan se répartissent comme suit: Création d'emplois. Le mémoire cite Sir Samuel Hoare sur le fait que 15,000 Anglais aujourd'hui, sont employés dans de nouvelles positions créées par l'admission de ces derniers onze mois, de 11,000 réfugiés qualifiés;

Débouchés plus larges pour les produits bruts canadiens ou pour des marchandises complètement ou partiellement ouvrières; Augmentation dans la consommation domestique des produits agricoles, tant par suite de l'accroissement de la population que par l'augmentation du pouvoir d'achat; Le transport au Canada d'industries avec des marchés mondiaux. Le mémoire signale que déjà certaines parties de l'Empire britannique ont apparemment vu la chance d'augmenter leur commerce domestique et extérieur par de pareils moyens, et il réfère à la décision du gouvernement australien d'accepter 15,000 nouveaux colons de ce genre;

Aménage de nouveaux capitaux qui resteraient en permanence au Canada, contrairement au capital étranger sujet à disparaître en aucun temps;

Utilisation d'équipement matériel maintenant inemployé, par l'occupation des usines et l'adaptation de la machinerie qui n'est pas exploitée à l'heure actuelle.

On cite le précédent historique comme une garantie de succès pour

L'ouverture de la session provinciale

A Radio-Canada, mercredi

Radio-Canada irradiera, le mercredi 18, à partir de 3 h. 15, un reportage de l'ouverture de la session de l'Assemblée législative de Québec. Les radiophiles pourront ainsi entendre le discours du trône que lira M. E.-L. Patenaude, lieutenant-gouverneur de la province, ainsi que le reste de la cérémonie.

C'est le poste CBV, Québec, qui transmettra directement l'émission que relaieront tous les autres postes de Radio-Canada dans la province.

Rachmaninoff au Plateau ce soir

Rappelons que c'est ce soir, à l'auditorium du Plateau que M. Louis-H. Bourdon nous ramène l'incomparable pianiste-compositeur russe Serge Rachmaninoff qui offrira à ses admirateurs des oeuvres de Bach, Beethoven, Schumann, Chopin, Liszt et Rachmaninoff. Billets chez Willis et chez Archambault.

Me Roger Létourneau chez les comptables

M. Roger Létourneau, avocat de Québec fera ce soir, au pavillon de biologie de l'Université McGill, sous les auspices de l'Association des comptables, une causerie sur la trésorerie de la province de Québec.

L'Unité nationale

Le parti de l'Unité Nationale tiendra une assemblée à la salle Gird, 4245, rue St-André, ce soir à 8 h. 30.

Congrès des Jeunesses libérales

Ottawa, 15. (D.N.C.) — Des milliers de l'Association des Jeunesses libérales du XXe siècle, on annonce qu'un congrès général de toutes les associations des Jeunesses libérales aura lieu dans la capitale les 21 et 22 avril.

Un almanach juif

Un almanach juif, contenant des statistiques relatives aux Juifs et des renseignements historiques, sociaux et littéraires sur eux ainsi que la liste de leurs oeuvres et sociétés au Canada est en préparation et paraîtra d'ici quelques mois.

MM. Vladimir Grossmann et H.-M. Caserman ont chargé de préparer cet almanach juif canadien destiné à faire connaître tout ce qui a trait aux Juifs en ce pays.

Mort du maire de Rimouski

Rimouski, 16. — M. James-J. Jessop, maire de Rimouski, est décédé à 48 ans.

"Plus haut les jeunes!"

PAR LE R. P. L. HONORE, S.J.

L'auteur de Elle et Toi, Jeune Homme! — Lui et Toi, Jeune Fille! — Pour Vous, Epoux et Planètes, ces admirables et bienfaisants ouvrages consacrés à l'éducation de la pureté, s'adressent aujourd'hui à la jeunesse des collèges, à ceux qui seront les "hommes de demain".

Cette jeunesse a une valeur en elle-même, elle n'est pas seulement une puissance. Les jeunes réfléchissent et raisonnent sur la réalité qui les entoure. Le R. P. Honoré s'est donné pour tâche de guider nos jeunes gens au milieu du dédale de la vie réelle en leur suggérant des réflexions dont le but est de faciliter leurs résolutions personnelles.

Mgr Schrybans a écrit de Plus haut les jeunes:

"Trois coups de clairon! (Sois généreux. Sois un chic type. Sois travailleur).

"Trois sonneries d'alarme! (Gare à l'auri sacra fames! Gare à la sensualité ravageuse. Gare à la fatalité curieuse!).

"Triple ban! (Cultive l'optimisme. Dresse ta volonté. Sois vainqueur de toi-même).

"Chant d'allégresse au triple idéal! (Devenir un entraîneur d'hommes. Exceller dans sa carrière. Au cœur, un grand amour pour le Christ!).

Tous les jeunes gens, tous les professeurs de collèges, tous ceux qui ont la mission de préparer la jeunesse aux grandes tâches de la vie se doivent de connaître et de faire connaître ce nouveau livre du R. P. Honoré.

Volume de 172 pages, format bibliothèque. En vente au Service de Librairie du Devoir, au prix de \$0.50, franco.

TARIF des annonces classifiées du "DEVOIR"

1 cent le mot, 25c minimum comptant. Annonces facturées 15c le mot, 50c minimum. NAISSANCES, SERVICES, SERVICES ANNIVERSAIRES, GRANDS MESSAGES, REMERCIEMENTS POUR 77 FATHES ET AUTRES, 20 par mot, minimum de 50c. FIANÇAILLES, PROCHAINS MARIAGES \$1.00 par insertion.

TIMBRES-POSTE

Contre 150 timbres-poste canadiens de 10 sous, en bon état, le donne 300 timbres étrangers et le fait arriver offert d'échange. Antoine Filieta, 221, boul. Crémazie ouest, Montréal.

La Argentina

Paris, 15 (P.C.-Havas) — Le souvenir d'une des plus étonnantes danseuses de notre époque, La Argentina, morte soudainement il y a deux ans, a été honoré aujourd'hui d'une façon originale à Paris.

En effet, les gestes magnifiques de cette ballerine qui renouvela la tradition de la danse du style espagnol, ont été en quelque sorte rappelés à la vie, grâce aux soins du groupe de ses admirateurs et aussi à quelques bandes de film. Aux archives internationales de la danse dans le bâtiment discret s'élevé dans une rue calme du quartier de Passy, Rolf de Mars, créateur de ce centre unique de documentation sur l'art chorégraphique, a réuni dans un petit musée privé tout ce qui a été conservé se rapportant à La Argentina. Le musée consacré à la prestigieuse danseuse latine, fait en quelque sorte pendant à une autre partie des locaux consacrée à la grande danseuse slave, La Pavlova.

Les répliques de La Argentina ont été réunies dans deux grandes vitrines.

Ce sont d'abord trois magnifiques costumes de scène présentés sur des mannequins qui, dans un geste figé, arrêtent définitivement des pas d'une des trois plus fameuses interprètes de La Argentina: l'Amour sorcier, de De Falla, Cordoba et Valencia. Ailleurs sont des répliques plus intimes: gants, chaussons de danse, hauts peignés espagnols et éventails. Mais le témoignage le plus éloquent est le court film d'amateur qui fut projeté devant les assistants de la cérémonie intime de l'inauguration du musée. C'est un simple film d'amateur mais dont la sincérité absolue émeut plus que les images soigneusement composées par un savant metteur en scène. Il retracerait de ceux-uns des aspects de la vie de la danseuse, soit sur le scène, soit à l'Opéra de Paris, à Tokio au milieu d'une tournée de petites danseuses japonaises, en voyage en Angleterre, en France et en Espagne. Le film se termine par l'image d'une femme souriante à Biarritz il y a un peu plus de deux ans. C'est la dernière image, car trois jours plus tard elle était morte... Le film a son histoire. Les images qui le composent furent prises par l'imprésario de la danseuse, Arnold Meckel, qui ne devait lui survivre que quelques mois. Il fut donné aux archives internationales de la danse par le propre frère de la danseuse.

Mort du notaire Aimé Lussier

Saint-Jean, 16. — Le notaire J.-Aimé Lussier est décédé à l'hôpital Saint-Jean, à 62 ans. Né à Sainte-Rosalie, d'Adolphe Lussier et d'Albina Maynard, il fit ses études classiques au séminaire de Saint-Hyacinthe. Il étudia ensuite le notariat à l'Université Laval de Montréal et au bureau de feu le notaire J.-B. Demers, de Saint-Jean. Admis à la pratique du notariat en 1904, il pratiqua jusqu'à 1919, époque où il fut nommé régistrateur du comté de Saint-Jean. En 1904, il avait épousé Clara Mayrand, fille de feu Louis Mayrand, shérif du district d'Iberville et décédée il y a huit ans. Il s'occupa de la politique municipale et fut conseiller de Saint-Jean de 1914 à 1917. Il fut secrétaire de plusieurs conseils municipaux. Il fut aussi secrétaire de la Société d'Agriculture du comté. Le notaire Lussier n'eut qu'un fils mort en bas âge. Lui survivent, trois frères: M. A. Lussier, de Sainte-Rosalie, le Dr Adonias Lussier, de Westmount, et M. Adélar Lussier, de Montréal; deux sœurs: Mme Isidore Lafaille (Albina), et Mme Germain Parrot (Aldéa), toutes deux de Montréal.

Le Cercle du Terroir

La réunion annuelle du Cercle du Terroir aura lieu le mercredi 18 janvier, à 8 h. 30 du soir, à 62 ave Rosemount, Westmount. Les personnes intéressées sont invitées.

Mort de Mgr Grenier à Worcester

Worcester, Mass., 16. (A.P.) — Mgr Louis-D. Grenier, curé de la paroisse Notre-Dame depuis 1904, est décédé à 79 ans.

Il était né à Beauharnois et avait fait ses études au Collège Bourget de Rigaud. Il fut plusieurs fois décoré par le gouvernement français pour son travail en faveur de l'enseignement du français.

H. LALONDE & FRÈRE L.T.E.E.

Les plus grands spécialistes du TAPIS

4800 Ave. du Parc

Les Grands Voyages

TOUS DEPARTS DE NEW-YORK AMERIQUE DU SUD

Direction: Exprinter-Le Devoir Programme très élaboré Panama, Colombie, Equateur, Pérou Bolivie, Chili, Argentine, Uruguay Brésil, Trinidad

28 janv.—31 jans 3 fév.—75 jours \$1,535. \$1,380.

A RIO DE JANEIRO

ESCALES DANS LES ANTILLES EN ROUTE

Nieuw Amsterdam	14 janv.	25 jours	360.
Normandie	4 fév.	56 jours	435.
Kungsholm	17 fév.	32 jours	340.

Tout autour de 'Amér. du Sud

ESCALES A TOUS LES PORTS IMPORTANTS DES DEUX COTES ET AUX ANTILLES

Gripsholm	31 janv.	56 jours	\$570.
Bremen	11 fév.	40 jours	\$725.
Nieuw Amsterdam	11 fév.	36 jours	720.

Méditerranée — Terre-Sainte

NOMBREUSES ESCALES EN ROUTE

Conte di Savoia	28 janv.	39 jours	\$635. \$400.
Roma	4 fév.	40 jours	\$525. \$340.
Saturnia	15 fév.	56 jours	\$635. \$395.
Champlain	4 mars	33 jours	\$425.

Voyages individuels par la Méditerranée, Italie et France — Détails sur demande.

Tout Autour de l'Afrique

NOMBREUSES ESCALES — RETOUR PAR LA MEDITERRANEE

Columbus	4 fév.	63 jours	\$750.
Carinthia	11 fév.	75 jours	680.

Voir autre annonce CROISIERES AUX ANTILLES

Pour tous renseignements, billets, etc. LE DEVOIR — VOYAGES 430, Notre-Dame Est Montréal Tél. BElair 3361

Collection "Coquelicot"

Chaque volume cartonné, avec illustration en couleurs sur toute la couverture, très jolie présentation. Format bibliothèque. Au comptoir ou par la poste, 50 sous.

KILDINE — Histoire d'une méchante petite princesse, par Marie, Reine de Roumanie.

EDGAR MOUQUET — Sportif professionnel, par Jean Drault.

LA CAPTIVE DE LA VOULTE, par Marguerite Thibaut det.

LA COULEUVRE DE SAINT-BONNET, par A. Janin.

LA DIANE DE MARLY, par Julie Lavergne.

LE PETIT VIOLON DE LA GRANDE MADEMOISELLE, par Louis Sanolet.

LE SCARABEE D'OR, par Edgar Poe.

DIX CONTES, d'Alphonse DAUDET.

ROBERT HELMONT, par le même.

LE GRILLON DU FOYER, par Charles Dickens.

CANTIQUE DE NOEL, par le même.

LE ROCHER DE SEMIRAMIS, par E. P. Gehu.

LA CANNE DE JONC, par Alfred de Vigny.

LA FIANÇÉE TOSCANNE, par Ouida.

LE CLOUET CHABERT, par H. de Balzac.

UNE AVENTURE SANS PAREILLE, par Edgar Poe.

SERVICE DE LIBRAIRIE DU "DEVOIR", 430, rue Notre-Dame est Montréal

COMMERCER ET F

Nouvelles Raisons Sociales

Les sociétés et compagnies récemment enregistrées

J. Christian & Cie Ltée, 327, Place Christian, A.-J. Riel, secrétaire.

Dominion Trading Company, 751, Carré Victoria, John A. Carr, William-N. C. A.

A. Bastien & Fils, 345 est, rue Notre-Dame, Adolphe Bastien, Paul Bastien.

Imperial Fuel Oil Dealer Reg'd, 26 rue Ste-Anne, Pointe-Claire, Joseph Paquet.

Peel Gift Shop, 2037, rue Peel, Philip Garfinkle.

International Oil Corporation, Paul Beauchamp, 3766, rue Mettana.

Personal Products Limited, 660 ouest, rue Ste-Catherine, John L. Gilmour, président.

Sport Clothing Manufacturing Co., Joseph Slatofsky, 3665, rue St-Laurent, Samuel Gillman.

Canadian Jewish Yearbook Reg'd, 363 ouest, rue Sherbrooke, apt 18, Vladimir Grossman, Hanane M. Caizerman.

Lane Mattows Company, 1231 ouest, rue Ste-Catherine, Mlle Edith Bignell, Mlle Marguerite Mattows.

Les nouvelles en raccourci

Chargements de wagons

Ottawa. — La première semaine de 1939 les chargements de wagons s'élevèrent à 35,661 unités, 4,618 de plus que la semaine précédente, mais 8,248 de moins que la première semaine de 1938.

Int. Utilities Corp.

Mardi, 17 janvier, 1,547 1/2 actions additionnelles classe "B" International Utilities Corporation d'une valeur nominale de \$1.00 seront admises à la cote de la cote de la Bourse de Montréal.

Ces actions ont été émises en échange des actions American Equities Company, 6,350 actions additionnelles doivent être émises en faveur des porteurs d'actions American Equities Company, ce qui portera à 1,252,294 le nombre des actions émises et en circulation d'International Utilities Corporation, classe "B".

Chez les ingénieurs

Lors de l'assemblée annuelle de l'Engineering Institute of Canada, M. C.-K. McLeod a été élu président, M. Ernest Gohier, vice-président et M. R.-S. Eadie, J.-C. Chénévart et G. M. Perry membres du comité exécutif.

Taxe sur les magasins-chaînes

Trois-Rivières. — Le conseil municipal a voté un règlement imposant une taxe de \$1,000 sur chaque magasin à succursales multiples. Les gérants des établissements visés ont demandé de retarder l'adoption de ce règlement jusqu'à ce que les commissions Sirois et Montpetit aient présenté leurs rapports.

Emission de \$50,000

Québec (P. C.). — La commission scolaire de la ville de Saint-Joseph de Grantham recevra des souscriptions jusqu'au 4 février prochain pour l'achat d'une émission de \$50,000 d'obligations, suivant un avis publié dans la Gazette officielle de Québec.

Brownlee Mines

Le nom de Brownlee Mines (1938), Limited a été changé pour celui de Joliet-Québec Mines, Limited à partir de l'ouverture des opérations le lundi 16 janvier 1939, le nom de cette société sera également changé à la section des mines non inscrites de la cote de la Bourse de Montréal.

Emission adjugée

La ville de Granby a adjugé une émission d'obligations de \$30,000, 3 1/2 %, 1939-1958. La Banque Canadienne Nationale. Le produit de l'émission servira à l'assistance chômage. La Banque Canadienne Nationale a offert 101.03.

Dividendes déclarés

Banque Royale du Canada, 2%, pour le trimestre courant, payable le 1er mars, aux actionnaires inscrits le 31 janvier; ex-dividende le 30 janvier.

A MIDI

Cours tels que fournis par la Presse Canadienne: A Montréal: Livre sterling \$4.70 1/2

Dollar américain \$1.01 1/2

Franc \$0.66 1/2

A New-York: Livre sterling \$4.67 1/2

Dollar américain \$1.01 1/2

Franc \$0.66 1/2

Bell System

Le Bell System (l'American Telephone and ses principales filiales) rapporte un profit net de \$42,754,694, après avoir pourvu à la dépréciation, à l'intérêt, aux taxes fédérales, etc., pour le trimestre terminé le 30 novembre dernier. Ceci est l'équivalent de \$2.29 sur chaque

La Bourse

(P.A. et P.C.) — A la suite de la vague de liquidation, le marché était irrégulier à Wall Street. Quelques stocks sont parvenus à avancer légèrement, mais les reculs l'emportaient vers midi, quand le marché était inactif.

Information sur le pétrole

Compilée et préparée par C.-G. Beausoleil, membre de la Bourse de Calgary.

Les nouvelles émanant de Turner Valley cette semaine annoncent que les puits Home-Millerville no 2 confirment les prévisions les plus optimistes; cet important puits d'essai a commencé à produire après avoir frappé la seconde zone poreuse.

C'est la première fois que se présentent deux zones de production dans le plus vaste champ pétrolier de l'Empire britannique.

Foré à quelque 17 milles au nord-ouest de la majorité des puits de pétrole brut de Turner Valley, le Home no 2 a sensiblement agrandi la superficie productive. En même temps ce puits, qui s'annonce comme un important producteur, confirme les prévisions des géologues et ingénieurs de la commission royale McGillivray au sujet des ressources pétrolières, de la durée et de l'étendue du bassin pétrolier de Turner Valley.

Depuis trente mois un champ pétrolier, peut-être maintenant le rythme de la production de ce champ est en baisse. Les métaux (Smelters, Nickel et Noranda) ont fléchi, tandis que chez les utilités (Brazilian et Shawinigan) ont avancé, si Montréal Power et Power Corp. ont quelque peu reculé.

Le marché était lourd et plutôt à la baisse sur le Curb. Abitibi a glissé si Ford et Canada et Walkers ont quelque peu avancé. Home Oil, Okalta, East Malartic, O'Brien et Perron Gold ont légèrement fléchi.

L'industrie du bâtiment et l'aide fédérale

D'après les chiffres communiqués au Journal par M. J. Dunning, ministre des Finances, il a été constaté, sous le régime de la Loi nationale sur le logement, au cours du mois de décembre 1938, des prêts s'élevant à \$1,241,377,000 ont été accordés à 10,241 familles.

Le nombre de prêts accordés au cours du mois de décembre 1938, est de 10,241, ce qui est en baisse de 1,000 par rapport au mois de novembre 1938.

Le montant des prêts accordés au cours du mois de décembre 1938, est de \$1,241,377,000, ce qui est en hausse de \$100,000 par rapport au mois de novembre 1938.

Le montant des prêts accordés au cours du mois de décembre 1938, est de \$1,241,377,000, ce qui est en hausse de \$100,000 par rapport au mois de novembre 1938.

Le montant des prêts accordés au cours du mois de décembre 1938, est de \$1,241,377,000, ce qui est en hausse de \$100,000 par rapport au mois de novembre 1938.

Le montant des prêts accordés au cours du mois de décembre 1938, est de \$1,241,377,000, ce qui est en hausse de \$100,000 par rapport au mois de novembre 1938.

Le montant des prêts accordés au cours du mois de décembre 1938, est de \$1,241,377,000, ce qui est en hausse de \$100,000 par rapport au mois de novembre 1938.

Le montant des prêts accordés au cours du mois de décembre 1938, est de \$1,241,377,000, ce qui est en hausse de \$100,000 par rapport au mois de novembre 1938.

Le montant des prêts accordés au cours du mois de décembre 1938, est de \$1,241,377,000, ce qui est en hausse de \$100,000 par rapport au mois de novembre 1938.

Le montant des prêts accordés au cours du mois de décembre 1938, est de \$1,241,377,000, ce qui est en hausse de \$100,000 par rapport au mois de novembre 1938.

Le montant des prêts accordés au cours du mois de décembre 1938, est de \$1,241,377,000, ce qui est en hausse de \$100,000 par rapport au mois de novembre 1938.

Le montant des prêts accordés au cours du mois de décembre 1938, est de \$1,241,377,000, ce qui est en hausse de \$100,000 par rapport au mois de novembre 1938.

Le montant des prêts accordés au cours du mois de décembre 1938, est de \$1,241,377,000, ce qui est en hausse de \$100,000 par rapport au mois de novembre 1938.

Le montant des prêts accordés au cours du mois de décembre 1938, est de \$1,241,377,000, ce qui est en hausse de \$100,000 par rapport au mois de novembre 1938.

Le montant des prêts accordés au cours du mois de décembre 1938, est de \$1,241,377,000, ce qui est en hausse de \$100,000 par rapport au mois de novembre 1938.

Le montant des prêts accordés au cours du mois de décembre 1938, est de \$1,241,377,000, ce qui est en hausse de \$100,000 par rapport au mois de novembre 1938.

Le montant des prêts accordés au cours du mois de décembre 1938, est de \$1,241,377,000, ce qui est en hausse de \$100,000 par rapport au mois de novembre 1938.

Le montant des prêts accordés au cours du mois de décembre 1938, est de \$1,241,377,000, ce qui est en hausse de \$100,000 par rapport au mois de novembre 1938.

Le montant des prêts accordés au cours du mois de décembre 1938, est de \$1,241,377,000, ce qui est en hausse de \$100,000 par rapport au mois de novembre 1938.

Le montant des prêts accordés au cours du mois de décembre 1938, est de \$1,241,377,000, ce qui est en hausse de \$100,000 par rapport au mois de novembre 1938.

Le montant des prêts accordés au cours du mois de décembre 1938, est de \$1,241,377,000, ce qui est en hausse de \$100,000 par rapport au mois de novembre 1938.

Le montant des prêts accordés au cours du mois de décembre 1938, est de \$1,241,377,000, ce qui est en hausse de \$100,000 par rapport au mois de novembre 1938.

Le montant des prêts accordés au cours du mois de décembre 1938, est de \$1,241,377,000, ce qui est en hausse de \$100,000 par rapport au mois de novembre 1938.

Le montant des prêts accordés au cours du mois de décembre 1938, est de \$1,241,377,000, ce qui est en hausse de \$100,000 par rapport au mois de novembre 1938.

Le montant des prêts accordés au cours du mois de décembre 1938, est de \$1,241,377,000, ce qui est en hausse de \$100,000 par rapport au mois de novembre 1938.

Le montant des prêts accordés au cours du mois de décembre 1938, est de \$1,241,377,000, ce qui est en hausse de \$100,000 par rapport au mois de novembre 1938.

Le montant des prêts accordés au cours du mois de décembre 1938, est de \$1,241,377,000, ce qui est en hausse de \$100,000 par rapport au mois de novembre 1938.

Le montant des prêts accordés au cours du mois de décembre 1938, est de \$1,241,377,000, ce qui est en hausse de \$100,000 par rapport au mois de novembre 1938.

Le montant des prêts accordés au cours du mois de décembre 1938, est de \$1,241,377,000, ce qui est en hausse de \$100,000 par rapport au mois de novembre 1938.

Le montant des prêts accordés au cours du mois de décembre 1938, est de \$1,241,377,000, ce qui est en hausse de \$100,000 par rapport au mois de novembre 1938.

Le montant des prêts accordés au cours du mois de décembre 1938, est de \$1,241,377,000, ce qui est en hausse de \$100,000 par rapport au mois de novembre 1938.

Le montant des prêts accordés au cours du mois de décembre 1938, est de \$1,241,377,000, ce qui est en hausse de \$100,000 par rapport au mois de novembre 1938.

Le montant des prêts accordés au cours du mois de décembre 1938, est de \$1,241,377,000, ce qui est en hausse de \$100,000 par rapport au mois de novembre 1938.

Le montant des prêts accordés au cours du mois de décembre 1938, est de \$1,241,377,000, ce qui est en hausse de \$100,000 par rapport au mois de novembre 1938.

Le montant des prêts accordés au cours du mois de décembre 1938, est de \$1,241,377,000, ce qui est en hausse de \$100,000 par rapport au mois de novembre 1938.

Le montant des prêts accordés au cours du mois de décembre 1938, est de \$1,241,377,000, ce qui est en hausse de \$100,000 par rapport au mois de novembre 1938.

Le montant des prêts accordés au cours du mois de décembre 1938, est de \$1,241,377,000, ce qui est en hausse de \$100,000 par rapport au mois de novembre 1938.

Le montant des prêts accordés au cours du mois de décembre 1938, est de \$1,241,377,000, ce qui est en hausse de \$100,000 par rapport au mois de novembre 1938.

Le montant des prêts accordés au cours du mois de décembre 1938, est de \$1,241,377,000, ce qui est en hausse de \$100,000 par rapport au mois de novembre 1938.

Le montant des prêts accordés au cours du mois de décembre 1938, est de \$1,241,377,000, ce qui est en hausse de \$100,000 par rapport au mois de novembre 1938.

Le montant des prêts accordés au cours du mois de décembre 1938, est de \$1,241,377,000, ce qui est en hausse de \$100,000 par rapport au mois de novembre 1938.

Le montant des prêts accordés au cours du mois de décembre 1938, est de \$1,241,377,000, ce qui est en hausse de \$100,000 par rapport au mois de novembre 1938.

Le montant des prêts accordés au cours du mois de décembre 1938, est de \$1,241,377,000, ce qui est en hausse de \$100,000 par rapport au mois de novembre 1938.

Le montant des prêts accordés au cours du mois de décembre 1938, est de \$1,241,377,000, ce qui est en hausse de \$100,000 par rapport au mois de novembre 1938.

Le montant des prêts accordés au cours du mois de décembre 1938, est de \$1,241,377,000, ce qui est en hausse de \$100,000 par rapport au mois de novembre 1938.

Bourse de New-York

Table of stock prices for New York exchange, including Air Reduction, American Can, Am. Smelting, etc.

Bourse des mines

Table of mining stock prices, including Canadian National, Canadian Pacific, etc.

Le marché des grains

Blé: Ferm. Ant. Ouv. Haut Bas Clot.

Maïs: Ferm. Ant. Ouv. Haut Bas Clot.

Orge: Ferm. Ant. Ouv. Haut Bas Clot.

Seigle: Ferm. Ant. Ouv. Haut Bas Clot.

Blé: Ferm. Ant. Ouv. Haut Bas Clot.

Maïs: Ferm. Ant. Ouv. Haut Bas Clot.

Orge: Ferm. Ant. Ouv. Haut Bas Clot.

Seigle: Ferm. Ant. Ouv. Haut Bas Clot.

Blé: Ferm. Ant. Ouv. Haut Bas Clot.

Maïs: Ferm. Ant. Ouv. Haut Bas Clot.

Orge: Ferm. Ant. Ouv. Haut Bas Clot.

Seigle: Ferm. Ant. Ouv. Haut Bas Clot.

Blé: Ferm. Ant. Ouv. Haut Bas Clot.

Maïs: Ferm. Ant. Ouv. Haut Bas Clot.

Orge: Ferm. Ant. Ouv. Haut Bas Clot.

Seigle: Ferm. Ant. Ouv. Haut Bas Clot.

Blé: Ferm. Ant. Ouv. Haut Bas Clot.

Maïs: Ferm. Ant. Ouv. Haut Bas Clot.

Orge: Ferm. Ant. Ouv. Haut Bas Clot.

Seigle: Ferm. Ant. Ouv. Haut Bas Clot.

Blé: Ferm. Ant. Ouv. Haut Bas Clot.

Maïs: Ferm. Ant. Ouv. Haut Bas Clot.

Orge: Ferm. Ant. Ouv. Haut Bas Clot.

Seigle: Ferm. Ant. Ouv. Haut Bas Clot.

Blé: Ferm. Ant. Ouv. Haut Bas Clot.

Maïs: Ferm. Ant. Ouv. Haut Bas Clot.

Orge: Ferm. Ant. Ouv. Haut Bas Clot.

Seigle: Ferm. Ant. Ouv. Haut Bas Clot.

Blé: Ferm. Ant. Ouv. Haut Bas Clot.

Maïs: Ferm. Ant. Ouv. Haut Bas Clot.

Orge: Ferm. Ant. Ouv. Haut Bas Clot.

Seigle: Ferm. Ant. Ouv. Haut Bas Clot.

Blé: Ferm. Ant. Ouv. Haut Bas Clot.

Maïs: Ferm. Ant. Ouv. Haut Bas Clot.

Orge: Ferm. Ant. Ouv. Haut Bas Clot.

Seigle: Ferm. Ant. Ouv. Haut Bas Clot.

Blé: Ferm. Ant. Ouv. Haut Bas Clot.

Maïs: Ferm. Ant. Ouv. Haut Bas Clot.

Orge: Ferm. Ant. Ouv. Haut Bas Clot.

Seigle: Ferm. Ant. Ouv. Haut Bas Clot.

Blé: Ferm. Ant. Ouv. Haut Bas Clot.

Maïs: Ferm. Ant. Ouv. Haut Bas Clot.

Orge: Ferm. Ant. Ouv. Haut Bas Clot.

Seigle: Ferm. Ant. Ouv. Haut Bas Clot.

Blé: Ferm. Ant. Ouv. Haut Bas Clot.

Maïs: Ferm. Ant. Ouv. Haut Bas Clot.

Orge: Ferm. Ant. Ouv. Haut Bas Clot.

Seigle: Ferm. Ant. Ouv. Haut Bas Clot.

Blé: Ferm. Ant. Ouv. Haut Bas Clot.

Maïs: Ferm. Ant. Ouv. Haut Bas Clot.

Les obligations

Table of bond prices, including Dominion of Canada, etc.

Les rendements

Table of interest rates for various bonds and securities.

Mines non inscrites

Table of unlisted mining stock prices, including Abbeville, Algod, Amly Gold, etc.

Cours des trusts fixes

Table of fixed trust prices, including Brix Type Inv., etc.

Bourse de Calgary

Table of Calgary stock market prices, including Alberta Pacific, etc.

Le marché des grains

Blé: Ferm. Ant. Ouv. Haut Bas Clot.

Maïs: Ferm. Ant. Ouv. Haut Bas Clot.

Orge: Ferm. Ant. Ouv. Haut Bas Clot.

Seigle: Ferm. Ant. Ouv. Haut Bas Clot.

Blé: Ferm. Ant. Ouv. Haut Bas Clot.

Maïs: Ferm. Ant. Ouv. Haut Bas Clot.

Orge: Ferm. Ant. Ouv. Haut Bas Clot.

Seigle: Ferm. Ant. Ouv. Haut Bas Clot.

Blé: Ferm. Ant. Ouv. Haut Bas Clot.

Maïs: Ferm. Ant. Ouv. Haut Bas Clot.

Orge: Ferm. Ant. Ouv. Haut Bas Clot.

Seigle: Ferm. Ant. Ouv. Haut Bas Clot.

Blé: Ferm. Ant. Ouv. Haut Bas Clot.

Maïs: Ferm. Ant. Ouv. Haut Bas Clot.

Orge: Ferm. Ant. Ouv. Haut Bas Clot.

Seigle: Ferm. Ant. Ouv. Haut Bas Clot.

Blé: Ferm. Ant. Ouv. Haut Bas Clot.

Maïs: Ferm. Ant. Ouv. Haut Bas Clot.

Orge: Ferm. Ant. Ouv. Haut Bas Clot.

Seigle: Ferm. Ant. Ouv. Haut Bas Clot.

Blé: Ferm. Ant. Ouv. Haut Bas Clot.

Bourse de Vancouver

Table of Vancouver stock market prices, including A.P. Cons., etc.

Dividendes payables en janvier à la Bourse de Montréal

Les dividendes payables en janvier sur les valeurs cotées au parquet et à la Bourse de Montréal s'élevent à \$4,117,91 sur le chiffre de janvier qui avait atteint \$4,109,938.

Dividendes payables en janvier à la Bourse de Montréal

Sur 18 catégories de valeurs payant des dividendes, il présente des totaux inférieurs à ceux de janvier de l'année précédente, et 3 restent sans changement. Les 4 catégories qui ont enregistré des hausses sont: les actions de l'industrie alimentaire, des mines d'or, des pétroles et des papiers.

Dividendes payables en janvier à la Bourse de Montréal

La catégorie de valeurs de banques et des sociétés financières est due uniquement à ce que les actions de la Banque du Canada ont été cotées à la cote de la Bourse de Montréal, à partir du 1er juillet 1938, par suite de leur admission à la cote officielle. La diminution des paiements faits par les mines métalliques résulte de la détermination de l'année de paiement, n'a encore déclaré aucun dividende pour le mois de janvier, et que la répartition faite par Verbruggen, Limited, a été réduite de 25 cents à 10 cents.

Dividendes payables en janvier à la Bourse de Montréal

Dans le groupe de la construction Canadienne Foreign Investment Corporation Limited, il n'est rien déclaré. Le groupe de l'industrie alimentaire, des mines d'or, des pétroles et des papiers, est en hausse de 1938, par suite de leur admission à la cote officielle. La diminution des paiements faits par les mines métalliques résult

LA VIE SPORTIVE

Deux points sont refusés samedi soir

Herbie Cain et Johnny Sorrell ont compté samedi soir lors de la joute entre Canadien et l'Américain, au Forum, mais comme l'un enregistra en faveur du Canadien et l'autre pour les visiteurs, les deux clubs durent se contenter d'un résultat nul de 1 à 1, ce qui est encore mieux que de subir une défaite.

Malgré les insuccès des Habitants depuis l'ouverture de la saison pas moins de six mille personnes étaient présentes à cette rencontre, ce qui indique que le public montrealais est bon sportif et qu'il ne refuse pas son encouragement à un club qui, sans être victorieux, sait donner du beau jeu et surtout du jeu ouvert.

L'on a souvent constaté que le Canadien jouait de malchance mais samedi soir le Bleu Blanc Rouge put se contenter d'avoir un partage égal avec les Américains puisque de chaque côté un point fut refusé. D'abord ce fut Babe Siebert qui plaça la rondelle dans les filets de Robertson à la suite d'un lancer de punition et qui vit l'arbitre Lamport annuler le but enregistré parce que la rondelle avait été tirée alors qu'elle avait dépassé la ligne rouge puis quelques minutes plus tard Dave Schriener s'est vu frustré d'un point lorsque le juge des buts refusa d'allumer la lumière rouge sous prétexte que le disque n'avait pas pénétré dans les filets de Cude et Lamport refusa de renverser la décision de ce juge.

Les opinions étaient partagées sur la valeur de ces deux coups et de chaque côté il y eut des protestations. Lorsque Siebert se vit refuser le point, les spectateurs lancèrent toutes sortes de projectiles sur la glace tandis que tous les joueurs des Américains et Red Dutton discutèrent longuement lorsque le but de Schriener fut refusé.

Walter Buswell était de retour sur la défense du Canadien samedi soir et la défense du Bleu Blanc Rouge fut plus solide qu'à l'ordinaire et avec une bonne protection Cude a pu éviter un échec.

Johnny Gagnon et Cy Wentworth, qui sont sur la liste des blessés, n'ont pu prendre part à la joute et treize joueurs seulement prenaient place sur le banc du Canadien. Georges Mantha et Drouin étaient également absents sur l'alignement du Tricolore.

Le Bleu Blanc Rouge recevra maintenant la visite des Bruins car les hommes d'Arthur Ross seront au Forum jeudi soir et le Canadien compte pouvoir vaincre les Bruins.

Alignement des équipes:

AMERICAINS — Buts: Robertson défenses: Jerwa et Smith; centre: Chapman; ailes: Schriener et Carr; Subs.: Fields, Stewart, Wiseman, Sorrell, Goldworthy, Jackson, Jenkins, Gallagher.

CANADIEN — Buts: Cude; défenses: Seibert et Buswell; centre: Haynes; ailes: Blake et Ward; Subs.: Tremblay, Cain, Summerhill, Goupille, Mondou, Trudel et Evans.

Arbitres: Lamport et Mantha.

Première période
Aucun point.
Punition: Horner.

Deuxième période
1-Détroit, Giesebrecht 17.23
Punitions: Kampan, Davidson, Wares.

Troisième période
Aucun point.
Punition: Broda (lancer de punition).

Alignement des équipes:

AMERICAINS — Buts: Robertson défenses: Jerwa et Smith; centre: Chapman; ailes: Schriener et Carr; Subs.: Fields, Stewart, Wiseman, Sorrell, Goldworthy, Jackson, Jenkins, Gallagher.

CANADIEN — Buts: Cude; défenses: Seibert et Buswell; centre: Haynes; ailes: Blake et Ward; Subs.: Tremblay, Cain, Summerhill, Goupille, Mondou, Trudel et Evans.

Arbitres: Lamport et Mantha.

Première période
Aucun point.
Punition: Horner.

Deuxième période
1-Détroit, Giesebrecht 17.23
Punitions: Kampan, Davidson, Wares.

Troisième période
Aucun point.
Punition: Broda (lancer de punition).

Alignement des équipes:

AMERICAINS — Buts: Robertson défenses: Jerwa et Smith; centre: Chapman; ailes: Schriener et Carr; Subs.: Fields, Stewart, Wiseman, Sorrell, Goldworthy, Jackson, Jenkins, Gallagher.

CANADIEN — Buts: Cude; défenses: Seibert et Buswell; centre: Haynes; ailes: Blake et Ward; Subs.: Tremblay, Cain, Summerhill, Goupille, Mondou, Trudel et Evans.

Arbitres: Lamport et Mantha.

Première période
Aucun point.
Punition: Horner.

Deuxième période
1-Détroit, Giesebrecht 17.23
Punitions: Kampan, Davidson, Wares.

Troisième période
Aucun point.
Punition: Broda (lancer de punition).

Alignement des équipes:

AMERICAINS — Buts: Robertson défenses: Jerwa et Smith; centre: Chapman; ailes: Schriener et Carr; Subs.: Fields, Stewart, Wiseman, Sorrell, Goldworthy, Jackson, Jenkins, Gallagher.

CANADIEN — Buts: Cude; défenses: Seibert et Buswell; centre: Haynes; ailes: Blake et Ward; Subs.: Tremblay, Cain, Summerhill, Goupille, Mondou, Trudel et Evans.

Arbitres: Lamport et Mantha.

Première période
Aucun point.
Punition: Horner.

Deuxième période
1-Détroit, Giesebrecht 17.23
Punitions: Kampan, Davidson, Wares.

Troisième période
Aucun point.
Punition: Broda (lancer de punition).

Alignement des équipes:

AMERICAINS — Buts: Robertson défenses: Jerwa et Smith; centre: Chapman; ailes: Schriener et Carr; Subs.: Fields, Stewart, Wiseman, Sorrell, Goldworthy, Jackson, Jenkins, Gallagher.

CANADIEN — Buts: Cude; défenses: Seibert et Buswell; centre: Haynes; ailes: Blake et Ward; Subs.: Tremblay, Cain, Summerhill, Goupille, Mondou, Trudel et Evans.

Arbitres: Lamport et Mantha.

Première période
Aucun point.
Punition: Horner.

Deuxième période
1-Détroit, Giesebrecht 17.23
Punitions: Kampan, Davidson, Wares.

Troisième période
Aucun point.
Punition: Broda (lancer de punition).

Alignement des équipes:

AMERICAINS — Buts: Robertson défenses: Jerwa et Smith; centre: Chapman; ailes: Schriener et Carr; Subs.: Fields, Stewart, Wiseman, Sorrell, Goldworthy, Jackson, Jenkins, Gallagher.

CANADIEN — Buts: Cude; défenses: Seibert et Buswell; centre: Haynes; ailes: Blake et Ward; Subs.: Tremblay, Cain, Summerhill, Goupille, Mondou, Trudel et Evans.

Arbitres: Lamport et Mantha.

Première période
Aucun point.
Punition: Horner.

Deuxième période
1-Détroit, Giesebrecht 17.23
Punitions: Kampan, Davidson, Wares.

Troisième période
Aucun point.
Punition: Broda (lancer de punition).

Alignement des équipes:

AMERICAINS — Buts: Robertson défenses: Jerwa et Smith; centre: Chapman; ailes: Schriener et Carr; Subs.: Fields, Stewart, Wiseman, Sorrell, Goldworthy, Jackson, Jenkins, Gallagher.

CANADIEN — Buts: Cude; défenses: Seibert et Buswell; centre: Haynes; ailes: Blake et Ward; Subs.: Tremblay, Cain, Summerhill, Goupille, Mondou, Trudel et Evans.

Arbitres: Lamport et Mantha.

Première période
Aucun point.
Punition: Horner.

Deuxième période
1-Détroit, Giesebrecht 17.23
Punitions: Kampan, Davidson, Wares.

Troisième période
Aucun point.
Punition: Broda (lancer de punition).

Alignement des équipes:

AMERICAINS — Buts: Robertson défenses: Jerwa et Smith; centre: Chapman; ailes: Schriener et Carr; Subs.: Fields, Stewart, Wiseman, Sorrell, Goldworthy, Jackson, Jenkins, Gallagher.

CANADIEN — Buts: Cude; défenses: Seibert et Buswell; centre: Haynes; ailes: Blake et Ward; Subs.: Tremblay, Cain, Summerhill, Goupille, Mondou, Trudel et Evans.

Arbitres: Lamport et Mantha.

Première période
Aucun point.
Punition: Horner.

Deuxième période
1-Détroit, Giesebrecht 17.23
Punitions: Kampan, Davidson, Wares.

Troisième période
Aucun point.
Punition: Broda (lancer de punition).

Belle tenue de Tiny Thompson dans les buts

Détroit, 16 — Tiny Thompson a mis un blanchissage à son crédit hier soir alors que son club a vaincu les Leafs de Toronto par un résultat de 1 à 0 devant plus de douze mille personnes. Le cerbère du club local a donné une magnifique exhibition dans les filets et tous les lancers ont été écartés avec habileté.

Gus Giesebrecht, une recrue des Ailes Rouges, a compté le seul but du match vers la fin de la deuxième période, pendant que Bingo Campbell était en train de purger une punition.

Giesebrecht a reçu une double passe de Marty Barry et Carl Liscombe, à quelques pieds du filet de Toronto et il a déjoué Broda avec un rapide lancer qui s'est logé dans le coin de la cage.

Un autre blessé s'est ajouté à la liste des étoiles du club local lorsque Eddie Wares s'est blessé à un genou. Le Dr C.-L. Tomou, médecin en chef de l'équipe, a dit qu'il ne jouera pas pendant la semaine prochaine. Les autres blessés des Wings sont Mud Bruneteau, Pete Kelly et Alex Motter.

Alignement des équipes:

TORONTO — Buts: Broda; défenses: McDonald et Hamilton; centre: Apps; ailes: Davidson et Drillon. Subs.: Horner, Rommes, Mann, R. J. Kelly, H. Jackson, Chamberlain, Metz, arsons et Kampan.

DÉTROIT — Buts: Thompson; défenses: Bowman et Goodfellow; centre: Lewis; ailes: Liscombe et Wares. Subs.: Young, Barry, Howe, H. Killera, Trottier, Stewart, Conacher, Giesebrecht.

Arbitres: Mickey Ion et C. R. McVeigh.

Première période
Aucun point.
Punition: Horner.

Deuxième période
1-Détroit, Giesebrecht 17.23
Punitions: Kampan, Davidson, Wares.

Troisième période
Aucun point.
Punition: Broda (lancer de punition).

Alignement des équipes:

TORONTO — Buts: Broda; défenses: McDonald et Hamilton; centre: Apps; ailes: Rommes, Mann, Subs.: Drillon, Davidson, Horner, Kelly, Jackson, Chamberlain, Metz, Parsons et Kampan.

Arbitres: Ion et Day.

Première période
Aucun point.
Punition: Horner.

Deuxième période
1-Détroit, Giesebrecht 17.23
Punitions: Kampan, Davidson, Wares.

Troisième période
Aucun point.
Punition: Broda (lancer de punition).

Alignement des équipes:

TORONTO — Buts: Broda; défenses: McDonald et Hamilton; centre: Apps; ailes: Rommes, Mann, Subs.: Drillon, Davidson, Horner, Kelly, Jackson, Chamberlain, Metz, Parsons et Kampan.

Arbitres: Ion et Day.

Première période
Aucun point.
Punition: Horner.

Deuxième période
1-Détroit, Giesebrecht 17.23
Punitions: Kampan, Davidson, Wares.

Troisième période
Aucun point.
Punition: Broda (lancer de punition).

Alignement des équipes:

TORONTO — Buts: Broda; défenses: McDonald et Hamilton; centre: Apps; ailes: Rommes, Mann, Subs.: Drillon, Davidson, Horner, Kelly, Jackson, Chamberlain, Metz, Parsons et Kampan.

Arbitres: Ion et Day.

Première période
Aucun point.
Punition: Horner.

Deuxième période
1-Détroit, Giesebrecht 17.23
Punitions: Kampan, Davidson, Wares.

Troisième période
Aucun point.
Punition: Broda (lancer de punition).

Alignement des équipes:

TORONTO — Buts: Broda; défenses: McDonald et Hamilton; centre: Apps; ailes: Rommes, Mann, Subs.: Drillon, Davidson, Horner, Kelly, Jackson, Chamberlain, Metz, Parsons et Kampan.

Arbitres: Ion et Day.

Première période
Aucun point.
Punition: Horner.

Deuxième période
1-Détroit, Giesebrecht 17.23
Punitions: Kampan, Davidson, Wares.

Troisième période
Aucun point.
Punition: Broda (lancer de punition).

Alignement des équipes:

TORONTO — Buts: Broda; défenses: McDonald et Hamilton; centre: Apps; ailes: Rommes, Mann, Subs.: Drillon, Davidson, Horner, Kelly, Jackson, Chamberlain, Metz, Parsons et Kampan.

Arbitres: Ion et Day.

Première période
Aucun point.
Punition: Horner.

Deuxième période
1-Détroit, Giesebrecht 17.23
Punitions: Kampan, Davidson, Wares.

Troisième période
Aucun point.
Punition: Broda (lancer de punition).

Alignement des équipes:

TORONTO — Buts: Broda; défenses: McDonald et Hamilton; centre: Apps; ailes: Rommes, Mann, Subs.: Drillon, Davidson, Horner, Kelly, Jackson, Chamberlain, Metz, Parsons et Kampan.

Arbitres: Ion et Day.

Première période
Aucun point.
Punition: Horner.

Deuxième période
1-Détroit, Giesebrecht 17.23
Punitions: Kampan, Davidson, Wares.

Troisième période
Aucun point.
Punition: Broda (lancer de punition).

Alignement des équipes:

TORONTO — Buts: Broda; défenses: McDonald et Hamilton; centre: Apps; ailes: Rommes, Mann, Subs.: Drillon, Davidson, Horner, Kelly, Jackson, Chamberlain, Metz, Parsons et Kampan.

Arbitres: Ion et Day.

Les Rangers ont anulé avec Chicago

Chicago, 16 — Les Eperviers Noirs de Chicago et les Rangers de New-York, ont bataillé pendant soixante-dix minutes hier soir sans pouvoir décider de la victoire et les deux équipes de la ligue de hockey Nationale durent se contenter d'un résultat nul de 1 à 1.

Les deux points ont été enregistrés à la deuxième période, Hextall a donné l'avantage à son club sur des passes de Watson et Pratt mais moins de trois minutes plus tard, Mush March égalait le score avec l'aide de Gracie et Thoms. Ensuite l'égalité n'a pu se briser.

Grâce à ce résultat Chicago s'est rapproché de Toronto, qui est en quatrième position, avec l'avantage de deux points. De son côté le New-York Rangers n'est plus qu'à une partie et demie des Bruins de Boston.

Par moments le jeu fut rude et à la deuxième période Gracie est venu aux coups avec Watson et les deux décorés eurent une punition majeure en plus d'une autre d'insubordination. Une foule de 15,321 personnes a assisté à la rencontre.

Alignement des équipes:

RANGERS — Buts: Kerr; défenses: Pratt et Holyneaux; centre: Smith; ailes: Dillon et Allen. Subs.: Coulter, Heller, Shiblyky, Mac Colville, Neil Colville, Watson, Hextall, Hillier et Patrick.

CHICAGO — Buts: Karakas; défenses: Wiebe et Seibert; centre: alstrom; ailes: Robinson et North; Subs.: Mackenzie, March, Thompson, Gottselig, Levinsky, Blinco, Thoms, Bester, Gracie et Désilet.

Arbitres: Campbell et MacFayden.

Première période
Aucun point.

Deuxième période
1-New-York, Hextall 4.51
2-Chicago, March 7.06
Punitions: Seibert, Pratt, Gracie majeure et 10 min. insubordination; Watson, majeure et 10 min. insubordination.

Troisième période
Aucun point.
Punitions: Watson et Levinsky.

Alignement des équipes:

RANGERS — Buts: Kerr; défenses: Pratt et Holyneaux; centre: Smith; ailes: Dillon et Allen. Subs.: Coulter, Heller, Shiblyky, Mac Colville, Neil Colville, Watson, Hextall, Hillier et Patrick.

CHICAGO — Buts: Karakas; défenses: Wiebe et Seibert; centre: alstrom; ailes: Robinson et North; Subs.: Mackenzie, March, Thompson, Gottselig, Levinsky, Blinco, Thoms, Bester, Gracie et Désilet.

Arbitres: Campbell et MacFayden.

Première période
Aucun point.

Deuxième période
1-New-York, Hextall 4.51
2-Chicago, March 7.06
Punitions: Seibert, Pratt, Gracie majeure et 10 min. insubordination; Watson, majeure et 10 min. insubordination.

Troisième période
Aucun point.
Punitions: Watson et Levinsky.

Alignement des équipes:

RANGERS — Buts: Kerr; défenses: Pratt et Holyneaux; centre: Smith; ailes: Dillon et Allen. Subs.: Coulter, Heller, Shiblyky, Mac Colville, Neil Colville, Watson, Hextall, Hillier et Patrick.

CHICAGO — Buts: Karakas; défenses: Wiebe et Seibert; centre: alstrom; ailes: Robinson et North; Subs.: Mackenzie, March, Thompson, Gottselig, Levinsky, Blinco, Thoms, Bester, Gracie et Désilet.

Arbitres: Campbell et MacFayden.

Première période
Aucun point.

Deuxième période
1-New-York, Hextall 4.51
2-Chicago, March 7.06
Punitions: Seibert, Pratt, Gracie majeure et 10 min. insubordination; Watson, majeure et 10 min. insubordination.

Troisième période
Aucun point.
Punitions: Watson et Levinsky.

Alignement des équipes:

RANGERS — Buts: Kerr; défenses: Pratt et Holyneaux; centre: Smith; ailes: Dillon et Allen. Subs.: Coulter, Heller, Shiblyky, Mac Colville, Neil Colville, Watson, Hextall, Hillier et Patrick.

CHICAGO — Buts: Karakas; défenses: Wiebe et Seibert; centre: alstrom; ailes: Robinson et North; Subs.: Mackenzie, March, Thompson, Gottselig, Levinsky, Blinco, Thoms, Bester, Gracie et Désilet.

Arbitres: Campbell et MacFayden.

Première période
Aucun point.

Deuxième période
1-New-York, Hextall 4.51
2-Chicago, March 7.06
Punitions: Seibert, Pratt, Gracie majeure et 10 min. insubordination; Watson, majeure et 10 min. insubordination.

Troisième période
Aucun point.
Punitions: Watson et Levinsky.

Alignement des équipes:

RANGERS — Buts: Kerr; défenses: Pratt et Holyneaux; centre: Smith; ailes: Dillon et Allen. Subs.: Coulter, Heller, Shiblyky, Mac Colville, Neil Colville, Watson, Hextall, Hillier et Patrick.

CHICAGO — Buts: Karakas; défenses: Wiebe et Seibert; centre: alstrom; ailes: Robinson et North; Subs.: Mackenzie, March, Thompson, Gottselig, Levinsky, Blinco, Thoms, Bester, Gracie et Désilet.

Arbitres: Campbell et MacFayden.

Première période
Aucun point.

Deuxième période
1-New-York, Hextall 4.51
2-Chicago, March 7.06
Punitions: Seibert, Pratt, Gracie majeure et 10 min. insubordination; Watson, majeure et 10 min. insubordination.

Troisième période
Aucun point.
Punitions: Watson et Levinsky.

Alignement des équipes:

RANGERS — Buts: Kerr; défenses: Pratt et Holyneaux; centre: Smith; ailes: Dillon et Allen. Subs.: Coulter, Heller, Shiblyky, Mac Colville, Neil Colville, Watson, Hextall, Hillier et Patrick.

CHICAGO — Buts: Karakas; défenses: Wiebe et Seibert; centre: alstrom; ailes: Robinson et North; Subs.: Mackenzie, March, Thompson, Gottselig, Levinsky, Blinco, Thoms, Bester, Gracie et Désilet.

Arbitres: Campbell et MacFayden.

Première période
Aucun point.

Deuxième période
1-New-York, Hextall 4.51
2-Chicago, March 7.06
Punitions: Seibert, Pratt, Gracie majeure et 10 min. insubordination; Watson, majeure et 10 min. insubordination.

Troisième période
Aucun point.
Punitions: Watson et Levinsky.

Alignement des équipes:

RANGERS — Buts: Kerr; défenses: Pratt et Holyneaux; centre: Smith; ailes: Dillon et Allen. Subs.: Coulter, Heller, Shiblyky, Mac Colville, Neil Colville, Watson, Hextall, Hillier et Patrick.

CHICAGO — Buts: Karakas; défenses: Wiebe et Seibert; centre: alstrom; ailes: Robinson et North; Subs.: Mackenzie, March, Thompson, Gottselig, Levinsky, Blinco, Thoms, Bester, Gracie et Désilet.

Arbitres: Campbell et MacFayden.

Première période
Aucun point.

Deuxième période
1-New-York, Hextall 4.51
2-Chicago, March 7.06
Punitions: Seibert, Pratt, Gracie majeure et 10 min. insubordination; Watson, majeure et 10 min. insubordination.

Troisième période
Aucun point.
Punitions: Watson et Levinsky.

Alignement des équipes:

RANGERS — Buts: Kerr; défenses: Pratt et Holyneaux; centre: Smith; ailes: Dillon et Allen. Subs.: Coulter, Heller, Shiblyky, Mac Colville, Neil Colville, Watson, Hextall, Hillier et Patrick.

CHICAGO — Buts: Karakas; défenses: Wiebe et Seibert; centre: alstrom; ailes: Robinson et North; Subs.: Mackenzie, March, Thompson, Gottselig, Levinsky, Blinco, Thoms, Bester, Gracie et Désilet.

Arbitres: Campbell et MacFayden.

Ion inflige vingt-quatre punitions

Toronto, 16. — Les Leafs de Toronto ont pu se maintenir en quatrième position dans la Ligue de Hockey Nationale samedi soir alors que les hommes de Connie Smythe recevaient la visite des Eperviers Noirs de Chicago car les Leafs remportèrent les honneurs de la victoire par un résultat de 3 à 1 en présence de 12,000 personnes.

La joute donna lieu à un défilé continu vers le banc du pénitentier car 24 punitions furent infligées aux cours de cette rencontre et quatre joueurs reçurent des majeures à la suite d'une démolie à la deuxième période.

L'arbitre Mickey Ion était de fort mauvaise humeur samedi et chaque joueur qui a fait quelques remarques à la suite d'une expulsion ou d'une décision reçut dix minutes de repos et aussi l'on vit Paul Thompson, joueur-gérant des Eperviers, s'attirer la colère de l'arbitre Ion pour avoir critiqué une décision et il en fut de même pour Hamilton et Besler.

Drillon donna l'avantage aux Leafs dans la première période pendant que Bob Gracie purgeait une punition au pénitentier. Les Leafs enregistrèrent leurs deux autres buts à la deuxième, Murph Chamberlain compta le point victorieux, et Pep Kellyregistra le deuxième alors que chaque club était privé de deux joueurs.

Bill Thoms, ancien joueur du Toronto, vint un blanchissage à son ancien coéquipier, Turk Broda. Le gardien de buts du Toronto semblait sur le point d'enregistrer son septième blanchissage de la saison quand Thoms s'empara d'un rebond pour le déjouer à la dernière période.

Alignement des équipes:

CHICAGO — Buts: Karakas; défenses: Seibert et Weibe; centre: Thoms; ailes: March et Gracie. Subs.: Mackenzie, Thompson, Gottselig, Levinsky, Blinco, Robinson, Northcott, Besler, Dahlstrom et Désilet.

TORONTO — Buts: Broda; défenses: McDonald et Hamilton; centre: Apps; ailes: Rommes, Mann, Subs.: Drillon, Davidson, Horner, Kelly, Jackson, Chamberlain, Metz, Parsons et Kampan.

Arbitres: Ion et Day.

Première période
Aucun point.

Deuxième période
1-Toronto, Drillon, (Kampman, Chamberlain) 3.01
Pun.: Gracie, Kampan, Désilet, Weibe, Thompson et Parsons.

Troisième période
2-Toronto, Chamberlain, (Metz et Apps) 7.10
3-Toronto, Kelly (Kampman) 12.00
Pun.: Kampan, Seibert, Mackenzie, Drillon, Seibert, Metz, Drillon, Gottselig, et Weibe.

Troisième période
4-Chicago, Thoms, (March, Levinsky) 6.15
Pun.: McDonald, Davidson, Levinsky, Gottselig, Mamilton, Besler, March.

Alignement des équipes:

CHICAGO — Buts: Karakas; défenses: Seibert et Weibe; centre: Thoms; ailes: March et Gracie. Subs.: Mackenzie, Thompson, Gottselig, Levinsky, Blinco, Robinson, Northcott, Besler, Dahlstrom et Désilet.

TORONTO — Buts: Broda; défenses: McDonald et Hamilton; centre: Apps; ailes: Rommes, Mann, Subs.: Drillon, Davidson, Horner, Kelly, Jackson, Chamberlain, Metz, Parsons et Kampan.

Arbitres: Ion et Day.

Première période
Aucun point.

Deuxième période
1-Toronto, Drillon, (Kampman, Chamberlain) 3.01
Pun.: Gracie, Kampan, Désilet, Weibe, Thompson et Parsons.

Troisième période
2-Toronto, Chamberlain, (Metz et Apps) 7.10
3-Toronto, Kelly (Kampman) 12.00
Pun.: Kampan, Seibert, Mackenzie, Drillon, Seibert, Metz, Drillon, Gottselig, et Weibe.

Troisième période
4-Chicago, Thoms, (March, Levinsky) 6.15
Pun.: McDonald, Davidson, Levinsky, Gottselig, Mamilton, Besler, March.

Alignement des équipes:

CHICAGO — Buts: Karakas; défenses: Seibert et Weibe; centre: Thoms; ailes: March et Gracie. Subs.: Mackenzie, Thompson, Gottselig, Levinsky, Blinco, Robinson, Northcott, Besler, Dahlstrom et Désilet.

TORONTO — Buts: Broda; défenses: McDonald et Hamilton; centre: Apps; ailes: Rommes, Mann, Subs.: Drillon, Davidson, Horner, Kelly, Jackson, Chamberlain, Metz, Parsons et Kampan.

Arbitres: Ion et Day.

Première période
Aucun point.

Deuxième période
1-Toronto, Drillon, (Kampman, Chamberlain) 3.01
Pun.: Gracie, Kampan, Désilet, Weibe, Thompson et Parsons.

Troisième période
2-Toronto, Chamberlain, (Metz et Apps) 7.10
3-Toronto, Kelly (Kampman) 12.00
Pun.: Kampan, Seibert, Mackenzie, Drillon, Seibert, Metz, Drillon, Gottselig, et Weibe.

Troisième période
4-Chicago, Thoms, (March, Levinsky) 6.15
Pun.: McDonald, Davidson, Levinsky, Gottselig, Mamilton, Besler, March.

Alignement des équipes:

CHICAGO — Buts: Karakas; défenses: Seibert et Weibe; centre: Thoms; ailes: March et Gracie. Subs.: Mackenzie, Thompson, Gottselig, Levinsky, Blinco, Robinson, Northcott, Besler, Dahlstrom et Désilet.

TORONTO — Buts: Broda; défenses: McDonald et Hamilton; centre: Apps; ailes: Rommes, Mann, Subs.: Drillon, Davidson, Horner, Kelly, Jackson, Chamberlain, Metz, Parsons et Kampan.

Arbitres: Ion et Day.

Première période
Aucun point.

Deuxième période
1-Toronto, Drillon, (Kampman, Chamberlain) 3.01
Pun.: Gracie, Kampan, Désilet, Weibe, Thompson et Parsons.

Troisième période
2-Toronto, Chamberlain, (Metz et Apps) 7.10
3-Toronto, Kelly (Kampman) 12.00
Pun.: Kampan, Seibert, Mackenzie, Drillon, Seibert, Metz, Drillon, Gottselig, et Weibe.

Troisième période
4-Chicago, Thoms, (March, Levinsky) 6.15
Pun.: McDonald, Davidson, Levinsky, Gottselig, Mamilton, Besler, March.

Alignement des équipes:

CHICAGO — Buts: Karakas; défenses: Seibert et Weibe; centre: Thoms; ailes: March et Gracie. Subs.: Mackenzie, Thompson, Gottselig, Levinsky, Blinco, Robinson, Northcott, Besler, Dahlstrom et Désilet.

TORONTO — Buts: Broda; défenses: McDonald et Hamilton; centre: Apps; ailes: Rommes, Mann, Subs.: Drillon, Davidson, Horner, Kelly, Jackson, Chamberlain, Metz, Parsons et Kampan.

Arbitres: Ion et Day.

Première période
Aucun point.

Deuxième période
1-Toronto, Drillon, (Kampman, Chamberlain) 3.01
Pun.: Gracie, Kampan, Désilet, Weibe, Thompson et Parsons.

Troisième période
2-Toronto, Chamberlain, (Metz et Apps) 7.10
3-Toronto, Kelly (Kampman) 12.00
Pun.: Kampan, Seibert, Mackenzie, Drillon, Seibert, Metz, Drillon, Gottselig, et Weibe.

Troisième période
4-Chicago, Thoms, (March, Levinsky) 6.15
Pun.: McDonald, Davidson, Levinsky, Gottselig, Mamilton, Besler, March.

Alignement des équipes:

CHICAGO — Buts: Karakas; défenses: Seibert et Weibe; centre: Thoms; ailes: March et Gracie. Subs.: Mackenzie, Thompson, Gottselig, Levinsky, Blinco, Robinson, Northcott, Besler, Dahlstrom et Désilet.

TORONTO — Buts: Broda; défenses: McDonald et Hamilton; centre: Apps; ailes: Rommes, Mann, Subs.: Drillon, Davidson, Horner, Kelly, Jackson, Chamberlain, Metz, Parsons et Kampan.

Arbitres: Ion et Day.

Première période
Aucun point.

Deuxième période
1-Toronto, Drillon, (Kampman, Chamberlain) 3.01
Pun.: Gracie, Kampan, Désilet, Weibe, Thompson et Parsons.

Troisième période
2-Toronto, Chamberlain, (Metz et Apps) 7.10
3-Toronto, Kelly (Kampman) 12.00
Pun.: Kampan, Seibert, Mackenzie, Drillon, Seibert, Metz, Drillon, Gottselig, et Weibe.

Troisième période
4-Chicago, Thoms, (March, Levinsky) 6.15
Pun.: McDonald, Davidson, Levinsky, Gottselig, Mamilton, Besler, March.

Alignement des équipes:

CHICAGO — Buts: Karakas; défenses: Seibert et Weibe; centre: Thoms; ailes: March et Gracie. Subs.: Mackenzie, Thompson, Gottselig, Levinsky, Blinco, Robinson, Northcott, Besler, Dahlstrom et Désilet.

TORONTO — Buts: Broda; défenses: McDonald et Hamilton; centre: Apps; ailes: Rommes, Mann, Subs.: Drillon, Davidson, Horner, Kelly, Jackson, Chamberlain, Metz, Parsons et Kampan.

Arbitres: Ion et Day.

Première période
Aucun point.

Deuxième période
1-Toronto, Drillon, (Kampman, Chamberlain) 3.01
Pun.: Gracie, Kampan, Désilet, Weibe, Thompson et Parsons.

Troisième période
2-Toronto, Chamberlain, (Metz et Apps) 7.10
3-Toronto, Kelly (Kampman) 12.00
Pun.: Kampan, Seibert, Mackenzie, Drillon, Seibert, Metz, Drillon, Gottselig, et Weibe.

Troisième période
4-Chicago, Thoms, (March, Levinsky) 6.15
Pun.: McDonald, Davidson, Levinsky, Gottselig, Mamilton, Besler, March.

Politique

étrangère...

(Suite de la 1ère page)

La formidable incertitude qui règne aujourd'hui dans le domaine de la politique internationale nous force à admettre la possibilité d'un essai d'ingérence asiatique ou européenne dans les affaires d'Amérique, ou encore, l'éventualité d'une guerre entre les Etats-Unis et une nation comme le Japon ou l'Allemagne. Ce qui implique pour nous, soit la garde de nos côtes, orientale et occidentale, en vue de garantir leur neutralité, soit leur défense au cas de coopération avec nos puissants voisins. Ces côtes, par la force des choses — faible densité ethnique, distances moindres — forment les points de départ naturels d'une invasion ou d'une descente. Une descente est possible aujourd'hui sur la côte du Pacifique. Mais la nature de cette côte, la nécessité pour l'adversaire éventuel de concentrer son effort aussi près que possible de la frontière américaine, permettent d'en rendre l'abord impossible à une armée de débarquement.

Le débarquement d'une armée sur une côte ennemie et défendue constitue l'opération la plus difficile et la plus délicate du répertoire stratégique et tactique moderne. Elle suppose en effet: A) que la flotte ennemie a réussi à protéger le transport non seulement des troupes mais aussi du matériel nécessaire à leurs opérations; B) que cette flotte garantit la sûreté de la ligne de ravitaillement, de renfort, et d'évacuation du corps de débarquement; C) que, la mer franchie avec succès, le convoi de transports en majeure partie intact, l'ennemi prenne pied sur la rive adverse et que, ayant obtenu cette prise, il conserve et l'élargisse.

Voilà de terribles problèmes et qui, dans l'état actuel de la science militaire et navale, n'ont point été résolus sur une grande envergure. Il est possible d'imaginer qu'une flotte de guerre japonaise arriverait à dérober à la marine américaine le passage d'un convoi de transports important. La surprise aidant, et malgré nos préparatifs, on peut admettre le succès initial d'un débarquement. Voici maintenant la situation: l'ennemi a révélé sa présence en prenant pied sur notre sol. Il a livré le secret de sa position; et, surtout, le voilà devenu incapable, s'il veut protéger la seule ligne de ravitaillement de ses troupes, la mer, de dérober à l'attaque de la flotte américaine enfin détrempée. Ses distances, les nécessités de la défense domestique, la défection usuelle de radions et des escortes font que la flotte japonaise n'a pu concentrer sur ce point que les deux tiers au plus de son effectif — et encore a-t-il fallu résoudre le problème du ravitaillement en combustible, en mer, d'une masse considérable de vaisseaux. — Or la flotte américaine, déjà du tiers supérieure à la japonaise, se trouverait en mesure, vu la proximité de ses bases et de ses ports, d'opposer à l'escadre ennemie deux vaisseaux contre un. On le voit par cet aperçu forcément élémentaire, nous voilà très loin d'une menace directe contre nos côtes. Et ce qui s'applique à la flotte japonaise s'applique avec une force plus grande aux deux seules marines européennes qu'on puisse prévoir ennemies possibles.

Mais nous ne pouvons exiger de nos voisins qu'ils fassent tout pour nous; car il peut se présenter des circonstances où ils attendraient de nous à peu près le même service vital que la Belgique a rendu aux Alliés en 1914, c'est-à-dire la mission essentielle, sinon de repousser complètement un débarquement, du moins d'en limiter l'extension, d'en fixer le "foyer", d'en "user" par une défense énergique les moyens, l'avance et les résultats stratégiques. Nous ne pourrions, dans l'état actuel de notre système défensif, leur rendre ce service. Et la plus grande tentation qui puisse jamais déterminer un état-major européen ou asiatique au coup de dés d'un débarquement de grande envergure consiste précisément dans l'état de dénûment défensif de nos côtes. En matière de débarquement, plus qu'en tout autre domaine militaire, prévention vaut mieux que guérison. Et la nature chancelante de cette difficile opération l'interdit à tout état-major soucieux des réalités, pour peu qu'on ait rendu impossible la première et fatale surprise d'une descente inopinée.

Aucun plan systématique n'a prévu cette éventualité chez nous, la seule vraiment qu'on doive nous occuper sérieusement. Il nous faut en effet agir, pour notre sécurité, comme si nous devions seuls assumer le fardeau de notre défense. Il appartient à la marine canadienne d'établir entre l'ennemi hypothétique et notre côte un premier obstacle de "retardement" à un essai de débarquement. Nous l'avons dit: elle consiste en quatre destroyers et un dragueur de mines. Forces qui, par leur nature, ne peuvent avoir aucune valeur offensive ou défensive. Nos moyens nous interdisent de les multiplier au point où elles pourraient par leur masse valoir quelque chose; nos moyens nous interdisent également l'armement et l'entretien d'une flotte de haute-mer composée de vaisseaux de haut-bord; là encore, pour être efficace, cette flotte devrait compter un ef-

fectif impossible à réaliser. Mais, pauvres, la science navale moderne nous fournit deux armes formidables: le sous-marin et la vedette-torpilleur. Un sous-marin côtier, de faible tonnage, coûtera la moitié (commandé en série: le tiers) du prix d'un bon destroyer. Et la faiblesse de son équipage, la nature de ses machines en font un engin d'utilisation particulièrement économique. On ne saurait sous-estimer sa principale valeur: l'élément d'incertitude qu'il introduit dans le calcul stratégique naval. Sous ce nom nous qu'on la bataille du Jutland, Jellicoe se retint par deux fois, à 6 heures 41 et à 7 heures du soir, de poursuivre la flotte ennemie numériquement inférieure et qu'il eût pu écraser, à cause du danger d'exposer sa ligne de bataille au torpillage sous-marin. Une ou deux attaques sous-marines l'eussent pu en effet priver de deux ou trois vaisseaux essentiels à la conservation de sa marge de supériorité sur l'ennemi.

Nous pouvons concevoir la création d'une flottille de sous-marins pour chaque côte, et plus tard et progressivement, l'augmentation de cet effectif à quatre flottilles de huit unités chacune. Le coût initial ne dépasserait pas celui d'une flottille de destroyers, non plus que son entretien. La faiblesse numérique des équipages réduisant énormément le salaire, la retraite, l'entretien du personnel. Nous oserions même affirmer qu'à eux seuls ces appareils constitueraient notre plus formidable défense contre tout essai de débarquement et permettraient à terre une sérieuse réduction du personnel et de l'armement militaires. L'organisation, en temps de paix, des navires de pêche en réserve de dragueurs et semeurs de mines, la préparation du matériel nécessaire à l'établissement rapide d'un réseau de champs de mine couvrant les points névralgiques constitueraient le complément normal de cette première ligne de défense. Et, pour la renforcer, la surveillance, effectuée par les vedettes-torpilleurs, nous servirait. Elle coûte environ \$75,000 l'unité, ne demande guère de spécialistes que pour les mitrailleuses et les lance-torpilles dont elle est armée; mais sa vitesse, la menace que constitue à court rayonnement, son utilisation massive, justifieraient très certainement la création de plusieurs flottilles de cette arme. Economie, multiplication de l'effectif réel, augmentation de l'incertitude ennemie y trouveraient leur compte et, se surajoutant aux dangers d'un système minier bien compris et d'une petite flotte sous-marine, achèveraient de rendre hypothétique le succès d'un débarquement sur nos côtes.

On doit logiquement appuyer cette première et triple ligne de défense navale par un système de batteries de côte montées sur rail ou tracteur et surtout par l'organisation d'une force homogène et compacte d'avions à grande performance, fortement standardisés et réduits au minimum de types. La diversité des types, permise à une grande armée aérienne, comme l'anglais ou l'américain, nous est interdite. Elle ne nous en effet que multiplier les inconnues, compliquer la production, le remplacement, le ravitaillement et l'entraînement et, par surcroît, ne nous fournir au moment critique qu'un nombre insuffisant d'escadrilles du type rayon de croisière, un appareil de bombardement très rapide et de tonnage moyen, et un petit bombardier-observateur biplace ultra-rapide devraient normalement satisfaire à tous nos besoins: grand garde côtière, reconnaissance et bombardement contre flotte ennemie, protection des points éloignés, coopération avec l'armée.

Le dispositif aéro-naval défensif que nous préconisons, s'il répond avec une économie efficace aux premiers besoins de notre défense, fera fort peu l'affaire de nos imprialistes, des vedettes, ces champs de mines, ces avions, spécialisés dans leur besogne domestique, ces batteries de côte utiles seulement pour nous, ils ne verront pas le beau corps expéditionnaire révé pour les entreprises lointaines, glorieuses... et ruineuses! Mais voilà: s'agit-il de notre défense ou de nouvelles et vaines gloires?

Ce n'est qu'après avoir pourvu à la constitution du dispositif défensif décrit plus haut qu'il faudrait s'occuper de l'armée. Elle compte aujourd'hui, sur le pied de paix, environ 115,000 officiers, gradés, soldats et officiers non permanents. Il est impérieux de leur fournir d'armes nouvelles: mitrailleuses, artillerie, surtout. Il faut, ce qui importe davantage encore, pourvoir dès le temps de paix à son organisation en quatre divisions, une fondée sur chaque région maritime, une pour chacune des deux grandes provinces et constituant la réserve immédiate de la côte la plus proche, occidentale pour Québec, orientale pour Ontario. Le premier dispositif étant créé, il devient possible de réduire l'armée à la moitié de son effectif actuel en augmentant dans la mesure du possible le volume de feu de chaque division, par l'inversion du rapport actuel d'infanterie et d'armes spéciales. Moins d'infanterie, plus d'artillerie, de mitrailleuses, de mortiers et de nouveau, tout en modernisant l'armée, une sensible diminution du fardeau d'armement. (En temps de guerre de nos moyens, il nous en coûtera moins d'avoir prévu le dispositif aéro-naval et militaire qui convient à nos besoins, que d'avoir dispersé nos ressources déjà surtaxées en efforts inutiles et mal dirigés.)

M. Edmison riposte qu'il est aussi démocrate que n'importe qui, et qu'il combattra sur la démocratie contre quiconque voudrait l'instaurer ici. Mais pareil état de choses n'est pas pour aider la démocratie. Dans le hall de l'hôtel de ville, chaque échevin est poursuivi par ceux qui veulent un emploi, et on ne place pas un homme parce qu'il est compétent, mais parce qu'il a travaillé dans telle ou telle élection.

Les grands annonceurs nationaux. Au Canada, comme aux Etats-Unis, certains établissements commerciaux consacrent des sommes considérables à la publicité, et parmi eux-ci la compagnie de thé Salada est au premier plan. Ce commerce, aujourd'hui colossal, comprenant trois vastes établissements, à Toronto, à Montréal et à Boston, fut fondé en 1892 par un jeune homme, Peter Larkin, qui connaissait la situation du thé sur notre continent, la qualité qu'il fallait et comment il devait être offert au public. Il fallait du courage et de l'argent. Celui-ci faisait défaut, mais il

La carte d'identité

Vive discussion au caucus de samedi matin à l'hôtel de ville — Le patronage

Les échevins ont tenu samedi matin, un caucus réuni par M. J.-M. Savignac pour discuter la réorganisation du service de la carte d'identité. Il s'agit de nommer une centaine de nouveaux employés. La réunion a été marquée par une discussion qui, par instants, a été assez vive. Sur la centaine d'employés à nommer, le maire a décidé d'en nommer trente-cinq, et de laisser à chaque échevin le privilège d'en nommer deux. Des échevins, naturellement, ont rouspété, et ils voulaient en nommer chacun trois, ce qui ne laissait rien au maire. Finalement, on a décidé que le maire en nommerait 35 et chaque échevin 2.

Lorsque le maire est arrivé, il n'a pas semblé enchanté de l'idée de pareille réunion pour discuter le patronage. "Je ne sais pas qui a fait cela, dit-il, mais ce n'est pas une idée très lumineuse. On ne doit jamais discuter de patronage en public. C'est comme un groupe d'enfants qui se jette des sacs de "nana", ils s'entrevoient pour se les arracher. C'est ce qui se passe ici. Vous allez vous abîmer pour du patronage. Et c'est pas facile; au conseil nous avons voulu faire un virement de fonds et on nous a abîmés de sottises."

M. Omer Côté, qui avait échangé quelques remarques avec le maire, lors de la dernière assemblée du conseil municipal, a répondu que le maire avait tort de faire des reproches à M. Savignac: "Moi et mes collègues, dit-il, nous trouvons que c'est une excellente idée de nous avoir convoqués ici pour discuter cette question. L'administration ne doit pas se faire seulement dans le bureau du maire et au comité exécutif, mais aussi devant le conseil. Nous, les conseillers, nous devons compter aussi pour quelque chose. Le maire a tort de nous comparer à une bande d'enfants qui se chicane pour un sac de "nana" quand c'est lui qui commence par prendre le plus gros sac. Si je lui ai dit des sottises, lors de la dernière assemblée du conseil, qu'il me les répète. Je n'ai parlé que de justice et de charité, et c'est à ce point de vue que je me place aujourd'hui pour discuter de cette question de patronage. Je dis que c'est un mauvais précédent que permettrait au maire de nommer un homme par quartier, c'est-à-dire 35 employés, lorsqu'il y a des nominations à faire. Il faut être juste en cela comme ailleurs."

Le maire se leva en courroux contre M. Côté et le traitant du doigt: "L'échevin de Ville-Marie est aussi bête de le savoir maintenant que plus tard; je ne le crains pas, même s'il veut continuer à faire de l'opposition systématique. Il a dit des sottises..."

M. Côté riposte qu'il n'a pas fait et qu'il n'a nullement l'intention de faire de l'opposition systématique, et que le maire ne dit pas la vérité, lorsqu'il lance pareille accusation. Il a le droit de protester lorsque les privilèges des échevins sont lésés et c'est ce qu'il fait. La répartition du patronage n'est pas juste, lorsqu'un quartier qui a 18,000 électeurs ne nomme qu'un employé alors que le quartier de 4,000 électeurs en nomme un aussi. Il faudrait évidemment une nouvelle distribution des quartiers.

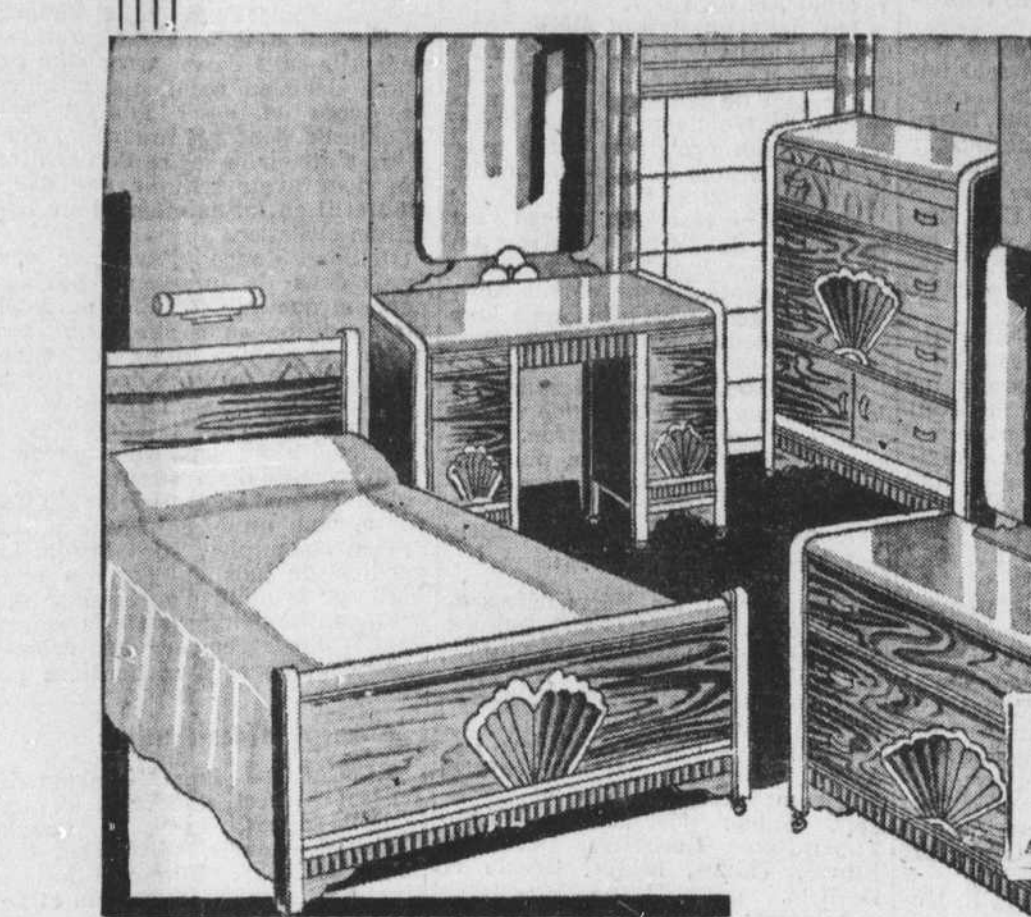
Le maire dit que l'idée de M. Côté est excellente, mais il craint qu'elle soit l'occasion, pour le gouvernement provincial, d'imposer toutes sortes de changements, "dont, dit-il, nous n'avons nullement besoin".

M. Edmison, échevin du quartier Saint-André, dit que toute cette affaire de patronage est une lubrique farce, et il présentera une motion pour demander que l'on mette fin à cette situation ridicule. Le patronage est une malédiction pour les conseillers et pour la ville. M. Edmison voudrait créer une commission du service civil qui ferait passer les examens, etc., commission du genre de la Commission du service civil fédéral.

Le maire riposte à M. Edmison: "Si on abolit le patronage, dit-il, on porte un coup fatal à la démocratie, et on favorise une dictature de gauche ou de droite. Il faut du patronage pour maintenir la démocratie, sans quoi on aura une révolution". Le maire conseille aux citoyens anglophones de ne pas trop insister. Car les Canadiens français, à ce qu'on dit, se sont toujours tournés vers quelqu'un pour les guider; d'abord sous les rois de France, puis les gouverneurs, puis le clergé, et plus récemment vers des hommes comme Cartier, LaFontaine, Laurier, Boursa, Lapointe. Ce ne sont pas les Canadiens français qui se sont enrichis de richesses économiques du pays, et qui ont créé la situation actuelle, et celle-ci pourrait, si on n'y prend garde, conduire à la révolution.

M. Edmison riposte qu'il est aussi démocrate que n'importe qui, et qu'il combattra sur la démocratie contre quiconque voudrait l'instaurer ici. Mais pareil état de choses n'est pas pour aider la démocratie. Dans le hall de l'hôtel de ville, chaque échevin est poursuivi par ceux qui veulent un emploi, et on ne place pas un homme parce qu'il est compétent, mais parce qu'il a travaillé dans telle ou telle élection.

VENTE SEMESTRIELLE de MEUBLES et GARNITURES de MAISON chez DUPUIS Economisez \$20 en achetant à \$69 ce MOBILIER de CHAMBRE



"WATERFALL" Prix ordinaire \$89. — PRIX de la VENTE SEMESTRIELLE \$69 Fabrication de merisier solide fini noyer. Grandes glaces de belle qualité environ 28" x 34" et 24" x 30". Les 4 meubles illustrés à ce prix. PAS DE DEPOT jusqu'à 24 MOIS pour PAYER (plus un léger supplément) DUPUIS — quatrième (De Montigny) Dupuis Frères ALBERT DUPUIS, président, A.-J. DUGAL, v.-p. et dir.-gér. ARMAND DUPUIS, sec.-trés.

avait le premier en abondance; ans; si surmonta-t-il tous les obstacles. M. Peter Larkin est mort à Londres le 3 février 1939, où il était commissaire canadien depuis 1928.

À Montréal, comme à Toronto et à Boston, les établissements Salada possèdent un musée incomparable d'objets d'art de l'Orient. Une visite à l'un de ces établissements vous permettra de voir une foule de choses intéressantes dont les moindres ne sont pas les machines ingénieuses servant à la mise en paquets et à l'emballage du thé.

Pourquoi M. McCullagh n'a pu parler au réseau de l'Etat

M. Gladstone Murray, directeur général de Radio-Canada donne des explications à ce sujet

Ottawa, 16 (P.C.)—M. Gladstone Murray, directeur général de Radio-Canada, a publié, hier, une déclaration au sujet du refus qu'il a opposé aux demandes que lui faisait M. George McCullagh, l'éditeur du Globe and Mail de Toronto, désireux de se réserver des heures d'émission.

"M. McCullagh, dit-il, s'est adressé à la C.B.C. pour obtenir, moyennant finance, les services de Radio-Canada afin de consacrer certaines heures à une série de causeries sur des questions nationales. Nous avons refusé parce que c'était là un sujet à controverse, et notre politique est de n'encourager ces sujets d'intérêt public qu'à des discussions en commun, dans des débats pour lesquels notre corporation alloue gratuitement du temps."

"Aucun individu ne peut acheter de réseau pour irradier ses propres opinions; aucune corporation commerciale non plus. "Loin d'être une entrave à la liberté de parole, cette politique de notre corporation donne à tous l'assurance que la liberté de discussion est sauvegardée, que tous les principaux points de vue sont justes et présentés et que la richesse ne confère à quiconque le droit de faire usage de la radio pour influencer l'opinion."

"N'ayant donc pu se réserver le temps qu'il voulait à Radio-Canada, M. McCullagh s'est adressé à des postes privés.

Comme tout le réseau radiophonique du Canada est sous le contrôle de notre corporation, en vertu de l'autorité de la loi de la radiodiffusion de 1936, il fallait donc que ces postes privés obtiennent la permission de notre corporation avant d'autoriser M. McCullagh à parler.

M. McCullagh a déjà été invité à participer à notre agenda du dimanche soir, sans qu'il lui en coûte un sou. Il a refusé cette invitation. Notre décision a été communiquée à M. McCullagh par lettre en date du 5 janvier. Cette décision fut prise sous la propre responsabilité de la corporation."

M. McCullagh parle quand même L'éditeur McCullagh de Toronto a parlé, hier après-midi, par le truchement de 19 postes de radio, apparemment après que M. Murray eût rédigé sa déclaration. Malgré le refus qu'il venait d'es-suyer à Radio-Canada, M. McCullagh s'est assuré les services des postes privés. Il parla directement du micro de CFRB, de Toronto, étant relié aux dix-huit autres postes privés par une transcription électrique pour laquelle il avait fait préparer un disque. Dans la région de Montréal, son discours a été entendu par CKAG à 5 h.

responsable, une direction inadéquate et l'apathie individuelle.

Dans la première de cette série de cinq causeries destinées à puiser la nation canadienne à demeurer "virile" et à jouer un rôle important et fier au sein d'un empire craint et honoré, M. McCullagh parle particulièrement de la nécessité d'un électoral conscient de ses devoirs qui puisse placer à la direction du pays des hommes courageux et sans peur capables de donner une saine politique fiscale, d'appliquer des principes d'affaires solides, de restaurer une administration efficiente et ainsi redonner la prospérité aux milliers de citoyens affectés actuellement par le chômage. M. McCullagh critique ensuite plusieurs mesures du gouvernement fédéral actuel.

Pour mieux comprendre l'Angleterre contemporaine

Par Hilaire BELLOC "Combien différente de nous et surtout de l'idée que nous nous faisons d'elle!..." Ouvrage en vente au Service de Librairie du "Devoir" au prix de 75c franco.

La vie sportive

(Suite de la page 9)

L'inauguration du hockey chez nos écoliers

Le district no 7 ouvrira officielle-ment la saison de hockey à 2 h, dimanche le 15 janvier, à l'École supérieure Saint-Viateur, en présence d'un grand nombre d'invités d'honneur. On remarquait entre autres: M. A. Côté, commissaire, M. A.-B. Charbonneau, inspecteur, M. l'abbé A. Lemay, principal de l'École Normale Jacques-Cartier, M. J. Dansereau, sous-directeur des études pour le district no 7, M. P.-E. Ailin, président de l'Alliance des professeurs de Montréal, le Père H. Racine, C.S.V., aumônier de l'E.S.S.V., le Père Bourgoïn, de Notre-Dame de la Défense, M. Lavigne, M. C. Marchildon, principal de Dollier-de-Casson, les directeurs et principaux des écoles du district.

A deux heures, toutes les équipes en costume, un grand nombre d'élèves et de professeurs applaudissent l'entrée de messieurs les invités, dans la salle pavoisée de l'E.S.S.V. Le F. H. Paquette, C.S.V., directeur, souhaite une cordiale bienvenue à tous, invités et élèves; un peloton du corps de clairons de l'École souligne cette bienvenue par une sonnerie prolongée.

L'organisateur de la ligue, M. A. Viau, directeur adjoint de l'École Saint-Roch, présente chaque équipe aux distingués visiteurs. Le capitaine répond à l'appel en soulignant le fanion de son école. Dans sa présentation, M. Viau nous dit le but de cette organisation: cultiver l'esprit sportif chez les Canadiens français, développer la force et la santé, l'esprit de discipline et de sacrifice.

M. le commissaire A. Côté rappelle tout l'encouragement de la Commission pour le développement de la culture physique dans les écoles; il se dit très heureux d'assister à cette cérémonie de la jeunesse, il remercie les organisateurs de leur dévouement et il encourage les équipes à manifester beaucoup d'loyauté, qui doit servir de base à la culture des sports.

M. J. Dansereau se félicite d'avoir l'occasion de rencontrer sous le même toit la plupart des écoles de son district. Il rappelle le mot du général français Pétain assistant à une partie de rugby: "Il y a trop

Joute contestée à Cleveland

Cleveland, 16 — Les Hornets de Pittsburgh ont triomphé 4-3 ici hier soir dans un match excitant contre les Barons de Cleveland, devant 6,341 amateurs. Bill Thomson a compté le but décisif dans la dernière minute de jeu, à la période supplémentaire.

Les deux joueurs sont égaux

Minneapolis, 16 — Continuant leur tournée à travers les Etats-Unis Ellsworth Vines et Donald Budge se sont rencontrés samedi soir et la huitième partie entre ces deux joueurs professionnels de tennis s'est terminée par la victoire de Vines par un résultat de 2-6, 6-2 et 6-4. Les deux rivaux ont chacun quatre victoires à leur crédit.

Autre victoire pour Cornwall

Sherbrooke, 16. — Les Volants de Cornwall ont battu les Cavaliers Rouges par un résultat de 3 à 2 ici hier après-midi dans la série de la Ligue Provinciale Senior. La joute donna lieu à un duel entre les deux gardiens de buts.

Cornwall compte deux fois à la première période contre une pour Sherbrooke. L'unique point à la deuxième période fut compté par Gardner des Volants. A la troisième, les Cavaliers Rouges firent un ralliement et Cormier compta, mais ensuite les visiteurs surent résister aux charges des locaux.

Composition des équipes: SHERBROOKE — Buts, Ferley; défenses, Bastarache et Leroux; centre, Piché; ailes, Roy et Cormier; subs: Harris, Ranger, Lafontaine, Laforet, Bell et Leblanc. CORNWALL — Buts, Perras; défenses, McMahon et Massey; centre, Robertson; ailes, McClelland et Proulx; subs: Newsome, Doran, Ryan, Shaw, Gardner, Labonne et McIntyre.

Arbitres: Mallison et Sénécal. Première période 1—Cornwall, Ryan (Gardner-Shaw) 7.15 2—Cornwall, Proulx (Robertson, McClelland) . . . 9.55 3—Sherbrooke, Laforet (Cormier, Harris) 15.05 Punitions: Ryan et Roy. Deuxième période 4—Cornwall, Gardner (McMahon) 15.50 Punitions: Roy, Robertson, McMahon, McClelland. Troisième période 5—Sherbrooke, Cormier (Laforet, Roy) 16.04 Punitions: Gardner, McMahon 2, Massey, Bastarache, Ranger et Cormier 2.

Partie nulle à Providence

Providence, 16 — Les Rouges de Providence et les Ours de Hershey ont annulé 1-1 ici hier soir dans une joute régulière de la ligue Internationale-Américaine, devant une foule de 4,000 amateurs.

QUÉBEC \$4 aller et retour de MONTRÉAL FIN-DE-SEMAINE du 21 janvier

VENDEMI: Dép. gare Windsor et Viger 11.30 p.m. SAMEDI: Dép. gare Windsor 9.10 a.m. 1.25 p.m., 11.30 p.m., gare Viger, 5.10 p.m., 11.30 p.m., gare Bonaventure 12.25 p.m., 8.05 p.m. DIMANCHE: Dép. gare Windsor 9.10 a.m., gare Bonaventure 12.25 p.m. RETOUR: jusqu'au LUNDI SUIVANT (Trains 349 et 351 exceptés).

PACIFIQUE CANADIEN CANADIEN NATIONAL

STIMULE ET RAFRAICHIT

Illustration of a Pepsi-Cola bottle with text: UNE GRANDE BOUTEILLE PLEINE D'UN BREUVAGE AU COLA PUR ET EXQUIS. 5¢ ASSUREZ-VOUS DE LA MARQUE UN BREUVAGE PÉTILLANT-FORTIFIANT PEPsi-COLA RAFFRAÏCHISSANT ET SAIN 12 ONCES VAUT 2 FOIS SON PRIX

Adoptez Les CAFÉS, THÉS et CONFITURES de J. A. DÉSAY, (Limitée) Qualité supérieure Montréal

Avez-vous besoin de bons livres? Adressez-vous au Service de Librairie du "DEVOIR" 430 rue Notre Dame (est), Montréal.